



EGIDE INNOVATIVE HERMETIC
PACKAGE SOLUTIONS

• DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2006

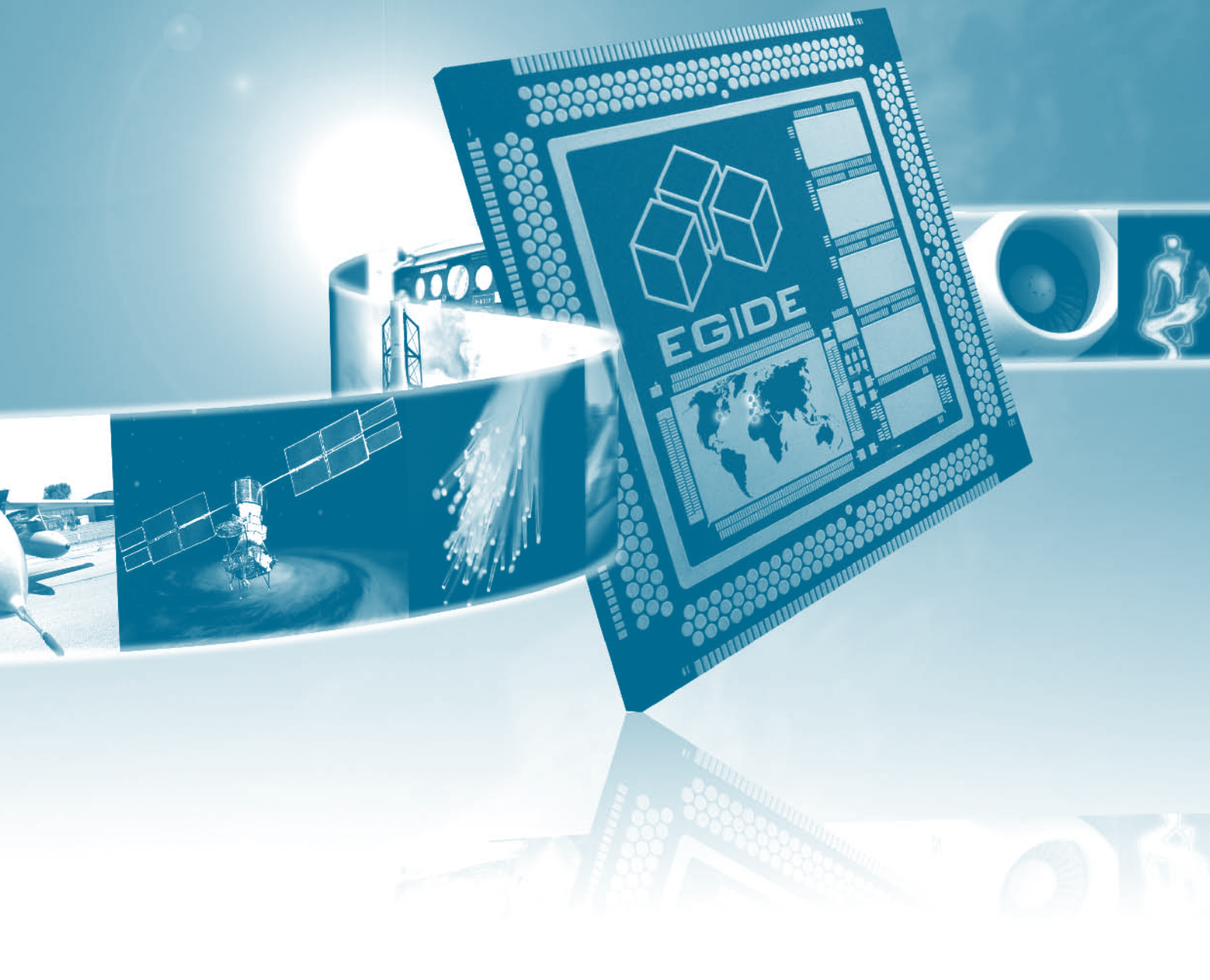
EGIDE

Société anonyme au capital de 12 858 310 euros
Siège social : Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 - TRAPPES
338 070 352 RCS VERSAILLES

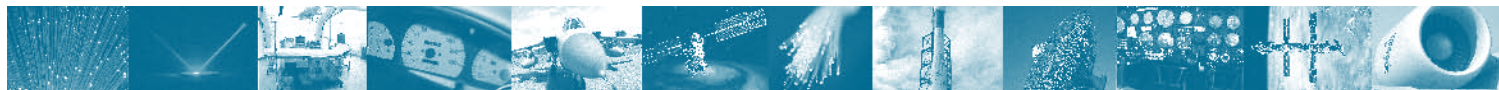


AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 06 juin 2007, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



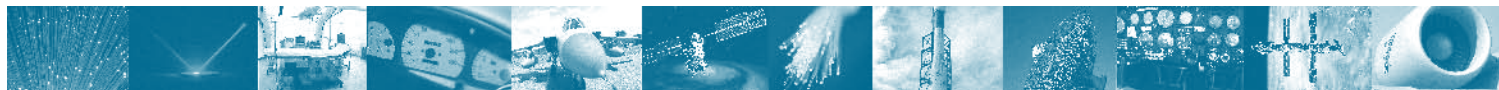




Sommaire

1.	PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1	Personne responsable des informations	7
1.2	Déclaration de la personne responsable	7
2.	CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	8
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	8
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	8
2.3	Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux	9
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	10
3.1	Informations financières consolidées 2004, 2005 et 2006	10
3.2	Informations financières (comptes sociaux) 2004, 2005 et 2006	10
4.	FACTEURS DE RISQUE	11
4.1	Risques de marchés (change, taux, action, crédit)	11
4.2	Risques juridiques	12
4.3	Risques industriels et environnementaux	13
4.4	Risques technologiques	14
4.5	Autres risques	14
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	16
5.1	Histoire et évolution de la société	16
5.2	Investissements	17
6.	APERCU DES ACTIVITÉS	18
6.1	Principales activités	18
6.2	Principaux marchés	20
6.3	Événements exceptionnels	22
6.4	Position concurrentielle	22
7.	ORGANIGRAMME	24
7.1	Organigramme du groupe	24
7.2	Liste des filiales et structure du groupe	24
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	25
8.1	Immobilisations corporelles importantes	25
8.2	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations	26
8.3	Impact environnemental de l'activité	26
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRES ET DU RÉSULTAT	29
9.1	Situation financière	29
9.2	Résultat d'exploitation	31

10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	32
10.1	Capitaux	32
10.2	Flux de trésorerie	32
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	32
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	32
10.5	Sources de financement attendues	32
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	33
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	34
12.1	Principales tendances	34
12.2	Evènements susceptibles d'influer sur les tendances	34
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	35
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE	36
14.1	Conseil d'administration	36
14.2	Conflits d'intérêts	37
14.3	Liste des mandats	37
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	39
15.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants	39
15.2	Montants provisionnés	39
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	40
16.1	Conseil d'administration	40
16.2	Informations sur les contrats de service	40
16.3	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	40
16.4	Gouvernement d'entreprise	40
16.5	Rapport du président sur le contrôle interne	40
16.6	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	44
16.7	Comité de direction	45
17.	SALARIÉS	47
17.1	Répartition	47
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	47
17.3	Plan de stocks options	48
17.4	Impact social de l'activité d'Egide SA	49
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	52
18.1	Répartition du capital et droits de vote	52
18.2	Franchissement de seuils	52
18.3	Droits de vote différents	53
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	54
19.1	Conventions réglementées	54
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	54



20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	57
20.1	Informations financières historiques (2004 et 2005)	57
20.2	Informations financières pro forma	57
20.3	Etats financiers 2006	57
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	96
20.5	Politique de distribution des dividendes	99
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	99
20.7	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	99
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	100
21.1	Capital social	100
21.2	Acte constitutif et statuts	102
21.3	Marché des titres de la société	106
21.4	Marché des Bons de Souscription d'Actions (BSA)	106
22.	CONTRATS IMPORTANTS	107
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	107
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	108
24.1	Liste des documents et méthode de consultation	108
24.2	Document d'information annuel	108
24.3	Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers	109
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	110
26.	PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 JUIN 2007	110





1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur Philippe Brégi, Président - Directeur général

1.2 Déclaration de la personne responsable

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement en pages 35 à 37 du document de référence D.05-0887 déposé auprès de l'AMF le 14 juin 2005 et incorporé par référence au présent document, qui contiennent des observations.

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement en pages 104 à 106 du document de référence D.06-0621 déposé auprès de l'AMF le 23 juin 2006 et incorporé par référence au présent document, qui contiennent des observations»

Fait à Trappes, le 05 juin 2007

Philippe Brégi
Président - Directeur général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

Jacques Wenig et Associés
Monsieur Bernard HINFRAY
65, avenue Kléber
75116 Paris

Date de première nomination : à la création de la société en 1986

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

PricewaterhouseCoopers Audit
Monsieur Xavier CAUCHOIS
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 29 juin 2001

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006

En cas d'adoption de la 8^{ème} résolution proposée à l'assemblée générale du 20 juin 2007, le mandat de la société Pricewaterhouse Coopers Audit sera renouvelé pour une durée de 6 exercices.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Christian Brossier
65 avenue Kléber
75116 Paris

Date de première nomination : 21 juin 1994

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

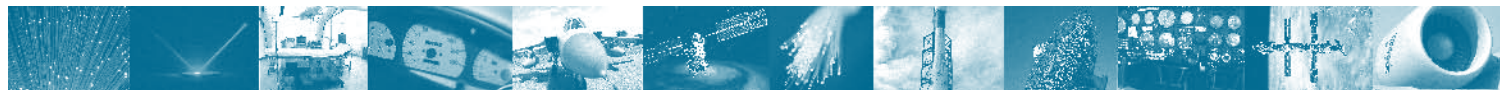
En cas d'adoption de la 9^{ème} résolution proposée à l'assemblée générale du 20 juin 2007, Monsieur Christian Brossier, démissionnaire, sera remplacé par Monsieur Jean-Marc Le Mer, pour la durée du mandat restant à courir.

Monsieur Marc Ghiliotti
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 29 juin 2001

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006

En cas d'adoption de la 8^{ème} résolution proposée à l'assemblée générale du 20 juin 2007, le mandat de Monsieur Ghiliotti ne sera pas renouvelé. Un mandat de commissaire aux comptes suppléant sera confié à Monsieur Etienne Boris pour une durée de 6 exercices.



2.3 Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux

En conformité avec l'article 221-1-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe Egide au titre de l'exercice 2006 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Jacques Wenig et Associés				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montants en euros		%		Montants en euros		%	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	121 981	77 100	100	98	186 500	127 571	88	89
- Autres missions accessoires et missions autres missions d'audit	0	1 600	0	2	10 000	1 200	5	1
Sous total	121 981	78 700	100	100	196 500	128 771	93	90
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social *	-	-	-	-	14 656	13 852	7	10
Sous total	0	0	0	0	14 656	13 852	7	10
TOTAL	121 981	78 700	100	100	211 156	142 623	100	100

* Les prestations ont été effectuées pour des filiales étrangères

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 Informations financières consolidées 2004, 2005 et 2006

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2004 (avant et après IFRS), 2005 et 2006 peuvent être sélectionnées :

(en milliers d'euros)	2004	2004 IFRS	2005 IFRS	2006 IFRS
Chiffre d'affaires	19 315	19 315	21 700	25 380
Résultat exploitation / opérationnel	(8 554)	(9 302)	(8 174)	(4 816)
Résultat net	(8 075)	(8 939)	(7 942)	(5 064)
Actif immobilisé / non courant en IFRS	10 055	13 858	10 323	7 151
Trésorerie disponible	5 631	5 669	1 285	3 759
Dettes financières	2 704	2 705	2 439	5 389
Capitaux propres	20 730	21 173	14 065	13 337
Total du bilan	29 367	29 810	22 372	26 035

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2006. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou «IFRS» par simplification.

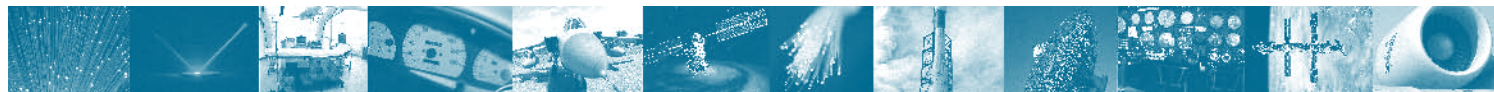
Les états financiers du groupe au 31 décembre 2006 sont les deuxièmes comptes publiés selon le référentiel IFRS. S'agissant de la première application des normes IFRS, la présentation des comptes annuels au 31 décembre 2005 a impliqué un retraitement de l'information financière communiquée au titre de l'exercice 2004, l'information comparative devant être établie sur les mêmes bases de préparation que les comptes de l'exercice 2005 et 2006.

3.2 Informations financières (comptes sociaux) 2004, 2005 et 2006

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes sociaux pour les exercices 2004 (ancienne norme et nouvelle norme), 2005 et 2006 peuvent être sélectionnées :

(en milliers d'euros)	2004	2004 Pro forma*	2005	2006
Chiffre d'affaires	11 964	11 964	13 722	14 611
Résultat exploitation	(5 533)	(4 988)	(4 859)	(2 694)
Résultat net	(9 095)	(8 549)	(7 509)	(4 916)
Actif immobilisé	9 050	9 991	6 444	5 407
Trésorerie disponible	4 655	4 655	1 034	3 560
Dettes financières	0	0	0	0
Capitaux propres	20 364	20 950	13 516	13 114
Total du bilan	25 228	25 815	17 971	18 718

* Le changement de méthode comptable résulte de l'application, à l'ouverture au 1er janvier 2005, du règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs, et du règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs. La méthode utilisée pour appliquer ces règlements aux immobilisations existantes à l'ouverture de l'exercice au 1er janvier 2005 est la méthode rétrospective conduisant à en calculer les effets comme s'ils avaient toujours été appliqués. L'incidence à l'ouverture des changements résultants de la première application de ces règlements a été traitée selon les dispositions générales de l'article 314-1 du règlement CRC n°99-03, et imputée sur le report à nouveau pour les impacts au 31 décembre 2003 et sur le résultat de l'exercice pour les impacts sur l'exercice 2004.



4. FACTEURS DE RISQUE

4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1 Risques de change

Egide réalise ses ventes majoritairement à l'exportation (74 %), l'Amérique du nord représentant 47 % du total des ventes du groupe. La parité défavorable du dollar face à l'euro en 2006 a donc eu pour effet de réduire le chiffre d'affaires du groupe. Cependant, plus du tiers (37 %) de ce chiffre d'affaires libellé en dollars est réalisé par la filiale américaine Egide USA, dont l'ensemble des coûts est également en dollars. Par ailleurs, la majeure partie du chiffre d'affaires européen est libellé en euros. Le risque de change est donc limité à la part des ventes libellées en dollars et réalisées par la société française Egide SA, soit 14 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2006. Une partie des recettes en dollars américains reçues par Egide SA est utilisée pour des achats de composants aux Etats-Unis. En 2006, les encaissements en dollars ont cependant été très inférieurs aux décaissements car la mise en place de l'affacturage a entraîné des financements en euros. Le risque se situe donc au niveau de la variation du cours de la devise le jour de la transaction, pour laquelle aucune couverture spécifique n'a été mise en place.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change est donc limité pour le groupe au résultat net d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Un schéma de travail à façon a été mis en place entre Egide et Egima : les recettes d'exportation de produits fabriqués au Maroc sont facturées par Egide ; il n'y a pas d'exposition au taux de change (en dirhams). La structure de financement mise en place au Maroc est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait ainsi réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est libellé en livres sterling pour 63 %. Il ne représente cependant que 7,2 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat net de l'exercice.

Le tableau suivant détaille la position nette du groupe dans les principales devises faisant l'objet de transactions :

(en milliers au 31 décembre 2006)	USD	GBP	MAD
Actifs en devises	4 325	479	5 190
Passifs en devises	2 942	203	23 241
Position nette avant gestion (+ vendeuse, - acheteuse)	1 383	276	(18 051)
Position hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	1 383	276	(18 051)
Impact de la variation défavorable de 1 centime d'euro (- perte, + gain)	(14)	(3)	181
Cours du 31 décembre 2006 (1 euro =)	1,3170	0,6715	11,1366
Impact en milliers d'euros	(11)	(4)	16

4.1.2 Risques de taux

Pour financer les investissements réalisés au Maroc dans sa filiale Egima d'une part, et limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part, Egide a décidé de contracter deux emprunts auprès d'une banque locale. Le montant de l'emprunt moyen terme est de 14,6 millions de dirhams, remboursable sur une période de 7 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8 % ; l'emprunt à long terme est de 12,7 millions de dirhams, débloqué partiellement à hauteur de 10,678 millions, remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. Ces deux emprunts ont été débloqués en début d'année 2003 ; ils n'incluent pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut ». Ces emprunts étant à taux fixe, la société n'est pas exposée au risque de taux.

En regard du faible niveau d'endettement du groupe Egide (environ 15 % des capitaux propres consolidés) et du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Au cours du premier semestre 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent. De même, sur cette période, Egide USA Inc a obtenu une ligne de crédit revolving dont le taux d'intérêt est déterminé de la manière suivante : taux de base + 3 % (taux plancher de 10,25 %). Compte tenu de la stabilité de ces indices, la variation de ces taux n'aurait pas d'impact significatif sur les frais financiers.

En regard du niveau d'endettement du groupe Egide (environ 21 % des capitaux propres consolidés) et du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

4.1.3 Risques actions

Hormis sur les titres utilisés dans le cadre du contrat de liquidité de l'action Egide, la société n'est pas exposée à un quelconque autre risque action.

4.2 Risques juridiques

4.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

4.2.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologations. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.

4.2.3 Assurances

Egide SA et ses filiales ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont principalement :

	Couverture maximum (en millions)			
	Egide SA	Egide USA	Egide UK	Egima
Risques industriels	20 ME - Franchise 0,01 M€	10 M\$	0,77 M£	20 M DHR
Responsabilité civile	10 M€	15 M\$	5 M£	5 M DHR
Bris de machine	0,10 M€	10 M\$	-	6,5 M DHR
Auto-mission	0,15 M€	-	-	-
Automobiles	Illimitée	1 M\$	-	-
Pertes d'exploitation	Marge brute annuelle - Franchise 3 j	2 M\$	Marge brute - Max 0,922 M£	1.3 M DHR
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 M€	4,5 M€	1 M£	-
Arrêt de travail et maladie	-	0,5 M\$	-	-
Assistance juridique	-	-	0,1 M£	-



4.2.4 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Depuis l'année 2004, Egide n'a plus de lien de dépendance majeur avec l'un ou l'autre de ses clients ; en 2006, le premier groupe client a représenté 18 % du chiffre d'affaires consolidé. La société n'a par ailleurs aucun lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs.

4.2.5 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le chiffre d'affaires réalisé en Chine ou en Thaïlande s'adresse principalement soit à des filiales de clients européens ou américains, soit à des entreprises sous traitantes de renommée internationale implantées localement (comme Fabrinet par exemple), ce qui met l'entreprise à l'abri des risques inhérents aux pays concernés. Les relations avec la Corée représentant moins de 1 % du chiffre d'affaires, le risque est considéré comme non significatif.

4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Risques industriels

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. En matière d'accidents du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis ou au Maroc. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles.

L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée. Egide a dû, une seule fois en 20 ans, procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à une allergie au nickel.

4.3.2 Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Le processus de fabrication de boîtiers hermétiques entraîne l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure (solution d'or et de cyanure). Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont ainsi régulièrement inspectés.

Le site de Bollène était situé sur le périmètre de la centrale nucléaire du Tricastin, et de ce fait, des normes moins restrictives lui étaient imposées. Des rejets dilués étaient donc autorisés, jusqu'à ce que le périmètre nucléaire soit revu et réduit. Lors de la dernière réduction du périmètre, les bâtiments d'Egide à Bollène se sont retrouvés exclus de la zone classée nucléaire ; le droit commun s'est alors imposé à elle. En conséquence, un plan de mise en conformité a été décidé sur demande, et avec les autorités locales. Ce plan a eu pour objectif la mise en place d'une politique « rejet zéro ». Pour ce faire, la société a construit une station de stockage pour les rejets, qui sont ensuite enlevés par des sociétés spécialisées. La mise en service de cette station est intervenue le 2 janvier 2007.

Pour ses installations situées au Maroc, Egide a décidé d'appliquer les normes environnementales européennes en vigueur, plus restrictives que les normes locales. Par ailleurs, préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000 et à celle des actifs d'Europus (devenue Egide UK) en 2002, Egide a fait procéder à chaque fois à un audit d'environnement qui n'a révélé aucun risque.

L'ensemble des équipements de production utilisés dans le groupe Egide répond donc aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...).

Egide a par ailleurs engagé en 2006 une réflexion sur la qualification future du groupe en conformité avec la norme ISO 14001 (le groupe étant actuellement ISO 9001-2000).

4.4 Risques technologiques

4.4.1 Lancement de produits de substitution

Egide fabrique des boîtiers hermétiques ; dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, de simples produits en plastique pourraient être utilisés à la place des boîtiers.

Cependant, les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides de l'industrie de défense, ainsi que les diodes laser ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique ou l'automobile.

Dans certaines applications où une herméticité partielle pourrait suffire, l'utilisation de boîtiers à base de polymère viendrait concurrencer les boîtiers totalement hermétiques. Les applications concernées ne sont cependant pas celles où Egide a choisi de se concentrer et de se développer.

4.4.2 Baisse des prix

La production en volume, la concurrence entre clients et la demande de miniaturisation accrue des composants engendrent naturellement une pression à la baisse sur les prix mais les applications pour lesquelles les produits d'Egide sont vendus restent positionnées «haut de gamme» (optoélectronique, industries spatiales et aéronautique, sécurité automobile), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix.

De plus, l'outil de production marocain d'Egima associé aux composants moulés (technologie de fabrication moins chère) fournis par Egide UK, donnent à Egide les moyens de produire des composants à coûts réduits et donc de limiter les pertes de marchés potentielles liées à une baisse des prix.

4.5 Autres risques

4.5.1 Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques est très difficile à acquérir. Il ne suffit pas en effet d'être capable de réaliser quelques prototypes de laboratoire, mais il faut être en mesure de produire de façon régulière dans des conditions de répétitivité et de rentabilité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais aussi aux impératifs commerciaux et économiques. Ces barrières à l'entrée ont fait qu'aucun nouveau concurrent ne s'est créé depuis de très nombreuses années.

4.5.2 Risques liés à la volatilité des marchés «high tech»

La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications par exemple. Par sa politique de diversification active sur plusieurs secteurs, et sur plusieurs clients au sein de chaque secteur, Egide entend amortir au mieux les effets de cette volatilité sur le chiffre d'affaires et les résultats.



4.5.3 Risques politiques liés aux implantations géographiques

Les unités de production de la société implantées en Europe (France, Grande Bretagne) ou aux Etats Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur implantation géographique. Le site de production marocain (Egima, installé à Casablanca) est celui qui pourrait être le plus affecté par l'instabilité politique ou économique éventuelle du pays dans lequel il est installé. Cependant, le risque reste faible et la société n'a mis en place aucune mesure spécifique de couverture.

4.5.4 Risques liés à la volatilité des cours

Tout évènement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient (télécommunications, défense et spatial, aéronautique civile ou automobile) pourrait avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société présente un risque de liquidité certain. Sur l'année 2006, le volume quotidien moyen d'échanges s'est élevé à environ 2 988 titres (soit 0,23 % du capital) contre 2 387 titres par jour en 2005.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 338 070 352.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé au 2 rue Descartes, Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 Trappes (tél. : 01 30 68 81 00).

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le code de commerce et par le décret du 23 mars 1967.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

1986 : création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité «encapsulation» de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers intelligents.

1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : éclatement de la «bulle Internet», qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représente alors plus de 95 %).

2002 : acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux,) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.

2002 : ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société. Monsieur Philippe Brégi prend la tête de la société en tant que Président et Directeur général, succédant ainsi à l'ancien PDG qui a fait valoir ses droits à la retraite.



5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par la société depuis 2004 concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les trois principaux sites de production (américain, marocain et français). Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour ces années sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2004	2005	2006
Terrains et constructions	153	50	35
Installations techniques et outillages	339	296	278
Autres immobilisations	82	35	20
Total	574	381	333

Au 31 décembre 2006, les travaux relatifs à la station de stockage des effluents figurent en immobilisations en cours pour 212 k€. La mise en service de cette immobilisation a été réalisée en janvier 2007.

5.2.2 Principaux investissements en cours

La moitié du budget d'investissements 2007 est prévue pour Egide SA (sécurité des installations et amélioration des performances) alors que 5 % seront affectés à Egima, 23 % à Egide USA (sécurité des installations) et 22 % à Egide UK (principalement un four de frittage supplémentaire). Ces investissements seront financés sur fonds propres ou éventuellement en crédit bail pour les équipements de production.

5.2.3 Principaux investissements à réaliser

Aucun élément significatif n'est à signaler.

5.2.4 Nantissements des actifs

Il n'y a pas de nantissement sur les immobilisations incorporelles ou corporelles du groupe Egide. Par contre, des SICAV monétaires inscrites à l'actif du bilan consolidé d'Egide au poste «Autres actifs non courants» sont données en garantie au profit de la filiale Egima (afin de garantir les emprunts souscrits par la filiale ainsi qu'une caution au profit des douanes marocaines) (voir § 20.3.1.5.5.17).

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant au 31 décembre 2006 :

Nantissement sur immobilisations :	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanté en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles			Néant		
Corporelles			Néant		
Financières			Néant		
Total					

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques.

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique et modélisation hyperfréquence. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit également sa propre céramique et grâce à ses filiales anglaise et américaine, réalise en interne ses composants métalliques moulés ainsi que des perles de verre.

6.1.1.1 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou le poids critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.

Céramique - métal

Dans cette technologie, plus rare et plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques.

Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphies, remplaçant ainsi les perles de verre.

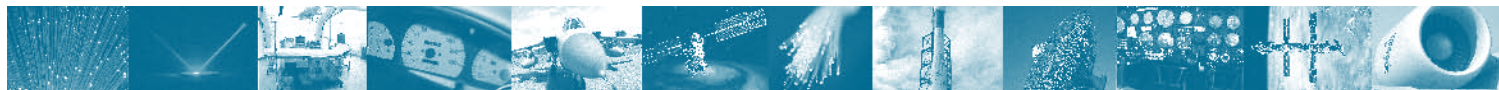
D'autres boîtiers utilisent des composants céramique assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge.

6.1.1.2 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or et Nickel), sur une ligne de traitement de surface automatisée, semi automatisée ou manuelle selon les sites de production.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- nickelage des composants céramiques avant leur assemblage,
- pré traitement des composants métalliques,
- dorure des boîtiers verre - métal et céramique au stade final de la fabrication.



La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface, et l'intégration de la ligne dans le flux de production, est un atout majeur pour assurer une qualité optimale du boîtier fini.

6.1.1.3 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou «céramique cocuite à haute température». Source de miniaturisation, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules).

De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou «green tape»)

La céramique «crue» est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin établir la conduction d'une couche à l'autre.

Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique «crue» dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constituent un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine - tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).

6.1.1.4 Les perles de verre

Egide fabrique sur son site américain des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre - métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600 °) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.

6.1.2 Le moulage par injection de métal (MIM)

La technologie du moulage développée dans la filiale anglaise remplace l'usinage ou l'emboutissage de matière métallique. On utilise ainsi du métal en poudre, injecté sous pression dans un moule, pour obtenir des composants de forme complexe. Une fois amorti le coût du moule, elle permet la production en grandes séries à des prix bas de structures utilisées notamment pour la fabrication des boîtiers. Cette technologie de moulage permet également de produire des pièces en plastique utilisées notamment dans les télécoms (guides et supports de fibres optiques) ainsi que des pièces en métal pour le secteur industriel ou médical.

6.1.3 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2004		2005		2006	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	12 036	62,3 %	15 127	69,7 %	16 773	66,1 %
Produits céramique	5 678	29,4 %	5 263	24,3 %	6 760	26,6 %
Autres (dont MIM et plastique)	1 459	7,6 %	1 266	5,8 %	1 833	7,2 %
Etudes	143	0,7 %	44	0,2 %	14	0,1 %
Total	19 316	100,0 %	21 700	100,0 %	25 380	100,0 %

6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide pénètre aujourd'hui les marchés de l'aéronautique civile, de l'automobile, du médical, de la prospection pétrolière et des nouvelles applications industrielles de l'infrarouge.

6.2.1 Les industries de défense et du spatial

L'électronique utilisée dans tous les grands programmes militaires fait largement appel aux boîtiers hermétiques tels ceux d'Egide pour assurer sa protection. Présente naturellement dès sa création sur les programmes européens, Egide, grâce à sa filiale Egide USA produisant localement, satisfait également les besoins des marchés de défense américains.

Dans le domaine aéronautique, les différents avions de combats tels le Rafale (France), l'Eurofighter (Angleterre, Italie, Allemagne et Espagne), le Jas Grippen (Suède) ou les F18/F22 (Etats-Unis) utilisent tous des boîtiers d'Egide. Il en est de même pour les systèmes d'armes associés. L'électronique de défense concerne également les équipements au sol tels les radars, les détecteurs infrarouge, les missiles sol/sol ou sol/air ou les équipements utilisés dans les blindés (char Leclerc en Europe), les hélicoptères et les porte-avions.

Certaines applications demeurent en verre métal (boîtiers de puissance, systèmes de contrôle) et d'autres migrent vers la céramique (vision infrarouge, calculateurs pour missiles).

L'europanisation des composants a été expressément souhaitée par les principales forces armées.

L'espace connaît une forte croissance sur ses trois applications : les télécommunications, l'observation et la navigation. Egide y est présent grâce aux boîtiers verre-métal et à la céramique (MCM). Egide fournit par exemple les équipementiers du lanceur ARIANE V, dont le programme de lancements est rempli pour plusieurs années mais aussi des boîtiers utilisés dans les satellites. La société est très bien implantée chez les équipementiers du secteur grâce notamment aux agréments du CNES et de l'ESA. L'europanisation des sources est, comme dans le secteur militaire, demandée dans le domaine spatial.

6.2.2 Les télécommunications

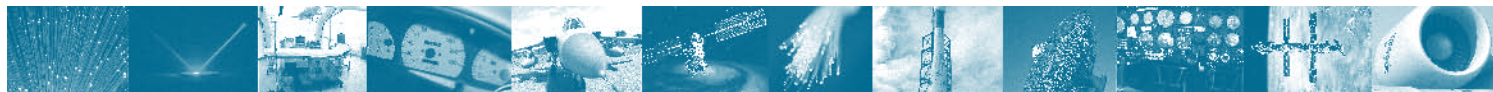
Il existe trois manières de transmettre des informations : le traditionnel fil de cuivre (ADSL), les liaisons hertziennes (téléphone mobile cellulaire) et la fibre optique. Cette dernière est de loin celle qui permet d'atteindre les plus hauts débits.

Les boîtiers d'Egide se retrouvent dans plusieurs types de sous ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables :

- les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre,
- les récepteurs, qui font l'opération inverse,
- les modulateurs, qui servent à transformer un signal continu en suite de 0 et de 1,
- les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance,
- les multiplexeurs, qui groupent, dégroupent et orientent les communications,
- les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal.

Le marché des télécoms par fibre optique a connu une crise exceptionnelle tant par l'ampleur que la durée mais le marché est actuellement en légère reprise. Cette tendance devrait s'intensifier sur les prochaines années. La surcapacité des réseaux à l'origine de la crise est en voie d'être comblée car le trafic, donc le besoin en transmission de données, n'a pas faibli. Ces transmissions par fibre optique font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables.

Seules les liaisons par fibres optiques permettent de répondre aux besoins en débits élevés. La montée en puissance des services Internet, de la téléphonie fixe et mobile et de la vidéo (les offres « quadruple play ») nécessite le déploiement de l'optique dans les réseaux métropolitains et dans les réseaux d'accès. Le raccordement optique des immeubles, maisons et autres réseaux locaux implique de nombreuses connexions (FTTC), donc des composants d'encapsulation.



6.2.3 Les marchés industriels

En fournissant les sous équipementiers d'Airbus Industrie et de Boeing, Egide a élargi son activité aux applications industrielles pour l'aéronautique civile. Egide propose ainsi des embases hermétiques de relais, fabriquées sur le site marocain, ou des boîtiers de protection pour les systèmes de gestion moteur (FADEC – Full Authority Digital Electronic Control).

Le désir de renforcer la sécurité a entraîné l'arrivée dans l'industrie automobile de produits de haute technologie, qui s'adressent aujourd'hui aux camions et aux véhicules haut de gamme. Egide fabrique ainsi des boîtiers pour les radars anti-collision (régulateur de vitesse « intelligent ») ou pour la détection infrarouge dans des conditions de circulations difficiles (brouillard, nuit, pluie...). Les compétences techniques de la société permettent de proposer les composants nécessaires à ces équipements de sécurité, issus du domaine militaire.

Les applications infrarouge civiles deviennent multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz ... Dérivées elles aussi des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

6.2.4 Répartition du chiffre d'affaires par marchés

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par marchés est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2004		2005		2006	
	K€	%	K€	%	K€	%
Défense et spatial	7 283	37,7 %	8 669	40,0 %	10 120	39,9 %
Télécommunications	7 870	40,7 %	6 410	29,5 %	6 150	24,2 %
Autres (dont industriel)	4 163	21,6 %	6 621	30,5 %	9 110	35,9 %
Total	19 316	100,0 %	21 700	100,0 %	25 380	100,0 %

6.2.5 Les clients

La société dispose de nombreuses références sur ses segments d'activité. Les principaux clients du groupe Egide sont les suivants :

Télécommunications	Défense et spatial	Industriel
Alcoa (USA)	Advanced Analog (USA)	ABB Entrelec (France)
Avanex (France, Italie)	Alcatel Alénia Space (France & Italie)	Airpax (USA)
Axsun (USA)	Ericsson Saab (Suède)	Autocruise (France)
Bookham (Canada, GB)	Goodrich (GB)	Compagnie Deutsch (France)
Coset (Corée)	Interpoint (USA)	Delavan (GB)
Cyoptics (USA)	MBDA (France, GB)	Deutsch Relays (USA)
EM4 (USA)	Northrup Grumann (USA)	Flir (USA)
Exfo (Canada)	Raytheon (USA)	Indigo (USA)
Fermionics (USA)	SCD (Israël)	Q Imaging (Canada)
Fabrinet (Asie)	Sofradir (France)	Richco (GB)
JDS Uniphase (USA, Canada)	Solitron Devices (USA)	Servomex (GB)
Perkin Elmer (Canada)	Teledyne (USA)	Swan Morton (GB)
	Textron Systems (USA)	Ulis (France)
	Thales (France)	
	VPT Inc (USA)	

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2006, tous segments d'activité confondus, ont représenté environ 60 % du chiffre d'affaires, aucun client ne représentant individuellement plus de 11 % du total. En 2005, les 10 premiers clients représentaient 64 % du chiffre d'affaires.

Sur la base de ce portefeuille client, Egide n'estime pas nécessaire de prendre une assurance crédit, sauf dans quelques cas bien particuliers (utilisation du crédit documentaire si nécessaire). Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients.

6.2.6 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2004		2005		2006	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	3 862	20,0 %	5 502	25,4 %	6 593	26,0 %
Union Européenne (hors France)	5 058	26,2 %	5 315	24,4 %	4 020	15,8 %
Amérique du Nord	10 346	53,6 %	9 778	45,1 %	11 832	46,6 %
Reste du monde	50	0,2 %	1 105	5,1 %	2 935	11,6 %
Total	19 316	100,0 %	21 700	100,0 %	25 380	100,0 %

6.3 Evénements exceptionnels

Le marché des télécommunications a connu une crise d'une exceptionnelle ampleur en 2001 et 2002, crise qui s'est poursuivie malgré une « mini bulle » en début 2004. La tendance actuelle serait plutôt au redémarrage mais dans des proportions et à des vitesses qui devraient éviter les conséquences désastreuses d'une surcapacité installée telle qu'on les a subies depuis maintenant plusieurs années.

Par ailleurs, consciente que tout marché de haute technologie est cyclique, Egide a poursuivi ses efforts de diversification, avec pour objectif d'équilibrer au mieux son chiffre d'affaires sur ses trois marchés. De plus, la société cherche, à l'intérieur même de chaque marché, à se positionner sur un maximum de segments différents. Cet objectif, atteint en 2005, s'est confirmé au cours de l'exercice 2006 et continuera d'être au cœur de la stratégie de développement de la société au cours des années futures.

6.4 Position concurrentielle

Très peu d'acteurs au niveau mondial sont présents sur le marché du boîtier hermétique. De plus, les concurrents européens et américains de la société sont plutôt spécialisés dans les produits verre - métal alors que les concurrents japonais proposent principalement des produits céramiques.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Marchés	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	Etats-Unis	Aéromil	€ 0,6 milliard (1)	New York	€ 2,7 milliards (2)
Kyocera	Japon	Aéromil, télécoms	€ 0,7 milliard (3)	Tokyo	€ 13,9 milliards (4)
Electrovac	Autriche	Industriel	€ 28 millions (6)	Non cotée	-
Schott	Allemagne	Industriel, télécoms	Non disponible	Non cotée	-
Vactron	Espagne	Automobile	Non disponible	Non cotée	-
Sinclair	Etats-Unis	Aéromil, industriel	€ 13 millions (6)	Non cotée	-
NTK	Japon	Aéromil, industriel	€ 0,7 milliard (5)	Tokyo	€ 3,2 milliards (4)
Hirai	Japon	Industriel	€ 42,8 millions (6)	Non cotée	-

(1) source : Rapport annuel au 31 décembre 2006 pour l'activité «électromécanique»

(2) source : New York Stock Exchange au 11 avril 2007

(3) source : Rapport annuel au 31 décembre 2006 pour l'activité «semi-conducteurs» (9 mois de 2006)

(4) source : Tokyo Stock Exchange au 11 avril 2007

(5) source : Rapport annuel au 31 mars 2006 (année fiscale 2005-2006)

(6) source : Kompass



Les concurrents principaux sont présents sur les marchés des télécoms et de la défense, moins sur les applications industrielles, au contraire des concurrents marginaux qui s'adressent plutôt au monde industriel et automobile. Kyocéra est cependant la seule société non américaine qui, grâce à son usine de San Diego aux Etats-Unis, vend des produits céramiques aux clients américains de la défense.

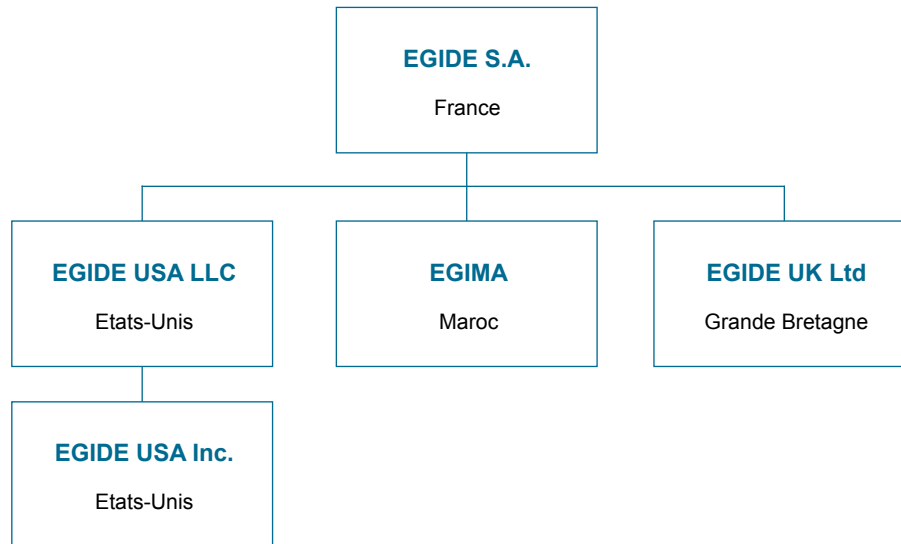
On peut regrouper les intervenants ci-dessus en deux catégories :

- des très grands groupes (Kyocéra, NTK, Ametek) ou des divisions de grand groupe (Schott),
- es sociétés de taille moyenne (Egide, Hirai, Electrovac, Vactron).

Dans cet univers concurrentiel, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers,...), et occupe une position de tout premier plan aux cotés de Kyocéra.

7. ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement et à 100 % ses trois filiales (Egide USA LLC aux Etats-Unis, Egide UK Ltd en Angleterre et Egima SARL au Maroc). Egide USA LLC détient quant à elle directement et à 100 % la filiale Egide USA Inc., basée aux Etats-Unis.

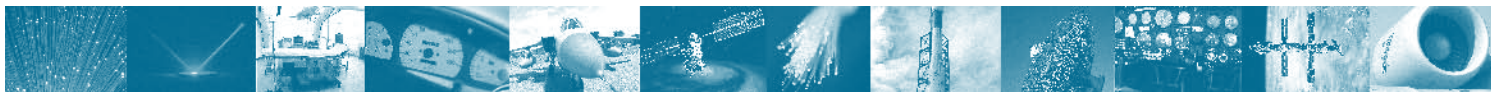
Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc.

Egide SA, Egide USA Inc et Egide UK sont des sociétés qui ont leur activité économique propre. A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire indépendamment les unes des autres. Egima possède également ses actifs de production mais dépend d'Egide SA, qui est son unique client (mise en place d'un régime de travail à façon).

Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egide SA et toutes ses filiales ont le même président (gérant pour Egima). Hormis Egima, elles possèdent chacune leur propre direction, services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études et services de production. Egima est gérée directement par la maison mère française. Les différents échanges entre les sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter sociétés et répondent aux règles des conventions réglementées (voir § 19.1 - Conventions réglementées).

Toutes les sociétés opérationnelles du groupe, sauf Egide UK, exercent leur activité dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion. La filiale Egide UK Ltd vend des composants métalliques moulés (qui ne sont pas des boîtiers), principalement à destination des marchés télécoms et industriels. Elle permet également de remplacer certains fournisseurs pour des produits utilisés comme composants par les autres sociétés du groupe.



8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'importants moyens de production articulés autour de quatre sites à vocations complémentaires : Bollène (France), Casablanca (Maroc), Woodbridge (Suffolk, UK) et Cambridge (Maryland, USA).

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cocuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m² détenu en pleine propriété, équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique - métal. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D.

Le site de Casablanca (filiale Egima)

Rattaché à Bollène, il est plus particulièrement dédié à la fabrication des composants de grandes séries. Dans un bâtiment de 3 000 m² détenu en pleine propriété, construit sur un terrain de 10 000 m² en location sur une durée de 40 ans dans la zone de l'aéroport de Casablanca, il assure l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle de boîtiers verre - métal et céramique - métal. La ligne de traitement de surface y est entièrement automatisée.

Le site de Woodbridge (filiale Egide UK)

Il détient la technologie de moulage de produits complexes par injection de métal (MIM - Metal Injection Molding). Dans un bâtiment d'environ 2 500 m² pris en location auprès d'un tiers extérieur au groupe pour une durée de 5 ans à compter de juin 2002, il assure la fabrication des moules ainsi que la production de composants métalliques. Il dispose d'un bureau d'études moulage.

Le site de Cambridge (filiale Egide USA)

Dans un bâtiment de 5 000 m² détenu en pleine propriété, le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre - métal. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre - métal.

Par ailleurs, le siège social d'Egide situé en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines) dans un bâtiment d'environ 1 300 m² financé en crédit-bail jusqu'en 2001, regroupe la direction générale, les services achats, commerciaux, administratifs et financiers.

8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des quatre sites de production, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, notamment :

- de deux salles de coulage pour la céramique avec leurs équipements de contrôle atmosphérique,
- d'une salle propre avec contrôle d'accès contenant de nombreuses machines de transformation de la céramique crue : machines de poinçonnage des vias et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue,
- d'équipements de fabrication de composants moulés par injection,
- de fours de déliantage,
- de fours pour le frittage à haute température (1 600°) de la céramique et des composants moulés,
- de machines de découpe en cuit (scies diamantées),
- de machines de sérigraphie des extrémités,
- d'un four pour le brasage sous vide,
- de fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température),
- de fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre,
- d'installations de galvanoplastie dont deux automatiques contrôlées par ordinateur,
- de machines de contrôle d'herméticité,
- de plusieurs centres d'usinage carbone,
- de nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont une mesure 3D),
- d'un wire bonder (équipement de câblage),
- de machines de cyclage thermique.

Les équipements ont une durée de vie moyenne comprise entre 5 et 10 ans ; ceux dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000.

8.2 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3 – Risques industriels et environnementaux

8.3 Impact environnemental de l'activité

Les informations relatives aux conséquences environnementales de l'activité d'Egide SA données dans le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2006 sont les suivantes :

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, la société consomme de l'eau pour le refroidissement de ses fours et l'alimentation de sa chaîne de galvanoplastie. Dans un souci d'économie, Egide a mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit «à bain mort», c'est à dire que les bains de rinçage sont changés périodiquement au lieu d'être en circuit ouvert continu.

En matière d'énergie, la société utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, l'entreprise utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Les consommations de produits cités ci-dessus sont résumées dans le tableau suivant :

Ressource	Unité	Consommation 2006
Eau	m ³	21 580
Electricité	kWh	3 857 055
Gaz de ville	kWh	1 158 356
Hydrogène	m ³	41 078
Azote	Kg	1 028 167

Dans le cadre de sa production, Egide utilise principalement du kovar (ou dilver P1) comme matière première. Le kovar est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits achetés par la société auprès d'usineurs ou d'emboutisseurs. Le kovar est approvisionné auprès de sociétés spécialisées françaises ou américaines. Possédant un stock en grande quantité (environ 30 tonnes), Egide n'a acheté que peu de kovar au cours de l'exercice.

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide possède des équipements de traitement de surface, principalement composés d'une chaîne semi-automatique de galvanoplastie et de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

Après traitement de surface, les boîtiers fabriqués par Egide sont séchés par immersion dans un bain d'HydroChloroFluoroCarbure (HCFC). Bien que ce produit soit interdit à l'utilisation (gaz à effet de serre), Egide bénéficie d'une dérogation d'utilisation jusqu'au 31 décembre 2008 du fait de son activité spatiale et aéronautique. La société qualifie cependant le produit qui remplacera le HCFC et compte l'utiliser dès que possible.



Nuisances sonores et olfactives

L'activité traitement de surface peut être la source d'odeurs liées à l'activité, odeurs qui sont cependant neutralisées par les installations d'aspirations en salle de galvanoplastie. En cas d'arrêt accidentel de ces extractions, une procédure permet l'arrêt de la chaîne et la mise en sécurité du personnel. L'air extrait est traité par un laveur d'air, équipement qui piège toutes les émissions polluantes avant rejet à l'extérieur.

Ce laveur d'air est d'ailleurs la seule source de nuisance sonore externe. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne compte tenu de l'environnement dans lequel se situe la société (site industriel, champs agricoles, bâtiment industriel inoccupé).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, il n'en existe pas à l'exception de celles liées au fonctionnement de l'atelier d'usinage. Les machines-outils sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur et contrôlées par la CRAMIF. Egide tient cependant à disposition de son personnel des casques anti-bruit.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Egide exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Cet environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Egide, toujours soucieuse de préserver l'environnement, a mis en service en début d'année 2007 sa station de stockage de rejets d'effluents. Par ailleurs, dans le cas des travaux préparatoires à la certification ISO 14001, un certain nombre de mesures ont été identifiées et seront mises en place dans le courant de l'exercice 2007.

Démarches de certification en matière d'environnement

L'activité d'Egide est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la Drire, l'Agence de l'Eau, la CRAM ou l'APAVE (analyse des rejets). Certifiée ISO 9001 version 2000, l'entreprise a poursuivi en 2006 le projet de certification ISO 14001 démarré en 2004. Ce projet est pris en charge par le Directeur Qualité, aidé en cela par un salarié en contrat d'apprentissage embauché spécialement et par un consultant extérieur à l'entreprise.

Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

Soumise à autorisation d'exploitation constatée par arrêté préfectoral, Egide applique les dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. En cas d'évolution des normes en vigueur, la société s'engage, en accord avec la Drire, à engager les mises en conformité demandées.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Au cours de l'exercice 2006, le coût supporté par l'entreprise d'un contrat d'apprentissage «Hygiène – Sécurité – Environnement» a été de 9 379 euros pour l'année.

Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, la direction de l'usine de Bollène et la direction de la qualité, en concertation avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'entreprise, sont directement en charge des conséquences de l'activité de l'entreprise sur son environnement. Un salarié en contrat d'apprentissage est dédié spécialement à l'étude des problèmes d'environnement. L'entreprise s'appuie également sur les organismes extérieurs compétents en la matière comme la Drire, l'APAVE ou des consultants spécialisés.

Provisions et garanties en matière d'environnement

Les travaux relatifs au traitement des effluents (rejet « zéro ») ont été terminés fin 2006 ; les installations ont été mises en service début 2007 et ne nécessiteront pas de dépenses supplémentaires (en dehors des coûts de fonctionnement). Il n'est par ailleurs provisionné aucun frais spécifiques à engager en matière d'environnement.



Montant des indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

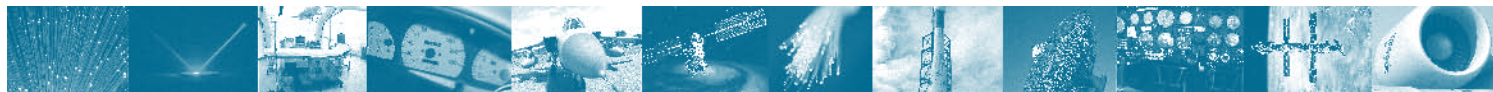
Aucune indemnité n'a été versée à ce titre au cours de l'exercice 2006.

Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition des filiales étrangères (Egide USA et Egide UK), la société a fait réaliser un audit environnemental, qui a confirmé qu'aucune des deux sociétés n'était en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans leur pays respectif. Depuis, Egide s'attache à faire respecter à ses filiales américaines et anglaises les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

Concernant Egima, qui est une création d'usine, Egide a appliqué au Maroc les normes environnementales européennes, bien plus contraignantes que les normes locales. Une station de traitement des effluents, intégrée à la ligne de galvanoplastie, permet à cette filiale de ne rejeter aucun déchet dans l'environnement, si ce n'est de l'eau pure.

D'une manière générale, Egide fait appliquer à l'ensemble de ses filiales les normes environnementales propres à chaque pays.



9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Situation financière

9.1.1 Exercice 2004

Avec une croissance du chiffre d'affaires de 25 %, l'exercice 2004 a été en nette progression par rapport au précédent. Cette croissance s'est élevée à 34 % dans les télécommunications, 4 % dans le domaine militaire et spatial, et à 61 % dans le domaine industriel.

Au cours du premier semestre, la croissance a même été plus élevée, atteignant 32 % par rapport au second semestre 2003, mais un ralentissement est intervenu en milieu d'année, notamment dans les télécoms. De fait, d'importants clients d'Egide, qui avaient des perspectives encourageantes jusqu'à l'été, ont complètement revu leurs plans et le second semestre a été décevant, au point que certains analystes du secteur ont pu parler d'une « mini bulle » au sujet du premier semestre de l'année 2004.

Le secteur de la défense et du spatial a été en légère progression avec 4 % de croissance sur l'année. Toutefois, Egide USA, positionné principalement sur ce marché, a connu une croissance en volume supérieure (+ 15 % par rapport à l'exercice 2003), mais l'évolution défavorable du cours du dollar (- 9 %) a masqué une partie de cette croissance. En Europe, certains projets français sur lesquels travaillait Egide ne se sont pas concrétisés (notamment les développements concernant l'exportation du Rafale). En revanche, la demande des équipements de vision infrarouge pour utilisation militaire a continué à être soutenue.

La croissance du secteur industriel (61 %) a été très satisfaisante. Elle s'est appuyée sur deux activités principales : la fabrication, à Casablanca, de composants pour relais destinés aux avions civils, et l'infrarouge pour applications civiles qui a commencé à monter en cadence. Ce type d'application sera appelé à un fort développement, notamment dans le domaine de l'automobile.

La croissance a résulté de nombreuses innovations : nouveaux produits télécoms pour les applications dites SFP (small form pluggable) ou XFP (10 Gb/s small form pluggable), nouvelles productions à Casablanca, nouveaux produits militaires de haute densité. Malheureusement, ces développements ont eu un coût important et certaines montées en cadence ont engendré de mauvais rendements. Casablanca, qui avait très bien commencé avec les relais pour avionique civile, n'a pas pu faire face à la montée en charge de certains produits télécoms. D'autre part, la mise au point des boîtiers de haute densité pour applications militaires ou spatiales a été plus difficile que prévue. Ces difficultés techniques, qui sont apparues principalement au second semestre, ont conduit à des pertes importantes en fin d'année. Ainsi, la tendance à l'amélioration qui avait été observée au cours du premier semestre, a été inversée au cours du second.

L'année 2004, qui avait commencé conformément aux attentes, a donc été pénalisée au cours du second semestre, sous l'effet conjugué du ralentissement des télécoms, des développements de produits et de la baisse des rendements. La perte de l'exercice, aux normes IFRS, s'est ainsi établie à 8,9 millions d'euros.

9.1.2 Exercice 2005

Egide a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 12,4 % sur l'exercice 2005, à 21,7 millions d'euros, liée à la réussite de la diversification. Le secteur militaire et spatial a représenté 40 % du chiffre d'affaires 2005, les secteurs télécommunications et industriels se partageant à égalité (30 % chacun) le reste de l'activité. La diversification engagée au cours de l'exercice 2004, et poursuivie par le nouveau Président-Directeur général qui a pris ses fonctions en début d'année 2005, a ainsi porté ses fruits avec notamment le développement des ventes sur de nouveaux segments comme l'infrarouge pour automobile.

Dans le même temps, le groupe a amélioré son résultat opérationnel, qui s'inscrit en perte de 8,2 millions d'euros contre une perte de 9,3 millions d'euros en 2004. La marge d'autofinancement passe de - 6,3 à - 4,3 millions d'euros, en progrès net de 2 millions d'euros. Ce résultat est notamment lié à l'amélioration des rendements industriels (rendement et productivité), en particulier sur le second semestre de l'exercice, qui sont devenus conformes aux objectifs. La consommation de trésorerie a été réduite de 30 %, passant de 7,1 millions d'euros consommés en 2004 à 4,9 millions d'euros en 2005.

La filiale Egima à Casablanca a été renforcée avec l'arrivée à la tête du site d'un ingénieur - chef de produit expérimenté, ancien responsable de production du site de Trappes et responsable de ligne produits à Bollène jusqu'au 31 décembre 2005. Les premiers transferts de produits destinés aux télécoms sont également intervenus avec succès au cours de cet exercice, les rendements obtenus étant identiques à ceux constatés sur le site de Bollène.

Malgré l'amélioration des résultats enregistrée au cours de l'exercice 2005, le niveau d'activité et de chiffre d'affaires du groupe restent inférieurs au point d'équilibre. Ainsi, la société utilise toujours sa trésorerie pour financer les pertes opérationnelles. Le niveau d'endettement reste néanmoins faible.

Le conseil d'administration est resté très vigilant sur l'évolution des disponibilités du groupe. La situation de la trésorerie a permis à Egide d'honorer ses dettes à échéance ; la société a donc fait face avec son actif disponible à son passif exigible. Néanmoins, la situation de trésorerie s'étant tendue au fil des mois, le recours à des financements alternatifs tels que l'affacturage a été mis en œuvre. La société a alors envisagé un scénario de refinancement par augmentation de capital ; les actions relevant de cette démarche ont été engagées et leur réalisation définitive est intervenue en août 2006.

9.1.3 Exercice 2006

L'année 2006 a connu une accélération de la croissance, avec un chiffre d'affaires supérieur de 17 % à celui de l'année précédente. La diversification s'est poursuivie et a permis à la société de pallier l'absence, anticipée, de reprise du secteur télécoms. Cette reprise s'est cependant amorcée au cours du 4^{ème} trimestre mais reste bien inférieure à ce qu'elle devrait être dans les semestres à venir. Dans les autres secteurs (militaire & spatial, industriel), la visibilité accrue des besoins clients s'est traduite par le retour de volumes significatifs (plus de 50 000 boîtiers pour une même application infrarouge civile) et par la signature de plusieurs « Long Term Agreement » ou contrats pluriannuels, notamment avec des clients militaires américains.

L'opération de renforcement des fonds propres, initiée fin 2005 et concrétisée en août, a pris la forme d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. L'émission d'environ 286 000 actions nouvelles a ainsi permis de lever un montant brut de 5 millions d'euros. A ces actions nouvelles étaient attachés des bons de souscription d'actions (BSA) exerçables jusqu'en août 2009, qui, à raison d'une parité de 4 bons pour 1 action, donneront à la société la possibilité de recevoir un montant maximum de 2,1 millions d'euros en cas d'exercice de l'intégralité des BSA. Cette opération a été largement sur souscrite et quasi intégralement placée par exercice des droits préférentiels. Il est rappelé que cette émission avait pour but de financer le besoin en fonds de roulement d'exploitation en attendant le rebond du marché télécoms, de poursuivre la stratégie de diversification, de continuer le développement de nouveaux produits, de maintenir les capacités de production actuelles et de pénétrer de nouveaux marchés ou de nouvelles applications.

La reconnaissance mondiale du savoir-faire d'Egide se devait d'être maintenue, développée et mise à profit pour trouver de nouveaux débouchés. C'est pourquoi l'année 2006 a vu le renforcement des équipes commerciales avec l'arrivée d'un responsable business développement chargé principalement des marchés asiatiques et des nouvelles applications industrielles. Maintenir le savoir-faire, c'est également s'appuyer sur un service Recherche & Développement structuré et en relation étroite avec les services de production. Ainsi, un directeur R&D et Ingénierie est venu renforcer les équipes en place et a pris ses fonctions en début d'année 2007. Enfin, les sites de Bollène et de Casablanca ont vu leur structure de management intermédiaire développée par l'embauche de nouveaux ingénieurs et de techniciens ainsi que par le renforcement des postes d'agents de maîtrise.



9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur les revenus d'exploitation

La crise des télécommunications de 2001 a entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La structure de la société a constamment été adaptée au nouveau niveau d'activité mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste déterminant pour assurer la rentabilité de la société.

9.2.2 Justification du changement important du chiffre d'affaires

Voir § 6.3 - Evènements exceptionnels.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.3 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 20.3.1.4 - Tableau de financement consolidé

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit :

- un crédit-bail immobilier sur 12 ans libellé en euros, à taux variable basé sur l'Euribor 3 mois + 1,3 point, souscrit en 1999,
- un emprunt moyen terme sur 6 ans libellé en dirhams, à taux fixe de 8 %, souscrit en 2003,
- un emprunt long terme sur 11 ans libellé en dirhams, à taux fixe de 8,75 %, souscrit en 2003,
- un crédit-bail mobilier sur 4 ans libellé en dollars, à taux fixe de 7,30 %, souscrit en 2004,
- un crédit-bail mobilier sur 5 ans libellé en dollars, à taux fixe de 7,99 %, souscrit en 2004,
- un crédit-bail mobilier sur 5 ans libellé en dollars, à taux fixe de 8,20 % souscrit en 2005.

Par ailleurs, au cours de l'année 2006, un contrat d'affacturage a été mis en place chez Egide SA (financement à taux variable basé sur l'Euribor + 1,20 point) et une ligne de crédit renouvelable ouverte chez Egide USA (maximum de 800 000 \$ à taux variable basé sur le taux de base US + 3 points avec minimum de 10,25 %).

A la clôture de l'exercice 2006, le montant total des dettes financières s'élevait à 5,389 millions d'euros, dont 3,745 millions à moins d'un an (0,302 million d'emprunt et 3,443 millions d'affacturage, de ligne de crédit et de passif financiers liés à des engagements de crédit bail) et 1,644 million à plus d'un an.

Voir § 20.3.1.5.5.11 – Etat des dettes

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Voir § 20.3.1.5.6.16 – Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés

10.5 Sources de financement attendues

Pour la partie des engagements qui ne sont pas couverts par les fonds propres, la société a recours à des financements alternatifs tels que l'escompte de lettres de change, l'affacturage ou le recours à une ligne de crédit renouvelable.

La société a ainsi mis en place une ligne de crédit d'un montant maximum de 850 000 \$ sur sa filiale américaine Egide USA Inc. et signé des contrats d'affacturage France et Export basés sur certains clients d'Egide SA.

Par ailleurs, en 2006, la société a réalisé une augmentation de capital d'un montant brut de 5 millions d'euros, assortie de l'émission de Bons de Souscription d'Actions (BSA) pouvant apporter à la société un montant maximum de 2,14 millions d'euros en cas d'exercice de la totalité des BSA. Ces BSA sont librement exerçables par leur bénéficiaire entre le 18 août 2006 et le 17 août 2009.

Enfin, la créance d'impôts de 1,8 million d'euros figurant dans les comptes de l'exercice 2006 a été recouvrée en avril 2007.



11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Egide exerce en permanence une activité de recherche et développement de nouveaux produits ou de nouveaux matériaux. Cette R&D s'effectue de trois manières : soit dans le cadre de missions d'études financées par les organismes commanditaires qui financent dans ce cas 30 à 45 % des dépenses engagées, soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études d'Egide et ceux de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de briques de base technologiques qu'Egide déploiera ensuite dans ses produits.

La stratégie R&D vise à répondre aux exigences des projets européens et aux nouveaux challenges de l'électronique. L'eupéanisation des composants expressément demandée pour les grands projets européens font d'Egide un partenaire privilégié dans ce domaine. La société participe au programme de recherche européen Pidea+ (Packaging and Interconnection Development for European Applications) au travers de plusieurs projets portant sur des modules électroniques de nouvelle génération. Egide a également déposé plusieurs dossiers d'études dans le cadre des pôles de compétitivité créés en France au cours de l'année 2006.

Dans le cadre des projets internes, Egide a continué de développer :

- le scellement sur titane, pour répondre à la demande d'équipements de plus en plus légers dans le secteur militaire et de biocompatibilité dans le secteur médical,
- le traitement des feuilles d'alumine de 5 pouces de large (contre 4 pouces actuellement), afin de baisser le coût unitaire de fabrication des composants céramique.

Les dépenses engagées chez Egide SA ainsi que les effectifs dédiés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2004	2005	2006
Dépenses de R&D	814 K€	719 K€	601 K€
Effectifs (équivalent personne)	7,1	5,6	5,9

La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, la société bénéficie de deux qualifications générales en étant certifiée aux normes ISO 9001 version 2000 et en étant qualifiée par le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales). A ces deux qualifications générales s'ajoutent l'agrément du CNES (Centre National des Etudes Spatiales) par lignes de produits et l'agrément de l'ESA (European Space Agency).

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances

Le retour à l'équilibre en terme de flux de trésorerie lié à l'activité (hors variation de BFR) devrait être atteint à la fin de l'année 2007. L'objectif de croissance du chiffre d'affaires reste similaire à celle constatée en 2006, cette croissance devant être accompagnée d'une nette amélioration du résultat. Pour ce faire, la société compte profiter des perspectives encourageantes de ses trois marchés diversifiés et de la maîtrise croissante de ses paramètres industriels de rendement et de productivité.

Le marché militaire est toujours bien orienté et jouit d'une croissance régulière et d'une bonne visibilité. Le marché spatial est quant à lui prometteur mais reste cyclique par nature. Les applications infra rouges sont en fort développement et les premières migrations vers des boîtiers céramique multi puces (Multi Chip Modules) apparaissent. La présence d'Egide en Europe et aux Etats Unis et le fait que la société offre des solutions aussi bien en verre métal qu'en céramique permettent de profiter pleinement des développements de ce marché solide qui reste au cœur des activités. Les contrats long terme signés ces derniers mois par Egide USA avec des clients militaires américains confortent par ailleurs cette stratégie.

En crise depuis 2000, le marché télécoms a vu la reprise progressive des investissements des opérateurs à la fin de l'année 2006. De nouveaux besoins sont apparus dans le réseau d'accès, liés au développement du « quadruple play » et de la vidéo à la demande. Des contrats de liaisons longue distance commencent également à être signés, notamment en transmissions sous-marines ; cela confirme que le trafic de données continue de croître, les réseaux de transport optiques étant progressivement saturés à partir de fin 2007. Egide, reconnue comme seule alternative à son concurrent japonais, fournit tous les principaux acteurs du marché et donc bénéficiera directement du retour de la croissance du marché télécoms.

Eléments majeurs de la stratégie de diversification, les marchés industriels adressés par Egide sont caractérisés par une pénétration rapide de l'électronique dans tous les domaines, une complexité de plus en plus grande des puces électroniques et un besoin croissant en fiabilité (et donc en herméticité). Les domaines sont variés (aéronautique, automobile, médical) et présentent des volumes en forte croissance. Bénéficiant d'une image et d'une position forte en tant que fournisseur de boîtiers hermétiques, disposant également d'un site de production bas coûts à Casablanca, Egide entend profiter à plein de ces marchés porteurs et continuera de mener activement les efforts de diversification entrepris depuis maintenant 2 ans.

En terme d'activité, Egide a réalisé sur le premier trimestre 2007 un chiffre d'affaires consolidé non audité de 6,43 millions d'euros, en croissance purement organique de 20 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent (5,37 millions d'euros).

Avec une forte saisonnalité caractéristique de cette période, le chiffre d'affaires est conforme aux attentes. L'activité de ce début d'année montre une répartition équilibrée entre les applications industrielles et militaires (respectivement 38 % et 36 %). Le secteur télécoms enregistre une légère progression et représente 26 % du chiffre d'affaires (contre 20 % à la même période de 2006), due au redémarrage graduel de ce marché.

Sur 2007, Egide prévoit une croissance du chiffre d'affaires à un rythme équivalent à celui de 2006 tout en poursuivant l'amélioration des marges et du résultat. Egide confirme son objectif de retour à l'équilibre en cash vers la fin de l'année.

12.2 Evènements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés «High Tech».



13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La société ne présente pas de prévisions.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

14.1 Conseil d'administration

En date du 31 mai 2006, le conseil d'administration de la société EGIDE SA est composé de 4 membres :

Nom	Fonction	Jusqu'au
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Cléchy, 75009 Paris	Président du conseil Depuis le 26/04/2005	30/06/2011
21, Centrale Partners représentée par Monsieur Régis LAMARCHE 9 avenue Hoche, 75008 Paris	Administrateur Depuis le 17/04/2000	30/06/2012
Monsieur Albert ZYLBERSZTEJN 16 Parc de Diane, 78350 Jouy en Josas	Administrateur Depuis le 16/02/1999	30/06/2011
Monsieur Yves DZIALOWSKI 31 Hodge Road, Princeton, NJ 08540-3011 - USA	Administrateur Depuis le 26/06/2002	30/06/2008

L'assemblée générale mixte réunie le 29 juin 2006 a renouvelé pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice écoulé, le mandat d'administrateur de la société 21 Centrale Partners, représentée par Monsieur Régis Lamarche.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

Au sens du rapport Vienot, Messieurs Zylbersztein et Dzialowski sont considérés comme administrateurs indépendants, car n'entretenant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément aux statuts de l'entreprise.

Il est précisé que le président du conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur général de la société.

Concernant le fonctionnement du conseil d'administration, nous vous invitons à vous reporter au rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société présenté au paragraphe 16.5.1 - Rapport du président sur le fonctionnement du conseil d'administration.



14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.

14.3 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les administrateurs de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations ont la signification suivante :

- CS = conseil de surveillance
- CA = conseil d'administration
- RP = représentant permanent

Monsieur Philippe BREGI

Société	Adresse	Poste	2006
Avanex France	Nozay (91)	Président et directeur général	Non
Egide	Trappes (78)	Président et directeur général	Oui
Highwave Optical	Lannion (22)	Membre du CS	Non
Photline Technologies	Besançon (25)	RP d'Avanex France au CA	Non
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du CS	Oui

Monsieur Yves DZIALOWSKI

Société	Adresse	Poste	2006
Adva Optical Network.	Munich (Allemagne)	Administrateur	Non
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui
Princeton Lightwave	New Jersey (USA)	Administrateur et directeur général	Oui
Princeton Optronics	Hamilton (USA)	Administrateur	Non
Quake Technologies	Ottawa (Canada)	Administrateur	Non
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du CS	Oui

Monsieur Albert ZYLBERSZTEJN

Société	Adresse	Poste	2006
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui

Monsieur Régis LAMARCHE

Société	Adresse	Poste	2006
Averys	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Egide	Trappes (78)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Oui
Ex Machina	Clichy (92)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Non
Filature de St Sever	Paris (75)	Administrateur	Non
Fin. Europe Assurance	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Financière Syreva	Paris (75)	RP de 21 Centrale Partners au CS	Oui
Globalgas	St Amand les Eaux (59)	RP de 21 Centrale Partners au CA	Oui
Robine	St Amand les Eaux (59)	RP de 21 Centrale Partners au collège de censeurs	Oui
Syreva (Averys)	Paris (75)	Membre du CS	Oui

21 CENTRALE PARTNERS

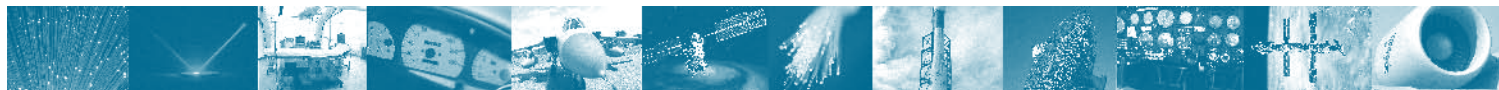
Société	Adresse	Poste	2006
3C Finance	Saint Ouen (93)	Membre du CS	Non
AFE	Montrouge (92)	Membre du CS	Non
Alltub	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Alto Expansion	Levallois Perret (92)	Membre du CS	Oui
Asteel Développement	Neuilly Plaisance (93)	Administrateur	Non
Carrère Group	Aubervilliers (93)	Membre du CS	Non
Cootherm Développement	Vinay (38)	Membre du CS	Non
Egide	Trappes (78)	Administrateur	Oui
Eminence	Aimargues (30)	Membre du CS	Non
Euraltech	Trappes (78)	Membre du CS	Non
Ex Machina	Clichy (92)	Administrateur	Non
FAP	Montrouge (92)	Membre du CS	Non
Financière Aramis	Glos (14)	Membre du CS	Oui
Fin. Europe Assurance	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Fin. Syreva (Averys)	Paris (75)	Membre du CS	Oui
Financière Impala	Barembach (67)	Administrateur	Non
Financière Verlys	Les Andelys (27)	Membre du CS	Oui
Finathem	Paris (75)	Administrateur	Non
Fontaine Pajot	Aigrefeuille d'Aunis (17)	Administrateur	Oui
France Air Holding	Miribel (01)	Membre du CS	Non
Globalgas	Saint Amand les Eaux (59)	Administrateur	Oui
Groupe Electropoli	St James (50)	Administrateur	Oui
Harmony	St Pal de Mons (43)	Membre du CS	Non
Le Goût de la Vie	Paris (75)	Administrateur	Non
Le Public Système	Levallois Perret (92)	Membre du CS	Oui
Meccano SN	Clichy (92)	Administrateur	Oui
Robine	Saint Amand les Eaux (59)	Membre du collège de censeurs	Oui
Safig	St Ouen (93)	Administrateur	Non
SFTF Interflora	Paris (75)	Administrateur	Oui
Sword Group	St Didier au Mont d'Or (69)	Administrateur	Oui
The Nomad Company	Clichy (92)	Membre du CS	Oui
Vulcanic Holding	Neuilly sur Marne (93)	Membre du CS	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer.

Il est également précisé que par jugement en date du 13 décembre 2005, le Tribunal de Grande Instance à compétence Commerciale de Guingamp a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SA Highwave Optical Technologies, dont Philippe Brégi était membre du conseil de surveillance.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles 21 Centrale Partners ou Monsieur Régis Lamarche détenaient un mandat et mises en redressement judiciaire au cours des 5 dernières années sont les suivantes :

- Ex Machina : redressement judiciaire prononcé le 8 novembre 2001 ; conversion en liquidation judiciaire le 31 janvier 2002,
- CB SA : redressement judiciaire prononcé le 19 novembre 2001 ; conversion en liquidation judiciaire le 24 avril 2002,
- Intrason : redressement judiciaire prononcé le 16 octobre 2003 ; conversion en liquidation judiciaire le 18 décembre 2003,
- Le Goût de la Vie : dissolution anticipée et liquidation amiable par l'AGE du 25 juin 2004 ; clôture des opérations de liquidation le 22 décembre 2005.



15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2006 à chaque mandataire social d'Egide SA est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Administrateurs	Rémunération nette	Avantage en nature	Jetons de présence	Total 2006	Total 2005
Philippe Brégi (PDG)	109 372,42 €	4 448,40 €	-	113 820,82 €	114 037,52 €
Albert Zylbersztein	-	-	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Yves Dzialowski	-	-	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'ont été reçus par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre de l'exercice 2005 et 2006 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

La rémunération de Philippe Brégi, Président-Directeur général, ne comprend que des éléments fixes. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé en 2005 et en 2006.

Les administrateurs de la société n'ont pas bénéficié de stocks options, à l'exception du Président-Directeur général qui, au 31 mars 2007, est titulaire de 30 767 stocks options.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance «Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux» souscrite auprès de la société AIG. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de 25 000 \$ et la prime annuelle de 11 856 euros hors taxes.

15.2 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. (voir § 20.3.1.5.4.14).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration.

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Il n'existe aucun comité d'aucune sorte au sein de la société Egide.

16.4 Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille, le groupe Egide n'a pas jugé nécessaire de mettre en place l'ensemble des mesures de gouvernement d'entreprise (telles que celles préconisées par le rapport Bouton de septembre 2002) autres que celle mentionnée au § 14.1.

16.5 Rapport du président sur le contrôle interne

16.5.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

16.5.1.1 Composition du conseil d'administration

Voir § 14.1 pour la liste des membres du conseil d'administration.

16.5.1.2 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

Le conseil d'administration se réunit autant de fois qu'il est nécessaire, sur convocation de son président. Compte tenu de la taille de la société et du nombre d'administrateurs, aucun règlement intérieur autre que les statuts n'a été rédigé pour fixer les modalités de fonctionnement du conseil. Chaque administrateur participe à l'ensemble des délibérations, aucun comité d'aucune sorte n'ayant été créé spécifiquement. Il reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.



Le conseil d'administration se réunit en général dans les locaux de 21 Centrale Partners. Les membres du comité d'entreprise assistent à chaque conseil. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président doit s'abstenir. Un procès verbal de réunion est rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2006, le conseil d'administration s'est réuni 8 fois ; dans le courant de l'année 2005, il s'était tenu 5 réunions du conseil d'administration.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur personne physique, à l'exception du président, reçoit en rémunération des jetons de présence. Au cours de l'exercice 2006, il a été versé la somme totale de 8 750 euros nets au titre des jetons de présence.

16.5.1.3 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

Le 26 avril 2005, le conseil d'administration d'Egide SA s'est prononcé sur l'organisation de la direction générale et a décidé qu'elle serait exercée par le président du conseil d'administration.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du directeur général qui les exercent donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le directeur général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros.

16.5.2 Procédures de contrôle interne mises en place par la société

16.5.2.1 Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,
- de s'assurer de la sauvegarde des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Le système de contrôle interne a également comme objectif de permettre l'établissement de comptes sociaux et consolidés fiables et sincères. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

L'état des procédures en place décrites dans ce rapport a été établi en se basant sur le Manuel Qualité de l'entreprise ainsi que sur les discussions avec le service financier. Ce rapport s'appuie également sur les recommandations conjointes de l'AFEP et du MEDEF.

16.5.2.2 Description des procédures de contrôle interne mises en place dans le cadre de l'activité de l'entreprise

En répondant aux exigences de la norme ISO 9001 version 2000, Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement du système qualité en place (regroupées au sein de son manuel qualité). Ce système couvre l'ensemble des activités de production de l'entreprise (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage, chaque année, à appliquer la politique qualité qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide des indicateurs des processus et des supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par la direction qualité, analysées en comité de direction (réunissant le directeur général et les directeurs qualité, commercial, R&D, production et financier) ou lors des revues de direction.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients (pièces mauvaises), les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité et la consommation matières par rapport aux devis et le bon déroulement des relations entre Egide, ses fournisseurs et ses clients.

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec la direction qualité et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Une fois par an, la direction effectue une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. La revue de direction est préparée par la direction qualité qui est chargée d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Cette revue est réalisée notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.

Cette revue permet de mesurer l'efficacité du système de management de la qualité, de redéfinir les objectifs qualité et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les actions décidées à cette occasion sont intégrées dans un plan d'amélioration (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue de l'entreprise.

16.5.3 Organisation du service financier et cadre général

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur et dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, production, ...), il n'est pas intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001 version 2000 et décrites dans le Manuel Qualité.

Maison mère : chez Egide SA, la direction financière est assurée par le directeur financier, qui supervise le responsable comptable et ses deux adjoints. La communication financière et le service informatique sont également sous la responsabilité de la direction financière. Il n'existe pas de manuel écrit des procédures comptables. Compte tenu de la structure réduite du service, le fonctionnement est majoritairement basé sur l'autocontrôle. Le responsable comptable en charge de consolider les données s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires.

Filiales : Egide USA et Egide UK possèdent chacune leur propre structure comptable et financière. Compte tenu de la faible taille des équipes comptables (1 à 2 personnes maximum dans chaque entité), la responsabilité du service dépend du directeur de la filiale. Egima, quant à elle, utilise un cabinet d'expertise comptable indépendant pour la tenue de sa comptabilité. Les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère. S'agissant des éléments d'information hebdomadaires ou mensuels transmis à la société mère, ils font l'objet d'un autocontrôle par chaque filiale et d'une révision, le cas échéant, par le responsable comptable d'Egide.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par le service financier s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire,
- des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, etc....),
- des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs,
- des procédures de suivi et de valorisation des stocks,
- des procédures d'inventaire physique des stocks,
- des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...),
- des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations.



16.5.4 Revue et diffusion de l'information financière

L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, clients, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction (directeur général, directeur commercial et achats, directeur de production, directeur qualité, directeur R&D et directeur financier) reçoit toutes les semaines un suivi du chiffre d'affaires du groupe. Une situation de trésorerie hebdomadaire est également diffusée, mais uniquement au directeur général et au directeur financier.

Tous les mois et à l'occasion de la réunion du comité de direction, ces mêmes informations sont revues et comparées au budget établi pour l'année considérée. Ceci permet de suivre l'activité de la société ainsi que le maintien de sa solidité financière. Un tableau de bord présente les données trimestrielles du compte de résultat, par filiale et consolidé. Ces éléments sont également comparés au budget et mettent en évidence, le cas échéant, les dérives constatées par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués par la société mère ou ses filiales, afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Chaque mois, une revue des résultats des filiales est organisée sous la forme d'une conférence téléphonique. Egide USA et Egide UK sont seules concernées, la filiale Egima dépendant de la France et donc revue en comité de direction. Lors de ces conférences, les directeurs respectifs des filiales présentent au directeur général et au directeur financier un certain nombre d'indicateurs, qui seront ensuite repris dans la présentation aux administrateurs. C'est également l'occasion de faire un point sur la marche des affaires et prendre les décisions du ressort de la direction générale.

Les administrateurs reçoivent chaque mois une présentation synthétique de résultats qui reprend le chiffre d'affaires réalisé, les commandes enregistrées, la consommation de trésorerie passée, une prévision de trésorerie, une situation des effectifs ainsi que des indicateurs opérationnels. Ces données consolidées sont présentées pour le groupe puis par société. Quand cela est nécessaire, des éléments d'informations spécifiques complètent cette présentation. Ces présentations sont le plus souvent diffusées par voie électronique mais elles peuvent également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs.

En tant que société cotée sur un marché réglementé, Egide respecte ses obligations d'information des tiers en publiant chaque trimestre le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. Tous les semestres, elle publie également une situation intermédiaire consolidée à mi exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation au 30 juin, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un document de référence également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

D'une manière générale, l'ensemble des informations destinées aux tiers est diffusé par voie de presse, sur le site Internet de la société et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers. Les documents papiers sont également disponibles au siège social de l'entreprise.

Depuis l'arrivée du nouveau président directeur général, un certain nombre d'améliorations ont été apportées suite à l'état des lieux des procédures existantes de contrôle interne et de diffusion de l'information qui avait été fait. Elles ont consisté principalement en la mise en place des réunions mensuelles avec les filiales, des présentations aux administrateurs mentionnées auparavant ainsi que de la formalisation des réunions du comité de direction par le biais de comptes rendus diffusés à l'encadrement. En fin d'année 2006, une revue des mesures du contrôle interne a été menée lors d'une réunion de travail avec les administrateurs dans but d'en apprécier leur opportunité et leur efficacité : les indicateurs actuellement suivis donnent satisfaction et seront complétés par d'autres dans le courant de l'année 2007, chaque direction ayant en charge de réfléchir aux pistes d'amélioration de contrôle et de reporting dans leur secteur.

16.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

« Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EGIDE S.A. et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 juin 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Cauchois

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray »



16.7 Comité de direction

Le comité de direction de la société est actuellement composé de 6 membres chez Egide SA, et d'un directeur par filiale (américaine et anglaise). La filiale marocaine Egima est dirigée par le directeur de production d'Egide SA.

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président - Directeur Général	26/04/2005
Monsieur Jim COLLINS 1553 Commanche Road, Arnold, MD 21012, USA	Directeur de Egide USA	29/12/2000
Monsieur Chris CONWAY 29 Lattice Avenue, Ipswich, Suffolk, IP4 5LJ, GB	Directeur de Egide UK	01/07/2002
Monsieur Frédéric DISPERATI 3 chemin des Passadoires, 84420 Piolenc	Directeur Qualité et satisfaction client	01/03/2003
Monsieur Philippe LUSSIEZ 2 rue des Champs, 78320 La Verrière	Directeur Financier	01/07/2006
Monsieur Didier MARTIN 33 avenue du Plan de l'Eglise, 78960 Voisins le Bretonneux	Directeur Commercial, Achats et Business Développement	03/08/1992
Monsieur Michel MASSIOT 8 Résidence Le Tilleul, 26130 Saint Paul Trois Châteaux	Directeur R&D	05/01/2007
Monsieur Wladimir MUFFATO Quartier Genève, 26130 Montségur sur Lauzon	Directeur de Production	01/01/2003

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société EGIDE, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction	Depuis le
Monsieur Philippe BREGI	Gérant de la SARL Egima Président de Egide USA LLC Président de Egide USA Inc Président de Egide UK Ltd	28/04/2005 28/04/2005 28/04/2005 27/04/2005
Monsieur Jim COLLINS	Vice président de Egide USA Inc Vice président de Egide USA LLC	29/12/2000 29/12/2000
Monsieur Christopher CONWAY	Administrateur de Egide UK Ltd	01/07/2002
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Secrétaire de Egide USA Inc Secrétaire de Egide USA LLC	28/04/2005 28/04/2005
Monsieur Didier MARTIN	Administrateur de Egide UK Ltd	01/07/2002

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

Monsieur Philippe BREGI est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'un MBA de l'IAE de Lyon. Avant de rejoindre Egide, il a occupé le poste de Président-Directeur général d'Avanex France, suite à l'acquisition par Avanex d'Alcatel Optronics, la filiale composants optiques du groupe Alcatel dont il était le directeur général. Avec plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, il est une personnalité reconnue internationalement dans le domaine des transmissions optiques.

Monsieur Jim COLLINS est «Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering» de l'université de Rutgers (USA). Après avoir exercé des fonctions de management au sein de la société Electronic Packaging Products, il prend la direction opérationnelle de la filiale américaine Egide USA Inc et en est nommé vice-président .

Monsieur Christopher CONWAY est ingénieur en électricité. Après 10 ans passés chez Hewlett Packard dans la division fibre optique, il rejoint la société Europlus en tant que Managing Director. Actuellement Managing Director d'Egide UK, il en est un des administrateurs depuis le 1er juillet 2002.

Monsieur Frédéric DISPERATI est ingénieur en sciences et génie des matériaux. Entré chez Egide en 1990, il a été responsable du développement des produits aluminium, puis chef de produit au bureau d'études, avant de passer une année et demi en tant que support technique dans la filiale Egide USA. A son retour en mars 2003, il a été nommé directeur qualité d'Egide SA.

Monsieur Philippe LUSSIEZ est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieur. Il a rejoint le groupe Egide en 1992 comme responsable de la comptabilité de l'établissement de Bollène, puis a été nommé contrôleur de gestion du groupe et responsable de la communication financière depuis l'introduction en bourse de la société. Depuis le 1er juillet 2006, il occupe les fonctions de directeur financier.

Monsieur Didier MARTIN est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale de Physique et de Chimie de Caen. Il dispose d'une expérience significative dans le domaine de la production de semi-conducteurs. Son profil est celui d'un manager opérationnel habitué aux impératifs de fabrication.

Monsieur Michel MASSIOT est ingénieur physicien INSA. Après avoir occupé différentes positions de direction dans des sociétés spécialisées en céramique industrielle, il a rejoint le groupe Egide en début d'année 2007. Il est membre du comité directeur de l'IMAPS France et expert auprès de la Commission européenne.

Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction des usines de Bollène et de Casablanca en janvier 2003.



17. SALARIES

17.1 Répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2004	2005	2006
Administration et commercial	30	30	30
Production, qualité et R&D	286	277	403
Total	316	307	433

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2004	2005	2006
Egide Trappes et Bollène	189	163	228
Egide USA	82	83	106
Egide UK	26	25	29
Egima	19	36	70
Total	316	307	433

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/12	2004	2005	2006
Contrats à durée déterminée	63	48	133
Contrats à durée indéterminée	253	258	298
Apprentis	0	1	2
Total	316	307	433

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés en France bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- aux commerciaux en fonction de leurs résultats,
- à tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2006. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés, avec un plancher égal à 7 % du résultat courant. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation et de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

A l'exception du personnel de production directe de la filiale américaine Egide USA, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs des filiales étrangères d'Egide SA bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée aux commerciaux en fonction de leurs résultats.

17.3 Plans de stocks options

Depuis l'introduction en bourse de la société, des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains membres de l'encadrement. Au 31 mars 2007, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 36 849 options, celles attribuées et non encore exercées par les salariés d'Egide USA est de 4 428 options et celles des salariés d'Egide UK de 3 220 options.

A l'exception du président, aucun membre de conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société, ce dernier est titulaire de 30 767 options qui lui ont été attribuées le 26 avril 2005 et le 15 janvier 2007 (voir plans n° 4.1 et n° 4.3 dans le tableau ci-après). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président-Directeur général.

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 31 mars 2007 :

Numéro du plan	Plan 3.1	Plan 3.2	Plan 3.3	Plan 4.1	Plan 4.3	Plan 4.4	Total
Assemblée générale du Conseil du	29/06/2001 26/06/2002	29/06/2001 28/04/2003	29/06/2001 27/10/2003	08/06/2004 26/04/2005	08/06/2004 15/01/2007	08/06/2004 15/01/2007	
Nombre d'actions initial	11 300	1 398	600	20 000	10 000	4 900	48 198
- dont au mandataire social	0	0	0	20 000	10 000	0	30 000
- dont aux 10 premiers salariés	9 500	1 398	600	0	0	4 500	15 998
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	11 596	1 453	608	20 767	10 000	4 900	49 324
Date de départ d'exercice	26/06/2004	28/04/2005	27/10/2005	26/04/2007	15/01/2009	15/01/2009	
Date de fin d'exercice	25/06/2009	27/04/2010	26/10/2010	25/04/2012	14/01/2014	14/01/2014	
Modalités d'exercice	Levée maximum par ¼ tous les 30 jours de bourse avec un minimum de 20 actions (plans n° 3.1, 3.2, 3.3 et 4.4), 500 actions (n° 4.1) ou 200 actions (n° 4.3) Salariés Egide SA et Egide UK Cession : blocage 2 ans à compter de la date d'exercice Salariés Egide USA Cession : blocage 1 an pour la totalité + 1 an pour la moitié à compter de la date d'exercice Mandataire social Cession du plan n° 4.3 : maximum 80 % des options levées pendant l'exercice du mandat						
Prix de souscription	45,13 €	14,97 €	38,56 €	29,74 €	31,15 €	31,15 €	
Nombre d'options souscrites	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options perdues	3 700	727	400	0	0	0	4 827
Nombre restant à lever	7 896	726	208	20 767	10 000	4 900	44 497

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital

Au cours de l'exercice 2006, un total de 1 828 options de souscription a été exercé par 7 bénéficiaires du plan n° 1.1.

Il est rappelé que pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit être lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. De même, en cas de dépassement de la date d'exercice, les stocks options sont automatiquement perdus. Au cours de l'exercice 2006, un certain nombre d'options de souscription ont ainsi été perdues par leurs bénéficiaires :

- Plan n° 1.1 : deux salariés titulaires de 672 options ne les ont pas exercé avant la date limite du 28 janvier 2006
- Plan n° 3.2 : un salarié titulaire de 727 options a quitté la société
- Plan n° 3.3 : un salarié titulaire de 400 options a quitté la société
- Plan n° 4.2 : deux salariés titulaires de 1 200 options ont quitté la société

Un total de 2 999 options de souscriptions a ainsi été perdu par leurs bénéficiaires au cours de l'exercice 2006, dont 2 327 seront annulées par la prochaine assemblée générale.



Par ailleurs, en date du présent document de référence, un certain nombre d'options de souscriptions ne pourront plus être exercées :

- Plan n° 1.2 : 484 options n'ont pas été exercées avant le 1er mars 2007, date limite d'exercice. Ces options sont donc devenues caduques.

Le nombre maximum d'options étant fixé à 5 % des actions composant le capital (soit 64 291 options attribuables au 31 mars 2007), il reste donc un solde disponible de 19 794 options, soit 1,54 % du capital. A cette même date, les 44 497 options non exercées représentent une dilution potentielle de 3,46 %.

17.4 Impact social de l'activité d'Egide SA

Les informations sociales relatives à Egide SA données dans le rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2006 sont les suivantes :

Effectif total

Au 31 décembre 2006, l'effectif total d'Egide SA est de 228 personnes, dont 19 sont basées à Trappes, au siège social, 207 dans l'usine de Bollène et 2 sont détachées dans la filiale Egima. L'effectif moyen de l'exercice est de 190 personnes.

Recrutements

Au cours de l'année 2006, la société a procédé à l'embauche de 69 personnes en CDD (principalement des postes d'opérateurs) et 22 en CDI. Egide n'éprouve pas de difficultés particulières lors des recrutements.

Licenciements

Aucune procédure de licenciement n'a été engagée au cours de l'année 2006.

Heures supplémentaires

Sur l'exercice 2006, un total de 10 672 heures supplémentaires sur le site de Bollène et 651 heures sur le site de Trappes ont été payées pour faire face au surcroît d'activité.

Main d'œuvre extérieure à la société

En 2006, Egide a fait appel à des sociétés d'intérim à plusieurs reprises, dont 2 035 heures pour remplacement de salariés absents et 1 012 heures pour faire face à un surcroît de travail.

Organisation du temps de travail

L'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 1h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés. Egide emploie 4 salariés à mi-temps et 18 personnes à temps partiel (4/5^{ème} soit 80 % du temps de travail hebdomadaire).

Absentéisme

En dehors des absences pour maladie ou maternité, rémunérées ou non, l'entreprise ne constate pas d'absentéisme particulier. En 2006, 29 170 heures d'absence ont été constatées, principalement imputables à des congés longue maladie.

Rémunérations et évolutions

La masse salariale brute versée en 2006 a été de 4 821 621 euros, dont 916 973 euros pour le site de Trappes et 3 904 648 euros pour le site de Bollène. L'augmentation moyenne des salaires de l'exercice a été de 3 %.

L'ensemble du personnel de la société est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Aucun salarié n'est payé au rendement.

Charges sociales

Le montant des charges sociales patronales enregistré dans les comptes de l'exercice 2006 est de 1 728 995 euros, soit 36 % de la masse salariale brute. Le montant des charges sociales salariales assises sur les salaires versés en 2006 est de 1 066 392 euros (soit 22,1 %).

Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2006. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société, avec un plancher égal à 7 % du résultat courant. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2006.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre de l'exercice 2006.

Il n'existe pas au sein de l'entreprise de plan d'épargne en faveur des salariés.

Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel d'atelier soit majoritairement féminin, il n'y a aucun poste au sein de l'entreprise qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

Relations professionnelles et accords collectifs

Les élections du comité d'entreprise ont été organisées en 2006. Un seul comité d'entreprise regroupant les deux établissements a été élu.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise, Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leur personnel. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il existe de structure particulière pour cela.

En matière d'accord collectif, outre l'accord de participation signé pour 3 ans, le comité d'entreprise négocie chaque début d'année un accord relatif aux augmentations salariales pour l'exercice en cours.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni 3 fois à Bollène au cours de l'exercice 2006. La société a été amenée à constater 10 accidents de travail ayant touché des salariés. Elle n'a par contre pas enregistré de maladie professionnelle durant cette année.

Au cours de l'exercice, les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site de Trappes	Taux : 0,95 %	Cotisation : 8 643 €
Site de Bollène	Taux : 1,08 %	Cotisation : 41 925 €

Formation

En 2006, Egide a engagé un total de 20 041 euros au titre de la formation, interne et externe. Le nombre d'heures de formation utilisées en 2006 dans le cadre du droit individuel à la formation est non significatif au regard du nombre d'heures (environ 3 700 heures) acquises par les salariés d'Egide SA.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Egide emploie directement sur le site de Bollène 7 salariés, reconnus handicapés (non moteur). Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société.



Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, la société propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé (uniquement sur le site de Trappes). En 2006, la société a ainsi engagé 56 560 euros au titre des tickets restaurant et 5 647 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle.

Par ailleurs, Egide alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 57 723 euros pour l'exercice 2006, soit 1,2 % de la masse salariale. Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc....

Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2006, Egide SA a enregistré dans ses charges 99 305 euros payés aux sociétés d'intérim et 59 202 aux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représente l'équivalent de 3,3 % de la masse salariale annuelle.

Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide entre en contact avec les antennes locales de l'Agence Nationale Pour l'Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent.

Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou bien les Centres d'Activité par le Travail (restaurant utilisé pour les repas d'affaires). Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient 3 filiales basées aux Etats-Unis, en Angleterre et au Maroc. Les salariés de ces filiales sont issus du bassin d'emploi propre à chaque pays. A l'exception de deux ingénieurs français détachés au Maroc, l'ensemble du personnel est local. En 2007, il est prévu que l'un des deux ingénieurs reste détachés au Maroc, l'autre réintégrant le site de Bollène.

Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Egide, société française, et ses filiales américaines et anglaises respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail. Concernant la filiale marocaine, l'encadrement, qui est français, applique dans le respect des lois en vigueur au Maroc, les règles européennes.

La quasi-totalité des sous-traitants utilisés par Egide étant européens ou américains, la société est a priori à l'abri du non respect par ces derniers des conventions de l'OIT.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et droits de vote

Situation au 31 mars 2007	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
Actionnaires dirigeants	3 012	0,23 %	6 012	0,41 %
FCPR 21 Développement	126 471	9,84 %	252 942	17,27 %
21 Esenga FCPR	90 681	7,05 %	135 129	9,22 %
Actionnaires agissant de concert *	217 152	16,89 %	388 071	26,49 %
Public (titres au porteur)	1 054 080	81,98 %	1 054 080	71,95 %
Public (titres au nominatif)	11 587	0,90 %	16 851	1,15 %
Public	1 065 667	82,88 %	1 070 931	73,10 %
TOTAL	1 285 831	100,00 %	1 465 014	100,00 %
BSA exercés depuis le 1er janvier 2007	195		195	
Total coté en circulation à Euronext	1 286 026		1 465 209	

* avis CMF n° 202C1661 du 17 décembre 2002 concernant les fonds FCPR 21 Développement et 21 Esenga FCPR

Ce tableau a été établi sur les bases d'informations communiquées par la banque CM-CIC Securities, chargée de la gestion des titres «Egide» inscrits au nominatif pur.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

18.2 Franchissement de seuils

L'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 %, 50 %, 66,66 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2005 :

	+ de 5 %		+ de 10 %		+ de 15 %		+ de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
FCPR 21, Développement	x					x		
21 Esenga FCPR	x	x						
<i>21 Développement et 21 Esenga agissant de concert</i>					x			x
Monsieur Antoine Dréan	x	x						
Optigestion	x	x						

Aucun actionnaire ne détient plus de 20 % du capital.

Aucun actionnaire ne détient plus de 33 % du capital ou des droits de vote.

En date du 20 janvier 2006, la société SNVB Participations, ancien administrateur d'Egide, a déclaré à la société et à l'AMF avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote suite à la conversion de ses titres au porteur.

En date du 19 septembre 2006, la société SOPALIA Compagnie Financière Holding a déclaré à la société et à l'AMF avoir franchi passivement à la baisse le seuil de 5 % du capital suite à la dilution liée à l'augmentation de capital.



En date du 3 janvier 2007, la société Optigestion a déclaré à la société et à l'AMF, à titre de régularisation, avoir franchi à la hausse le 25 octobre 2006, par suite d'acquisition de titres sur le marché, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

18.3 Droits de vote différents

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Au 31 mars 2007, 179 183 actions inscrites au nominatif (dont 170 919 détenues conjointement par 21 Centrale Parners et 21 Esenga) bénéficient ainsi d'un droit de vote double.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Conventions réglementées

Les conventions réglementées en vigueur au 31 mars 2007 sont les suivantes :

Conventions conclues au cours de l'exercice 2006

Néant

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Convention de compte courant entre la société Egide UK et Egide SA (conseil d'administration du 14 octobre 2002 et du 31 octobre 2005).
- Convention de compte courant entre la société Egima et Egide SA (conseil d'administration du 16 mars 2001 et du 31 octobre 2005).
- Convention de compte courant entre la société Egide USA et Egide SA (conseil d'administration du 31 octobre 2005).
- Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide SA et ses filiales Egide USA, Egima et Egide UK (conseils d'administration du 2 mai 2002 et du 14 octobre 2002).
- Convention de nantissement d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'un crédit moyen terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 26 juin 2002).
- Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 30 octobre 2001).
- Convention de gage d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima (conseil d'administration du 27 octobre 2003).
- Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société (conseil d'administration du 9 novembre 2004).

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution est terminée

Néant

Il est précisé que le conseil d'administration du 31 octobre 2005 a décidé qu'à compter du 1er janvier 2005, le taux de rémunération des comptes courants entre Egide SA et ses filiales serait ramené de 6 % à 4 % l'an.

19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

«Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1 - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce.



2 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 - Convention de compte courant entre la société Egide UK Ltd. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd. Au 31 décembre 2006, le solde du compte courant s'élève à 920 205 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 14 octobre 2002 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 31 octobre 2005.

Modalités : Ces avances sont rémunérées au taux de 4 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 32 112 €.

2.2 - Convention de compte courant entre la société Egima et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit marocain Egima. Au 31 décembre 2006, le solde du compte courant s'élève à 6 084 822 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 16 mars 2001 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 31 octobre 2005.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 4 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 232 211 €.

2.3 - Convention de compte courant entre la filiale Egide USA Inc. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit américaine Egide USA Inc. Au 31 décembre 2006, le solde du compte courant s'élève à 483 809 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 31 octobre 2005.

Modalités : Ces avances seraient rémunérées au taux de 4 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 9 177 €.

2.4 - Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide S.A. et ses filiales Egide (U.S.A.) Inc., Egima et Egide UK Ltd.

Nature et objet : Refacturation par Egide S.A. à sa filiale de droit américain Egide (U.S.A.) Inc., à sa filiale de droit marocain Egima et à sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd., d'une quote-part de frais de direction commerciale, financière et générale.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 2 mai 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et ses filiales Egima et Egide (U.S.A.) Inc. et d'une autorisation du conseil d'administration en date du 14 octobre 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et Egide UK Ltd.

Modalités : Les montants facturés correspondent aux salaires et aux charges sociales des salariés concernés sur la base d'une évaluation forfaitaire des temps consacrés par chacun pour chaque société du groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le montant facturé par Egide S.A. à Egide (U.S.A.) Inc. s'est élevé à 28 036 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egima s'est élevé à 333 042 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egide UK Ltd. s'est élevé à 12 809 €.

2.5 - Convention de nantissement d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'un crédit à moyen terme accordé à la société Egima

Nature et objet : Nantissement d'un portefeuille de Sicav au profit du Crédit Lyonnais, pour un montant à l'origine de 1 420 040 €, en contrepartie de la garantie donnée par le Crédit Lyonnais au Crédit du Maroc (à échéance du 15/01/2010) suite à un prêt de 14 600 000 dirhams accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima. Le prêt a été accordé le 28 janvier 2003 pour une durée initiale de 7 ans, dont un an de franchise en capital.

Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser ; cette opération permet de libérer une Sicav nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une Sicav nantie. Au 31 décembre 2006, le solde du gage est de 828 133 € pour un solde d'emprunt restant à rembourser de 792 633 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 26 juin 2002.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.6 - Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima

Nature et objet : Egide S.A. s'est portée caution à première demande au profit du Crédit du Maroc en contrepartie d'un crédit à long terme accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima. Le prêt, d'un montant de 10 678 000 dirhams, a été accordé le 21 mars 2003 pour une durée initiale de 12 ans (échéance le 21 mars 2015), dont un an de franchise en capital. La garantie donnée par Egide S.A. porte sur le capital et les intérêts restant dus par la société Egima dans la limite de 12 700 000 dirhams en principal. Le solde de cet emprunt restant à rembourser au 31 décembre 2006 s'élève à la contre valeur de 802 370 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 30 octobre 2001.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.7 - Convention de gage d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima

Nature et objet : Remise en gage d'un portefeuille de Sicav pour un montant total de 57 447 euros au profit du Crédit du Nord en contrepartie d'une caution donnée à la Société Générale Marocaine de Banque qui a octroyé à la demande de la filiale marocaine Egima une caution permanente au profit de l'administration des douanes et des impôts directs du Maroc. La valeur des Sicav remises en garantie s'élève à 59 998 € au 31 décembre 2006.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 27 octobre 2003.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2.8 - Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société

Nature et objet : Engagement pris au bénéfice du président directeur général, M. Philippe Brégi, par la société Egide S.A., correspondant à la souscription d'une assurance pour perte d'emploi « Chef d'entreprise », à la date de sa nomination approuvée par le conseil d'administration du 9 novembre 2004.

Modalités : Les montants facturés s'élèvent à 3 224 € sur l'exercice 2006.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 juin 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Cauchois

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray»



20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières historiques (2004 et 2005)

Les états financiers consolidés et sociaux des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document de référence.

Version imprimée du :	Document de référence 2005 n° D06-0621 du 23 juin 2006	Document de référence 2004 n° D05-0887 du 14 juin 2005
Comptes consolidés et annexes	Pages 57 à 81 (§ 20.3.1)	Pages 41 à 56 (§ 5.2)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Pages 104 et 105 (§ 20.4.1)	Pages 35 et 36 (§ 5.1.1)
Comptes sociaux et annexes	Pages 82 à 103 (§ 20.3.2)	Pages 57 à 74 (§ 5.5)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	Pages 105 et 106 (§ 20.4.2)	Pages 36 à 39 (§ 5.1.2 et 5.1.3)

20.2 Informations financières pro forma

Néant

20.3 Etats financiers 2006

20.3.1 Etats financiers consolidés et autres éléments consolidés

20.3.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2006	Valeurs nettes au 31/12/2005
Immobilisations incorporelles	5.3	5	7
Immobilisations corporelles	5.3	6 110	7 299
Immobilisations financières	5.3	10	9
Autres actifs non courants	5.4	1 025	3 008
Actifs non courants		7 151	10 323
Stocks	5.5	5 471	4 622
Clients et autres débiteurs	5.6	9 325	6 005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7	3 759	1 285
Autres actifs courants	5.8	328	137
Actifs courants		18 884	12 049
TOTAL ACTIF		26 035	22 372

PASSIF (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	Valeurs au 31/12/2006	Valeurs au 31/12/2005
Capital apporté	5.9	12 858	9 983
Primes liées au capital social		5 119	10 988
Réserve légale		402	402
Réserves consolidées		2 051	2 415
Résultat de l'exercice		(5 064)	(7 942)
Ecarts de conversion		(2 029)	(1 781)
Titres d'autocontrôle		0	0
Capitaux propres		13 337	14 065
Provisions non courantes	5.10	277	259
Dettes financières à plus d'un an	5.11	1 644	2 052
Passifs non courants		1 921	2 311
Provisions courantes	5.10	0	21
Dettes financières à moins d'un an	5.11	3 745	387
Fournisseurs et autres créiteurs	5.11	7 032	5 588
Passifs courants		10 777	5 996
TOTAL PASSIF		26 035	22 372

20.3.1.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT (en K€, normes IFRS)	Notes 20.3.1.5.	31/12/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires		25 380	21 700
Achats consommés		(12 455)	(10 615)
Var. stocks de produits finis & en cours		428	(165)
Charges de personnel		(11 643)	(10 580)
Charges externes		(4 648)	(4 101)
Impôts et taxes		(502)	(479)
Amort. & dépr. des immobilisations	5.3	(1 389)	(3 928)
Dotations et reprises de dépr. & provis.	5.5, 6, 10	(199)	(7)
Autres produits et charges opérationnels		212	2
Résultat opérationnel	5.13	(4 816)	(8 174)
Produits de trésorerie et équiv. de trés.	5.14	67	72
Coût de l'endettement financier brut	5.14	(324)	(189)
Coût de l'endettement financier net	5.14	(257)	(117)
Autres produits et charges financiers	5.14	(96)	328
Impôt sur le résultat	5.12	105	21
Résultat de l'exercice		(5 064)	(7 942)
Part du Groupe		(5 064)	(7 942)
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (en €)		(3,94)	(7,96)
Résultat dilué par action (en €)		(3,94)	(7,96)



20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en k€, sauf pour les actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Situation au 01/01/05	993 314	9 933	19 832	2 831	(2 484)	(8 939)	21 174
Variation du capital de la société mère	4 942	49	25				74
Affectation du résultat de l'exercice 2004			(8 868)	(71)		8 939	0
Résultat consolidé de l'exercice				57		(7 942)	(7 942)
Options de souscription d'actions					424		57
Variation de l'écart de conversion					279		424
Actions propres							279
Situation au 31/12/05	998 256	9 982	10 988	2 817	(1 781)	(7 942)	14 065
Variation du capital de la société mère	287 575	2 876	1 639				4 515
Affectation du résultat de l'exercice 2005			(7 509)	(433)		7 942	0
Résultat de l'exercice				69		(5 064)	(5 064)
Options de souscription d'actions							69
Variation de l'écart de conversion					(248)		(248)
Situation au 31/12/06	1 285 831	12 858	5 118	2 453	(2 029)	(5 064)	13 337

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.

20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en K€, normes IFRS)	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net des sociétés intégrées	(5 064)	(7 942)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (1)	1 454	3 732
- plus-values de cession d'immobilisations incorporelles & corporelles	(16)	(88)
- autres	69	57
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)		
- (augmentation) / diminution des stocks	(986)	262
- (augmentation) / diminution des créances clients	(1 798)	(822)
- (augmentation) / diminution des autres créances	(142)	661
- augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	1 710	(628)
- augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	247	72
- augmentation / (diminution) des autres dettes	(263)	109
Flux de trésorerie liés à l'activité	(4 788)	(4 587)
Acquisitions d'immobilisations	(530)	(418)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	43	88
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(487)	(330)
Augmentations de capital en numéraire	4 515	
Variation des autres fonds propres		353
Souscription d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit bail		36
Remboursements d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit bail	(364)	(351)
Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving	3 376	
Variation de nantissement de sicav	229	424
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	7 756	462
Variation de trésorerie	2 481	(4 455)

(1) hors dépréciations sur actif circulant

(2) en valeurs nettes

	31/12/2006	31/12/2005
Trésorerie de clôture *	3 745	1 268
Trésorerie d'ouverture *	1 268	5 650
Incidence des variations de cours des devises	3	(73)
Variation de la trésorerie	2 481	(4 455)

Les dettes fournisseurs présentant une échéance à fin décembre 2006 et réglées au début de l'année suivante se sont élevées à 488 K€ et à 239 K€ au titre de décembre 2005 réglées début 2006.

* Pour information, les montants de trésorerie au 31/12/2005 et 31/12/2006 se décomposent comme suit :

	Solde au 31/12/2006	Solde au 31/12/2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 759	1 285
Découverts bancaires et intérêts courus	(14)	(17)
Trésorerie dans le tableau de flux	3 745	1 268

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2006, dont le total du bilan est de 26 035 k€, et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 5 064 k€ arrêtée par le conseil d'administration du 25 avril 2007.

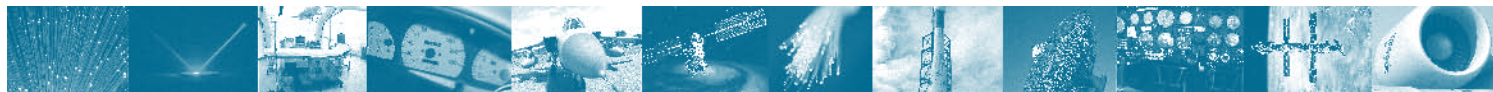
L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (k€), sauf indication contraire. L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006.

20.3.1.5.2 Faits marquants de l'exercice

L'année 2006 a connu une accélération de la croissance, avec un chiffre d'affaires supérieur de 17 % à celui de l'année précédente. La diversification s'est poursuivie et a permis à la société de pallier l'absence, anticipée, de reprise du secteur télécoms. Cette reprise s'est cependant amorcée au cours du 4ème trimestre mais reste bien inférieure à ce qu'elle devrait être dans les semestres à venir. Dans les autres secteurs (militaire & spatial, industriel), la visibilité accrue des besoins clients s'est traduite par le retour de volumes significatifs (plus de 50 000 boîtiers pour une même application infrarouge civile) et par la signature de plusieurs « Long Term Agreement » ou contrats pluriannuels, notamment avec des clients militaires américains.

L'opération de renforcement des fonds propres, initiée en début d'année 2006 et concrétisée en août, a pris la forme d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. L'émission d'environ 286 000 actions nouvelles a ainsi permis de lever un montant brut de 5 millions d'euros. A ces actions nouvelles étaient attachés des bons de souscription d'actions (BSA) exerçables jusqu'en août 2009, qui, à raison d'une parité de 4 bons pour 1 action, donneront à la société la possibilité de recevoir un montant maximum de 2,14 millions d'euros en cas d'exercice de l'intégralité des BSA. Cette opération a été largement sur souscrite et quasi intégralement placée par exercice des droits préférentiels. Il est rappelé que cette émission avait pour but de financer le besoin en fonds de roulement d'exploitation en attendant le rebond du marché télécoms, de poursuivre la stratégie de diversification, de continuer le développement de nouveaux produits, de maintenir les capacités de production actuelles et de pénétrer de nouveaux marchés ou de nouvelles applications.

Reconnu mondialement, le savoir faire d'Egide se devait d'être maintenu, développé et mis à profit pour trouver de nouveaux débouchés. C'est pourquoi l'année 2006 a vu le renforcement des équipes commerciales avec l'arrivée d'un responsable business développement chargé principalement des marchés asiatiques et des nouvelles applications industrielles. Maintenir le savoir faire, c'est également s'appuyer sur un service Recherche & Développement structuré et en relation étroite avec les services de production. Ainsi, un directeur R&D et Ingénierie est venu renforcer les équipes en place et a pris ses fonctions en début d'année 2007. Enfin, les sites de Bollène et de Casablanca ont vu leur structure de management intermédiaire développée par l'embauche de nouveaux ingénieurs et de techniciens ainsi que par le renforcement des postes d'agents de maîtrise.



20.3.1.5.3 Informations relatives au référentiel de consolidation et au périmètre

20.3.1.5.3.1 Adoption du référentiel international

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Egide présente ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2006. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou «IFRS» par simplification.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation déjà publiée non entrée en vigueur au 31 décembre 2006. La réflexion sur l'impact potentiel de ces normes ou interprétations est en cours. Le Groupe n'anticipe pas à ce stade de sa réflexion d'impact matériel.

20.3.1.5.3.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe Egide au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Trappes (Yvelines)	100%	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington - Delaware (USA)	100%	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge - Maryland (USA)	100%	Intégration globale	29/12/2000
Egima	Casablanca (Maroc)	100%	Intégration globale	01/11/2000
Egide UK Ltd	Woodbridge - Suffolk (Grande Bretagne)	100%	Intégration globale	01/06/2002

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

20.3.1.5.3.3 Règles de consolidation

Les états financiers des différentes filiales étrangères sont retraités en conformité avec le plan comptable du Groupe et les règles communes d'évaluation des différents postes afin de garantir une homogénéité satisfaisante des informations financières.

20.3.1.5.4 Principes comptables et méthodes d'évaluation

20.3.1.5.4.1 Principes généraux

Les comptes consolidés de l'exercice 2006 sont élaborés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

20.3.1.5.4.2 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.1.5.4.3 Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement par l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs identifiés et passifs éventuels acquis. Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuellement ou en cas d'indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.4.6.

20.3.1.5.4.4 Immobilisations incorporelles

Les normes IAS 36 et IAS 38 sont applicables aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Compte tenu du caractère «sur mesure» des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif du bilan du groupe.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement n'a pas tenu compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de l'actif car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations du groupe Egide. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.4.6.

20.3.1.5.4.5 Immobilisations corporelles

Les normes IAS 16 et IAS 36 sont applicables aux immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine des actifs immobilisés, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en-cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au Groupe. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %



Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.4.6.

20.3.1.5.4.6 Test de dépréciation

La norme IAS 36 concerne la dépréciation des actifs.

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Pour le Groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- les sociétés Egide SA et Egima
- la société Egide USA Inc
- la société Egide UK Ltd

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash flows le plus fin que peut définir le Groupe. Le Groupe procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

20.3.1.5.4.7 Immobilisations acquises par voie de crédit bail

Conformément à IAS 17, les contrats de crédit-bail sont retraités et inscrits dans les comptes consolidés. Les biens correspondants sont inscrits à l'actif du bilan, en contrepartie, une dette figure au passif. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue du bien concerné (cf. durées indiquées au paragraphe 20.3.1.5.4.5.).

20.3.1.5.4.8 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonctions de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées sur une même ligne du compte de résultat du Groupe.

20.3.1.5.4.9 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les comptes d'Egide USA Inc et d'Egide UK Ltd (filiales autonomes) sont convertis selon la méthode du cours de clôture, le bilan étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste «écarts de conversion».

Les comptes d'Egide USA LLC et d'Egima (filiales non autonomes) sont convertis selon la méthode du cours historique, le bilan étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste «écarts de conversion».

20.3.1.5.4.10 Comptes et opérations réciproques

Tous les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées sont ajustés puis éliminés.

20.3.1.5.4.11 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celle ayant une échéance à plus d'un an étant le cas échéant actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier.

20.3.1.5.4.12 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées au cours de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Elles sont, le cas échéant, ajustées pour tenir compte de leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les VMP sont ainsi évaluées à leur juste valeur par contrepartie du résultat.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du «premier entré - premier sorti» (F.I.F.O.).

20.3.1.5.4.13 Impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables applicables pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages temporaires qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs retraités.

Les différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un avenir prévisible.

20.3.1.5.4.14 Provisions pour pensions et avantages similaires

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- âge de début de carrière : 18 ans,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 3 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 1999-2001,
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement,
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,73 % (taux OAT 10 ans),
- les provisions sont calculées hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.



Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.1.5.4.15 Provisions

La comptabilisation de provisions pour risques et charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêtés des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

20.3.1.5.4.16 Bons de souscription d'action

La société a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2006.

20.3.1.5.4.17 Affacturage

Egide SA a recours à l'affacturage depuis le 1er semestre 2006. Il n'y a pas d'impact sur la présentation des comptes clients de la société mais une dette financière diverse à court terme apparaît au passif du bilan. Elle représente les avances financées par le factor sous déduction des règlements reçus par le factor en remboursement de la créance qui a été subrogée. Egide SA affacture actuellement environ 95 % de son chiffre d'affaires.

20.3.1.5.4.18 Information sectorielle

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs géographiques.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

20.3.1.5.5 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.1.5.5.1 Estimations et jugements comptables déterminants

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent premièrement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le Groupe réalise chaque année. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.1.5.4.6, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

Deuxièmement, le Groupe détermine les durées d'utilité de ses immobilisations corporelles estimées et les dotations aux amortissements qui en découlent. Concernant les équipements de production céramique, cette estimation est basée sur des cycles de vie projetés des produits. Elle pourrait être sujette à modification du fait de la variation de la durée de ces cycles.

20.3.1.5.5.2 Gestion du risque financier

20.3.1.5.5.2.1 Risque de change

Egide réalise ses ventes majoritairement à l'exportation (74 %), l'Amérique du nord représentant 47 % du total des ventes du groupe. La parité défavorable du dollar face à l'euro en 2006 a donc eu pour effet de réduire le chiffre d'affaires du groupe. Cependant, 37 % de ce chiffre d'affaires est libellé en dollars et réalisé par la filiale américaine Egide USA, dont l'ensemble des coûts est également en dollars. Par ailleurs, la majeure partie du chiffre d'affaires européen est libellé en euros. Le risque de change est donc limité à la part des ventes libellées en dollars et réalisée par la société française Egide SA, soit 14 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2006.

Une partie des recettes en dollars américains reçues par Egide SA est utilisée pour des achats de composants aux Etats-Unis. En 2006, les encaissements en dollars ont cependant été très inférieurs aux décaissements car la mise en place de l'affacturage a entraîné des financements en euros. Le risque se situe donc au niveau de la variation du cours de la devise le jour de la transaction, pour laquelle aucune couverture spécifique n'a été mise en place.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Un schéma de travail à façon a été mis en place entre Egide et Egima : les recettes d'exportation de produits fabriqués au Maroc sont facturées par Egide ; il n'y a pas d'exposition au taux de change (en dirhams). La structure de financement mise en place au Maroc est telle que l'impact d'une variation de taux de change euro contre dirham serait ainsi réduit. En effet, les investissements réalisés en 2001 et 2002 ont été financés pour environ 50 % sur fonds propres et pour environ 50 % sur prêts moyen/long terme en monnaie locale. En cas de dévaluation du dirham, la perte comptable sur la valeur des actifs libellés en dirhams serait partiellement compensée par une diminution de la valeur de la dette également libellée en dirhams.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est libellé en livres sterling pour 63 %. Il ne représente cependant que 7,2 % du chiffre d'affaires du groupe et le risque de change sera limité au résultat de l'exercice.

20.3.1.5.5.2.2 Risque de taux

Pour financer les investissements réalisés au Maroc dans sa filiale Egima d'une part, et limiter les risques de change suite à une éventuelle dévaluation du dirham d'autre part, Egide a décidé de contracter deux emprunts auprès d'une banque locale. Le montant de l'emprunt moyen terme est de 14 600 kMAD, remboursable sur une période de 7 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8 % ; l'emprunt à long terme est de 12 700 kMAD, débloqué partiellement à hauteur de 10 678 kMAD, remboursable sur une durée de 12 ans (dont 1 an de franchise en capital) et supportant un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. Ces deux emprunts ont été débloqués en début d'année 2003 ; ils n'incluent pas de clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de «défaut».

Par ailleurs, le bâtiment dans lequel est installé le siège social d'Egide SA est financé en crédit-bail dont les redevances sont basées sur l'Euribor 3 mois.

Au cours du 1er semestre 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent. De même, sur cette période, Egide USA Inc. a obtenu une ligne de crédit revolving dont le taux d'intérêt est déterminé par le taux de base américain plus 3 % (avec un taux plancher de 10,25 %).

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.



20.3.1.5.5.3 Immobilisations

La variation des valeurs brutes des immobilisations s'analyse comme suit :

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2005	Variation de change	Valeur au 31/12/2005 au cours du 31/12/2006	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements, reprises	Entrée de périmètre	Valeur au 31/12/2006
Autres immobilisations incorporelles							
Valeur brute	347		347	2			349
- amortissements	- 340	- 1	-341	- 3			-344
- dépréciations							
Valeur nette	7	- 1	6	- 1			5
Total immobilisations incorporelles	7	- 1	6	- 1			5
Terrains & agencements							
Valeur brute	894	- 57	837				837
- amortissements	- 79	6	- 73	- 13			- 86
- dépréciations	- 59		- 59				- 59
Valeur nette	756	- 51	705	- 13			692
Constructions							
Valeur brute	3 714	- 60	3 654	35	119		3 570
- amortissements	- 817	4	- 813	- 139	- 43		- 909
- dépréciations	- 137		- 137				- 137
Valeur nette	2 760	- 56	2 704	- 104	76		2 524
Install. techniques & outillage industriel							
Valeur brute	17 832	- 492	17 340	278	348		17 270
- amortissements	- 11 531	312	- 11 219	- 1 162	- 443		- 11 938
- dépréciations	- 2 824		- 2 824				- 2 824
Valeur nette	3 477	- 180	3 297	- 884	- 95		2 508
Autres immobilisations corporelles							
Valeur brute	2 206	- 53	2 153	20	2		2 171
- amortissements	- 1 767	44	- 1 723	- 109	- 2		- 1 830
- dépréciations	- 251		- 251				- 251
Valeur nette	188	- 9	179	- 89	0		90
Immob. corporelles encours, avances & acomptes							
Immob. corporelles encours	94		94	204	6		292
Avances et acomptes	24		24	4	24		4
Total	118		118	208	30		296
Total immobilisations corporelles	7 299	- 296	7 003	- 882	11		6 110

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif du bilan du Groupe au 31 décembre 2006 ont été acquises. Il s'agit de brevets, licences et logiciels.

La norme IAS 17 - Contrats de location financement conduit à enregistrer à l'actif les valeurs concernant le crédit-bail sur l'usine de Trappes dans les postes Terrain pour 191 K€ et Constructions pour 778 K€. La valeur nette comptable de ce crédit-bail au 31 décembre 2006 est de 749 K€.

La valeur des amortissements cumulés des immobilisations mises au rebut ou cédées au cours de l'exercice s'élève à 488 K€. Les dotations et reprises d'amortissements et dépréciations apparaissent sur la ligne amortissement et dépréciation des immobilisations du résultat opérationnel.

L'application de la norme IAS 36 a conduit à enregistrer une dépréciation de 3 272 K€ au 31 décembre 2005 compte tenu du niveau actuel de sous activité des usines du groupe et des hypothèses d'activité future retenues. En l'absence de nouveaux indices de pertes de valeur au 31 décembre 2006, ce niveau de dépréciation a été maintenu.

20.3.1.5.5.4 Autres actifs non courants

Les actifs désignés dans cette rubrique sont les suivants :

Montants en K€	Valeur nette au 31/12/2006	Valeur nette au 31/12/2005
Créance d'impôt sur le résultat pour le report en arrière des déficits d'Egide SA	0	1 814
Crédit d'impôt recherche d'Egide SA	137	77
Sicav nanties par Egide SA en garantie d'un emprunt souscrit par Egima au Maroc	888	1 117
Total	1 025	3 008

La créance d'impôt d'Egide SA est exigible au 1er janvier 2007. Elle a été recouvrée en avril 2007 et apparaît donc en actifs courants au 31 décembre 2006.

20.3.1.5.5.5 Stocks et encours

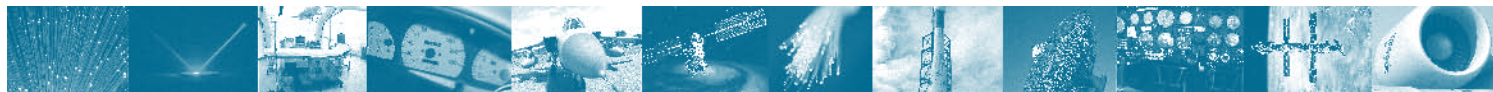
Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2005	Variation de change	Valeur au 31/12/2005 au cours du 31/12/2006	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2006
Ma. premières & approvisionnements						
Valeur brute	8 525	- 273	8 252		45	8 207
- dépréciations	- 5 567	108	- 5 459	- 145	- 838	- 4 766
Valeur nette	2 958	- 165	2 793	- 145	- 793	3 441
Encours						
Valeur brute	1 152	- 92	1 060	457		1 517
- dépréciations	- 6		- 6	- 38	- 21	- 23
Valeur nette	1 146	- 92	1 054	419	- 21	1 494
Produits finis						
Valeur brute	1 905	- 79	1 826		415	1 411
- dépréciations	- 1 395		- 1 395	- 106	- 619	- 882
Valeur nette	510	- 79	431	- 106	- 204	529
Marchandises						
Valeur brute	65		65		2	63
- dépréciations	- 57		- 57		- 1	- 56
Valeur nette	8		8		1	7
Total	4 622	- 336	4 286	168	- 1 017	5 471

Il a été appliqué au stock de kovar, matière première qui présente une possibilité d'écoulement par revente ou transformation en structures, un taux de dépréciation limité à 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock.

20.3.1.5.5.6 Créances clients et autres débiteurs

Les postes inclus dans la rubrique Clients et autres débiteurs sont les suivants :

Rubriques	Solde au 31/12/2006	Solde au 31/12/2005
Avances et acomptes sur commandes	47	55
Créances clients et comptes rattachés	6 689	5 222
Personnel et comptes rattachés	10	6
Impôt sur le résultat	1 874	0
Taxe sur la valeur ajoutée	556	587
Impôts divers	52	17
Débiteurs divers	97	118
Total	9 325	6 005



Le montant des effets et virements à recevoir inclus dans les créances clients est de 4 K€ au 31 décembre 2006 et 819 K€ au décembre 2005 car les créances concernant les clients utilisant ce mode de paiement sont majoritairement subrogées aux facteurs depuis début 2006. La créance d'impôt sur les résultats d'Egide SA est exigible au 1er janvier 2007. Elle a été recouvrée en avril 2007 et apparaît donc en autres débiteurs au 31 décembre 2006.

Le poste créances clients a varié comme suit :

Rubriques (montants en K€)	Valeur au 31/12/2005	Variation de change	Valeur au 31/12/2005 au cours du 31/12/2006	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2006
Valeur brute	5 389	209	5 598	1 313	32	6 879
- dépréciations	- 167	6	- 161	- 31	- 2	- 190
Valeur nette	5 222	215	5 437	1 282	30	6 689

Une dépréciation de 168 K€ a été enregistrée pour le poste Taxe sur la Valeur Ajoutée afin de constater le risque de rejet des dossiers de demande de remboursement des crédits de TVA présentés au fisc marocain par Egima.

Les créances à échéance supérieure à un an sont présentées dans la rubrique «Autres actifs non courants» (cf §20.3.1.5.5.4.).

20.3.1.5.5.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les OPCVM ont une valeur nette comptable de 3 278 K€. Les OPCVM sont réalisés au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. En conformité avec la définition d'équivalents de trésorerie précisée par IAS 7, ces OPCVM sont considérées comme des placements à court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Dans le cadre d'un contrat de tenue de marché du titre « Egide », un compte de contrepartie a été ouvert dans les livres de la banque Crédit du Nord - Gilbert Dupont, teneur de marché d'Egide SA. La part du solde de ce compte revenant à Egide SA (titres et liquidités) s'élève à 137 K€ à la clôture de l'exercice. Il en résulte une moins-value latente de 14 K€ qui a été enregistrée en charges financières.

Au 31 décembre 2006, la trésorerie en dollars du groupe est de 147 K\$ chez Egide SA, 22 K\$ chez Egide USA Inc., et 14 K\$ chez Egide USA LLC. Les disponibilités en euros sont de 242 K€ chez Egide SA. Les autres disponibilités en devises sont 254 KMAD chez Egima et 52 K£ chez Egide UK Ltd.

20.3.1.5.5.8 Autres actifs courants

Cette catégorie concerne les charges constatées d'avance qui se décomposent comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
Achats de matières et consommables divers	48	4
Loyers	65	59
Assurances	141	65
Taxes	34	0
Divers	40	9
Total	328	137

20.3.1.5.5.9 Informations sur le capital apporté

Suite aux levées de stocks options au cours de l'exercice 2006, le capital a été augmenté de 1 828 actions de 10 euros de valeur nominale, soit 18 280 euros.

Par ailleurs, l'augmentation de capital réalisée en août 2006 par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions (ABSA) avec maintien du droit préférentiel de souscription a permis de créer 285 738 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale, soit 2 857 380 euros. Les frais relatifs à cette opération d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 513 K€. Suite à cette opération, 36 bons de souscription ont été exercés entraînant, à raison d'une action nouvelle pour 4 bons, la création de 9 actions de 10 euros de valeur nominale, soit 90 euros.

Le capital social s'élève donc au 31 décembre 2006 à 12 858 310 euros, soit 1 285 831 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.3.1.5.5.9.1 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 8 juin 2004 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 8 août 2007, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Conformément aux règles fiscales en vigueur, les quatre ans d'indisponibilité de ces actions exonèrent Egide SA de charges sociales lors des levées de stocks options. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2006, le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

1 828 options ont été levées en 2006. 4 127 options ont été annulées lors de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2006 car les salariés bénéficiaires ont quitté la société en 2005 et début 2006 ou n'ont pas exercé leurs options avant la date limite.

Suite à l'augmentation de capital réalisée en août 2006, la quantité et le prix de souscription ont été ajustés pour les différents plans existants afin de tenir compte de la dilution engendrée par l'opération.

La situation des divers plans est la suivante :

Numéro du plan	Plan 1.2	Plan 3.1	Plan 3.2	Plan 3.3	Plan 4.1	Total
Options attribuées non exercées avant ajustement	466	7 600	698	200	20 000	28 964
Prix de souscription avant ajustement	81,68 €	46,86 €	15,54 €	40,04 €	30,88 €	
Options attribuées non exercées après ajustement	484	7 896	726	208	20 767	30 081
Prix de souscription après ajustement	78,66 €	45,13 €	14,97 €	38,56 €	29,74 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2006 a été de 29,45 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2006 est de 32,70 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 34 211 options.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée.

La charge relative à l'exercice 2006 est de 69 K€.

20.3.1.5.5.9.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 23 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de



toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 K€. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée du 23 juin 2005. Cette autorisation a été utilisée afin de réaliser l'augmentation de capital d'août 2006 d'un montant nominal de 2 857 380 euros.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2006 a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sous la forme d'obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans appel public à l'épargne, pour un montant maximum de 10 000 k€ pour les obligations et de 5 000 k€ pour les actions issues de la conversion. Cette délégation expire le 12 septembre 2007 et n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2006.

20.3.1.5.5.10 Provisions

Rubriques	Au 31/12/05	Var. de change et ajustements	Au 31/12/04 au cours du 31/12/05	Dotat.	Repr.(prov. utilisée)	Repr. (prov. non utilisée)	Entrée de périmètre et autres movts	Au 31/12/06
Provisions non courantes								
Provisions pour avantages au personnel	242		242	36		16		262
Divers	17	(2)	15					15
Provisions courantes								
Litiges sociaux	21		21		21			0
Total	280	(2)	278	36	21	16		277
Dot. / rep. d'exploitation				36	21	16		
Dot. / rep. financières								

La distinction entre provision courante ou non courante est déterminée par l'échéance prévisible de l'obligation du Groupe à l'égard du tiers concerné, qui se situe dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice pour la partie courante.

20.3.1.5.5.11 Etat des dettes

Rubriques	Solde au 31/12/2006	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an et moins de 5 ans	Dont à plus de 5 ans	
Dettes financières à plus d'un an					
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	1 307		915	392	a
Emprunts et dettes divers	337		337		b
Dettes financières à moins d'un an					
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	302	302			c
Emprunts et dettes divers	3 443	3 443			d
Fournisseurs et autres créditeurs					
Avances et acomptes reçus sur commandes	90	90			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 324	5 324			
Personnel et comptes rattachés	1 212	1 212			
Taxe sur la valeur ajoutée	18	18			
Autres impôts et taxes	131	131			
Créditeurs divers	116	116			
Dettes sur immobilisations	141	141			
Total	12 421	10 777	1 252	392	

(a) 6 372 KMAD (572 K€) à 8 % taux fixe sur 6 ans et 8 187 KMAD (735 K€) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans (emprunts Egima)

(b) dont 310 K€ à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (crédit bail immobilier Egide SA)

(c) dont 2 455 KMAD (220 K€) à 8 % taux fixe sur 6 ans et 748 KMAD (67 K€) à 8,75 % taux fixe sur 11 ans (emprunts Egima)

(d) dont 81 K€ à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (crédit bail immobilier Egide SA), 2 845 K€ à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (contrats d'affacturage Egide SA) et 667 K\$ (506 K€) à un taux variable fixé d'après le taux de base américain (ligne de crédit revolving Egide USA Inc.)

Au 31 décembre 2006, le montant des factures non parvenues inclus dans le poste Dettes fournisseurs et comptes rattachés est de 996 K€ et le montant des charges à payer inclus dans le poste Personnel et comptes rattachés est de 731 K€.

20.3.1.5.5.12 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

	31/12/06
Résultat avant impôts de l'exercice des entreprises intégrées	(5 169)
Produit d'impôt théorique au taux en vigueur au 31 décembre 2006	1 723
Incidence des pertes reportables	(1 723)
Crédit d'Impôt Recherche Egide SA	60
Produit d'impôt réel Egide USA Inc.	45
Produit d'impôt comptabilisé	105

La situation fiscale latente au 31 décembre 2006 est essentiellement composée des pertes reportables d'un montant de 33 182 K€ pour Egide SA, reportables indéfiniment.

Par mesure de prudence, l'impôt différé correspondant aux déficits reportables d'Egide SA et Egide USA Inc. n'a pas été porté à l'actif eu égard aux règles comptables applicables.

20.3.1.5.5.13 Information sectorielle

20.3.1.5.5.13.1 Secteur primaire

Le premier niveau d'information sectorielle choisi par le Groupe est la ventilation géographique correspondant à la localisation des actifs. Les sociétés Egide SA et Egima ont été regroupées parce qu'Egima est un sous-traitant pour Egide SA qui est son unique client.

	Au 31/12/2006				Au 31/12/2005			
	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total	Egide SA et Egima	Egide USA Inc	Egide UK	Total
Chiffre d'affaires	14 139	9 408	1 833	25 380	13 354	7 081	1 265	21 700
Résultat opérationnel	(3 953)	(567)	(296)	(4 816)	(6 490)	(1 049)	(635)	(8 174)
Actifs immobilisés nets	4 419	1 558	149	6 126	4 917	2 213	184	7 315
Dépenses d'investiss. de l'exercice	444	75	24	543	371	89	6	466
Dépréciation d'actifs immobilisés / IAS 36	2 871	386	15	3 272	2 871	386	15	3 272
Dettes financières à plus d'un an	1 617	27	0	1 644	2 012	41		2 052
Dettes financières à moins d'un an	3 228	517	0	3 745	367	15	5	387

20.3.1.5.5.13.2 Secteur secondaire

Les actifs de production (hormis les équipements de fabrication de la céramique chez Egide SA) étant communs à tous les produits, quels que soient leur technologie (verre-métal et céramique) et leur secteur d'application (défense-spatial, télécoms et industrie), il est donc impossible de ventiler le résultat opérationnel et les actifs par secteurs d'activité et donc de fournir ces informations. Les informations du secteur secondaire sont réduites au chiffre d'affaires réparti par secteur d'application des produits vendus.

	31/12/2006	31/12/2005
Défense-spatial	10 120	8 669
Industrie	9 110	6 621
Télécoms	6 150	6 410
Total	25 380	21 700



20.3.1.5.5.14 Résultat financier

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent essentiellement le résultat sur cessions de VMP réalisées par Egide SA. Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant au bilan.

Le détail des autres produits et charges financiers est le suivant :

	31/12/2006	31/12/2005
Produits de change	(150)	149
Bonus sur cession d'actions propres Egide SA	0	135
Actualisation de la créance de carry back d'Egide SA	60	55
Produits et charges divers	(9)	18
Plus ou moins values latentes sur VMP d'Egide SA	3	(29)
Total	(96)	328

20.3.1.5.5.15 Transactions avec les parties liées

La rémunération brute versée au Président du Conseil d'Administration s'est élevée à 139 K€ au titre de l'exercice 2006. Il n'a pas été versé de rémunération au titre des fonctions de dirigeant d'Egide USA LLC, Egide USA Inc. et Egima.

Il a été versé 10 K€ de jetons de présence aux autres membres du conseil d'administration (montant brut) au titre de l'exercice 2006.

20.3.1.5.5.16 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

	31/12/2006	31/12/2005
Engagements donnés		
Nantissements	888	1 117
Cautions données	802	879
Autres engagements donnés	1 712	325
Total	3 402	2 321

Engagements donnés :

En faveur des sociétés liées :

- Egide SA a remis en gage des SICAV :

- au Crédit Lyonnais jusqu'au 12 février 2010, pour un montant de 1 420 K€, afin de garantir l'emprunt à moyen terme accordé à Egima ; le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser. Cette opération permet de libérer une SICAV nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une SICAV support. Au 31 décembre 2006, le solde du gage est de 828 K€ pour un solde d'emprunt de 793 K€. Les échéances relatives au solde de cet emprunt sont de 220 K€ à moins d'un an et de 573 K€ de plus d'un an et moins de cinq ans ;

- au Crédit du Nord, pour un montant de 57 K€, afin de garantir la caution bancaire dans le cadre des cessions d'admissions temporaires accordée à Egima. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2006 est de 60 K€.

Ces équivalents de trésorerie nantis ont été affectés au poste «Autres actifs non courants».

• Egide SA s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 802 K€. Les échéances relatives à cet emprunt sont de 67 K€ à moins d'un an, de 343 K€ à plus d'un an et à moins de cinq ans et de 392 K€ à plus de cinq ans.

En faveur de tiers divers :

• Par arrêté de la Préfecture du Vaucluse du 17 mai 2005, l'autorisation à exploiter l'établissement de Bollène d'Egide SA a été régularisée sous condition d'effectuer certains travaux de mise en conformité. Dans le but de supprimer totalement les rejets dans l'environnement, Egide a choisi de faire procéder à l'enlèvement des déchets de galvanoplastie par une société spécialisée, cette dernière se chargeant de leur traitement et de leur destruction. En 2004, la société a acquis un terrain jouxtant l'usine pour environ 30 K€ et obtenu un permis de construire d'un local de stockage. La mise en service de la station de stockage des effluents est prévue en janvier 2007. Le montant des travaux relatifs à cette construction figurant en immobilisations corporelles encourus est de 212 K€.

• Egide SA a remis en gage et nantissement à la société Lorbaill l'ensemble des éléments incorporels objet du contrat crédit-bail portant sur les locaux et terrain de Trappes ainsi que sur la promesse de vente.

• Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnisations à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. La limite de décaissement annuelle est de 1 500 K€.

• Le nombre d'heures de formation utilisées en 2006 dans le cadre du Droit Individuel à la Formation est non significatif au regard du nombre d'heures acquises par les salariés d'Egide SA.

Engagements reçus :

• Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

• L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite les en-cours autorisés par client financé à 250 K€. Cette limite n'était pas atteinte au 31 décembre 2006.

20.3.1.5.5.17 Ventilation de l'effectif moyen

	31/12/2006	31/12/2005
Cadres et assimilés	56	45
Agents de maîtrise et techniciens	40	37
Employés	17	12
Ouvriers	262	233
Total	375	327

20.3.1.5.6 Evénements postérieurs à la clôture

La créance d'impôts sur le résultat pour le report en arrière des déficits fiscaux d'Egide SA a été encaissée en avril 2007 pour un montant de 1 874 K€.

20.3.1.6 Exposé sur l'activité

20.3.1.6.1 Activité d'Egide SA (France)

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 14,61 millions d'euros en 2006 contre 13,72 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 6,5 %.

Le secteur d'activité de défense et du spatial a connu une croissance de 9 %, avec un chiffre d'affaires de 4,79 millions d'euros en 2006 contre 4,38 millions en 2005.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine des télécommunications a encore baissé, passant de 4,81 millions d'euros en 2005 à 3,74 millions d'euros en 2006, soit une chute de 22 % liée à l'absence de reprise du secteur.



Les marchés industriels ont généré un chiffre d'affaires de 5,61 millions d'euros en 2006, notamment grâce aux produits pour l'aéronautique civile et ceux pour application infrarouge civile. Cela représente encore une progression de plus de 34 % par rapport à l'exercice précédent, dont la part industrielle représentait 4,16 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ce marché devient ainsi la première activité de la société en France.

Les facturations intra groupe ont légèrement augmenté d'un exercice à l'autre, passant de 0,37 million d'euros en 2005 à 0,47 million d'euros en 2006.

La technologie verre-métal, avec 7,32 millions de ventes, représente 50 % du chiffre d'affaires en 2006 contre 59 % en 2005. Cette baisse est due aux ventes réalisées dans le secteur industriel, dont les applications infrarouges migrent vers des produits céramique. Ainsi, la technologie céramique progresse de plus de 28 % avec un chiffre d'affaires de 6,76 millions d'euros en 2006 contre 5,26 millions en 2005.

La société n'a pas facturé de montant significatif au titre d'études financées au cours des exercices 2005 et 2006.

Egide SA reste toujours une entreprise exportatrice avec 53 % de son chiffre d'affaires 2006 (hors groupe) réalisé hors de France (contre 59 % en 2005). L'Europe représente 13 % et l'Amérique du nord 26 % du chiffre d'affaires hors groupe de l'exercice. Il convient de noter la part du chiffre d'affaires réalisé en dehors de ces pays, qui atteint 14 % en 2006 notamment grâce aux ventes télécoms en Asie.

20.3.1.6.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 9,45 millions d'euros en 2006, dont 0,05 million d'euros de facturation intergroupe, contre 7,17 millions d'euros en 2005. Cela représente une hausse de 33 % d'un exercice à l'autre (chiffre d'affaires hors groupe).

L'activité défense et spatial a représenté 56 % du chiffre d'affaires 2006, contre 61 % en 2005, avec respectivement 5,26 et 4,29 millions d'euros. Le secteur industriel a été en croissance avec un chiffre d'affaires en 2006 de 2,45 million d'euros contre 2,02 million d'euros en 2005, représentant ainsi 26 % du chiffre d'affaires en 2006 contre 28 % en 2005. Le secteur télécommunications a représenté 18 % du chiffre d'affaires de l'exercice (contre 11 % en 2005), en progression grâce à plusieurs commande en provenance de clients européens et américains.

Les produits vendus font appel uniquement à la technologie verre métal. Le marché nord américain représente toujours le principal débouché de la filiale américaine, où 80 % de son chiffre d'affaires 2006 est réalisé. Les 20 % restants proviennent principalement la part télécoms à destination de l'Europe et de l'Asie.

20.3.1.6.3 Activité d'Egima

Il est rappelé qu'Egima a pour unique client Egide SA, qui lui confie en sous-traitance la production d'une partie de ses commandes. Egima n'achète ni les composants ni l'or, qui lui sont fournis par Egide SA. La filiale marocaine ne réalise donc pas de chiffre d'affaires autre que celui intra-groupe (environ 0,62 million d'euros au titre de l'exercice 2006 contre 0,68 en 2005).

Les marchés de destination sont principalement des applications industrielles en verre métal dans le domaine de l'aéronautique (60 % environ) et des produits télécoms en verre métal et céramique métal (40 %).

20.3.1.6.4 Activité d'Egide UK

Cette filiale a pour activité la fabrication et la vente de composants moulés en métal et en plastique. L'exercice 2006 a généré un chiffre d'affaires de 1,91 million d'euros, dont 0,08 million d'euros réalisés avec le groupe. La forte hausse de 45 % du chiffre d'affaires hors groupe par rapport à l'exercice 2005, qui affichait un chiffre d'affaires de 1,27 million d'euros, provient principalement de la diversification réussie vers les marchés industriels et plus particulièrement les applications médicales.

Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans les secteurs télécommunications (38 %) et industriels (62 %). La technologie plastique a représenté 29 % du chiffre d'affaires, les 71 % restant concernant le moulage de métal. 64 % du chiffre d'affaires est réalisé en Europe et 36 % en Amérique du Nord.



20.3.2 Etats financiers sociaux et autres éléments sociaux

20.3.2.1 Bilan

ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2006	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2006	Valeurs nettes au 31/12/2005
Immobilisations incorporelles	495 668	490 216	5 453	6 920
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences	343 219	337 767	5 453	6 920
Fonds commercial	152 449	152 449	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	13 243 595	10 987 236	2 256 359	2 749 661
Terrains	160 680	24 930	135 750	138 183
Constructions	456 782	256 649	200 132	223 492
Install. techniques mat. & out. industriels	10 474 112	9 085 901	1 388 210	1 988 778
Autres immobilisations corporelles	1 580 573	1 323 051	257 522	298 151
Immobilisations corporelles en cours	571 448	296 704	274 744	77 057
Avances & acomptes				24 000
Immobilisations financières	82 595 502	79 449 873	3 145 629	3 687 780
Participations	75 103 856	73 002 914	2 100 942	2 926 913
Créances rattachées à des participations	7 488 837	6 446 959	1 041 878	759 559
Autres immobilisations financières	2 808		2 808	1 308
ACTIF IMMOBILISE	96 334 765	90 927 324	5 407 440	6 444 361
Stocks et encours	8 898 021	5 095 306	3 802 715	3 133 465
Mat. premières & approvisionnements	6 761 746	4 160 652	2 601 094	2 257 463
En cours de production de biens	882 207	3 103	879 104	556 967
En cours de production de services				
Produits intermédiaires & finis	1 190 736	875 626	315 110	311 611
Marchandises	63 332	55 925	7 407	7 424
Créances	1 071 088	138 080	933 008	3 856 381
Av. & acomptes versés sur commandes	43 296		43 296	52 922
Clients et comptes rattachés	1 027 792	138 080	889 712	3 803 459
Capital souscrit - appelé non versé				
Autres créances	3 786 907		3 786 907	2 244 817
Disponibilités	4 458 908	14 058	4 444 850	2 148 941
Valeurs mobilières de placement	4 104 576	14 058	4 090 518	1 749 464
Disponibilités	354 332		354 332	399 477
Charges constatées d'avance	213 097		213 097	53 542
ACTIF CIRCULANT	18 428 021	5 247 444	13 180 577	11 437 146
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif	129 628		129 628	89 593
TOTAL GENERAL	114 892 414	96 174 768	18 717 646	17 971 100



PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2006	Valeurs au 31/12/2005
Situation nette	13 114 122	13 515 642
Capital	12 858 310	9 982 560
Primes d'émission, de fusion	4 183 232	10 053 029
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	402 348	402 348
Rés. statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	586 461	586 461
Résultat de l'exercice	(4 916 228)	(7 508 756)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	13 114 122	13 515 642
Avances conditionnées	63 900	63 900
AUTRES FONDS PROPRES	63 900	63 900
Provisions pour risques	129 628	110 633
Provisions pour charges	261 616	299 068
PROVISIONS	391 244	409 701
Dettes financières		
Emprunts & dettes auprès des éta de crédit		
Emprunts & dettes financières divers		
Av. & acpts reçus s/commandes en cours	38 393	3 970 700
Dettes diverses	5 105 903	3 970 700
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3 731 239	2 539 563
Dettes fiscales et sociales	1 142 190	999 394
Dettes fournisseurs d'immobilisations	141 135	154 664
Autres dettes	91 338	277 079
Produits constatés d'avance	0	0
DETTES	5 144 296	3 970 700
Ecart de conversion passif	4 084	11 157
TOTAL GENERAL	18 717 646	17 971 100

20.3.2.2 Compte de résultat

Rubriques	France	Export	31/12/2006	31/12/2005
Ventes de marchandises	4 571	158 925	163 496	129 344
Production vendue (biens)	6 448 565	7 355 147	13 803 712	12 939 266
Production vendue (services)	109 064	534 331	643 395	653 931
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 562 200	8 048 403	14 610 603	13 722 541
Production stockée			(187 837)	(277 431)
Subventions			8 463	
Reprises de dépr. & prov. - Transf.de chg.			1 409 280	485 096
Autres produits			2 865	1 274
Produits d'exploitation			15 843 374	13 931 479
Achats de marchandises			51 475	23 533
Variations de stocks de marchandises			1 408	19 876
Achats matières premières et approvis.			6 292 706	5 486 399
Var. de stocks (mat. prem. et autres)			26 334	111 186
Autres achats et charges externes			3 954 661	3 420 818
Impôts et taxes			382 748	345 005
Salaires et traitements			4 942 017	4 530 775
Charges sociales			1 728 995	1 790 983
Dotations aux amortis. & dépr. sur immo.			810 172	2 245 592
Dotations aux dépréc. sur actif circulant			296 915	668 264
Dotations aux provisions			35 706	68 925
Autres charges d'exploitation			14 182	78 876
Charges d'exploitation			18 537 320	18 790 232
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 693 946)	(4 858 753)
Intérêts et produits assimilés			285 521	256 825
Rep. de dépr. & prov. - Transferts de chg.			147 126	170 818
Différences positives de change			24 396	39 868
Produits nets s/ cessions de VMP			58 783	49 843
Produits financiers			515 825	517 354
Dot. aux amortiss., dépr. & provisions			2 634 259	3 279 666
Intérêts et charges assimilés			94 536	1 077
Différences négatives de change			68 141	13 218
Charges nettes s/ cessions de VMP			0	29 605
Charges financières			2 796 936	3 323 566
RESULTAT FINANCIER			(2 281 111)	(2 806 212)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(4 975 057)	(7 664 965)
Produits except. sur opérations de gestion			0	19 912
Produits except. sur opérations en capital			42 985	50
Autres opérations en capital			0	134 817
Rep. de dépr. & prov. - Transferts de chg.			358 421	0
Produits exceptionnels			401 406	154 779
Charges except. sur opérations de gestion			0	19 500
Charges except. sur opérations en capital			27 055	0
Dot. aux amortiss., dépr. & provisions			375 893	0
Charges exceptionnelles			402 949	19 500
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(1 543)	135 279
Impôt sur les bénéfices			(60 372)	(20 930)
TOTAL DES PRODUITS			16 760 605	14 603 612
TOTAL DES CHARGES			21 676 832	22 112 368
BENEFICE OU PERTE			(4 916 228)	(7 508 756)



20.3.2.3 Tableau de flux de trésorerie

Rubriques (montants en euros)	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net	(4 916 228)	(7 508 756)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants)	3 299 760	5 442 750
- plus ou moins values de cessions d'immobilisations	(15 930)	(134 867)
- charges à répartir		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes)		
- stocks et travaux en cours	(669 250)	383 455
- créances clients	2 913 747	(439 386)
- autres créances et charges constatées d'avance	(1 732 053)	369 700
- dettes fournisseurs	1 191 676	(798 614)
- autres dettes et produits constatés d'avance	(11 626)	325 171
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	60 097	(2 360 547)
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	(373 459)	(293 546)
- immobilisations financières	(1 948 422)	(1 537 914)
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	42 985	50
- immobilisations financières		134 817
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(2 278 896)	(1 696 593)
Augmentation de capital en numéraire	4 514 708	73 932
Augmentation des autres fonds propres		
Augmentation des dettes financières		
Distribution de dividendes		
Réduction de capitaux propres		
Remboursement des dettes financières		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	4 514 708	73 932
Variation des disponibilités	(2 295 909)	(3 983 208)
Variation des concours bancaires		
VARIATION DE LA TRESORERIE	(2 295 909)	(3 983 208)
Trésorerie d'ouverture	2 148 941	6 132 147
- dont VMP nanties	1 051 475	1 477 487
- dont VMP disponibles	697 989	4 052 895
- dont disponibilités	399 477	601 765
Trésorerie de clôture	4 444 850	2 148 941
- dont VMP nanties	814 801	1 051 475
- dont VMP disponibles	3 275 716	697 989
- dont disponibilités	354 332	399 477
VARIATION DE LA TRESORERIE	(2 295 909)	(3 983 208)

20.3.2.4 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes sociaux

20.3.2.4.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2006, dont le total du bilan est de 18 717 646 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 4 916 228 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (k€), sauf indication contraire.

20.3.2.4.2 Faits marquants de l'exercice

L'opération de renforcement des fonds propres, initiée en début d'année 2006 et concrétisée en août, a pris la forme d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. L'émission d'environ 286 000 actions nouvelles a ainsi permis de lever un montant brut de 5 millions d'euros. A ces actions nouvelles étaient attachés des bons de souscription d'actions (BSA) exerçables jusqu'en août 2009, qui, à raison d'une parité de 4 bons pour 1 action, donneront à la société la possibilité de recevoir un montant maximum de 2,14 millions d'euros en cas d'exercice de l'intégralité des BSA. Cette opération a été largement sur souscrite et quasi intégralement placée par exercice des droits préférentiels. Il est rappelé que cette émission avait pour but de financer le besoin en fonds de roulement d'exploitation en attendant le rebond du marché télécoms, de poursuivre la stratégie de diversification, de continuer le développement de nouveaux produits, de maintenir les capacités de production actuelles et de pénétrer de nouveaux marchés ou de nouvelles applications.

20.3.2.4.3 Règles et méthodes comptables

20.3.2.4.3.1 Règles de base

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2006 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général 2005 (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié).

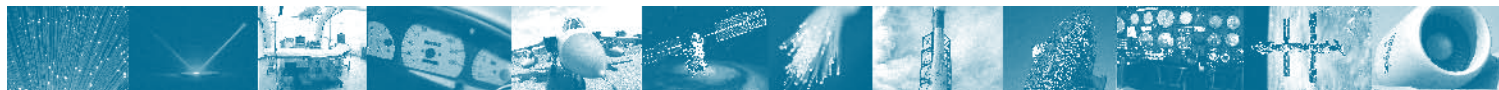
20.3.2.4.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %



La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces immobilisations car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.3.4.

20.3.2.4.3.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations encours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.3.4.

20.3.2.4.3.4 Test de dépréciation

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Il a été déterminé une seule UGT rassemblant les actifs d'Egide SA et de sa filiale marocaine Egima car cette dernière a pour unique client sa société mère et constitue uniquement un sous-traitant interne pour l'assemblage, le traitement chimique et le contrôle de produits vendus par Egide SA.

Egide procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée. Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

En application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006, pour permettre la déductibilité fiscale de la dépréciation consécutive à un test de dépréciation, celle-ci est transférée en compte d'amortissement à hauteur du montant d'amortissement définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable (dépréciation déduite) et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation. Cette reprise est étalée sur la durée d'utilisation restant à courir du bien.

20.3.2.4.3.5 Outillages

Les participations aux frais d'outillages facturées par les fournisseurs, mais dont Egide n'a pas le contrôle, sont enregistrées en charges de l'exercice.

Les outillages dont Egide a le contrôle sont enregistrés en « Installations techniques » et sont amortis sur une durée d'utilité prévue de 3 ans au cours de laquelle ils généreront des avantages économiques futurs à la société.

20.3.2.4.3.6 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

20.3.2.4.3.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de part sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

20.3.2.4.3.8 Opérations et comptes en devises étrangères

Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains



latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

20.3.2.4.3.9 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

20.3.2.4.3.10 Affacturage

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative. La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

20.3.2.4.3.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si leur valeur liquidative est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du «premier entré - premier sorti» (F.I.F.O.).

20.3.2.4.3.12 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont virées en résultat exceptionnel l'année de leur obtention, sans échelonnement.

20.3.2.4.3.13 Avances remboursables

Les avances reçues de l'état et remboursables en une ou plusieurs fois selon des conditions définies par convention sont enregistrées en autres fonds propres.

20.3.2.4.3.14 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 65 ans,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 3 %,
- l'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 1999-2001,
- la probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement,
- le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,73 % (taux OAT 10 ans),
- la provision est calculée hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc. ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.2.4.3.15 Provisions

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

20.3.2.4.3.16 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm « départ usine ». Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.2.4.4 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.2.4.4.1 Capital social

Suite aux levées de stocks options au cours de l'exercice 2006, le capital a été augmenté de 1 828 actions de 10 euros de valeur nominale, soit 18 280 euros.

Par ailleurs, l'augmentation de capital réalisée en août 2006 par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions (ABSA) avec maintien du droit préférentiel de souscription a permis de créer 285 738 actions nouvelles de 10 euros de valeur nominale, soit 2 857 380 euros. Les frais relatifs à cette augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 513 K€. Suite à cette opération, 36 bons de souscription ont été exercés entraînant, à raison d'une action nouvelle pour 4 bons, la création de 9 actions de 10 euros de valeur nominale, soit 90 euros.

Le capital social s'élève donc au 31 décembre 2006 à 12 858 310 euros, soit 1 285 831 actions de 10 euros de valeur nominale.

20.3.2.4.4.2 Prime d'émission

La prime d'émission résulte des augmentations de capital réalisées par la société en 1999, 2000, 2001 et 2006, d'une incorporation partielle de la prime au capital social à hauteur de 837 131 euros opérée préalablement à la conversion du capital en euros en 2001 et des levées d'options de souscription d'actions intervenues au cours des exercices 2001, 2003 à 2006.

L'augmentation de la prime d'émission liée à l'augmentation de capital réalisée en 2006 s'élève à 2 143 035 euros, à raison d'une prime de 7,50 euros par action. Les frais imputables à cette opération ont été déduits de la prime d'émission à hauteur de 513 324 euros.

L'augmentation de la prime d'émission liée à des levées d'options s'élève à 9 067 euros au cours de l'exercice 2006.

20.3.2.4.4.3 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 8 juin 2004 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 8 août 2007, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Conformément aux règles fiscales en vigueur, les quatre ans d'indisponibilité de ces actions exonèrent Egide SA de charges sociales lors des levées de stocks options.

Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, est ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2006, le conseil d'administration n'a pas utilisé cette autorisation.

1 828 options ont été levées en 2006. 4 127 options ont été annulées lors de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2006 car les salariés bénéficiaires ont quitté la société en 2005 et début 2006 ou n'ont pas exercé leurs options avant la date limite.



La situation des divers plans est la suivante :

Numéro du plan	Plan 1.2	Plan 3.1	Plan 3.2	Plan 3.3	Plan 4.1	Total
Options attribuées non exercées avant ajustement	466	7 600	698	200	20 000	28 964
Prix de souscription avant ajustement	81,68 €	46,86 €	15,54 €	40,04 €	30,88 €	
Options attribuées non exercées après ajustement	484	7 896	726	208	20 767	30 081
Prix de souscription après ajustement	78,66 €	45,13 €	14,97 €	38,56 €	29,74 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2006 a été de 29,45 euros et le cours de clôture au 31 décembre 2006 est de 32,70 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 34 211 options

20.3.2.4.4 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 23 juin 2005 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 10 000 K€. Cette émission est autorisée avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée du 23 juin 2005.

Cette autorisation a été utilisée afin de réaliser l'augmentation de capital d'août 2006 d'un montant nominal de 2 857 380 euros.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2006 a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sous la forme d'obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans appel public à l'épargne, pour un montant maximum de 10 000 K€ pour les obligations et de 5 000 K€ pour les actions issues de la conversion. Cette délégation expire le 12 septembre 2007 et n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2006.

20.3.2.4.5 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net comptable Soit par action	(4 916 228) (3,82)	(7 508 756) (7,52)
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus) Soit par action	4 514 708 3,51	73 932 0,07
Dividende proposé Soit par action	- -	- -
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	21 024 398 - (7 508 756) 13 515 642	29 458 918 586 461 (9 094 913) 20 950 466
Variations du capital social : - 31/12/2005 : émission de 4 942 actions de 10 euros de nominal - 21/08/2006 : émission de 285 738 actions de 10 euros de nominal - 31/12/2006 : émission de 1 828 actions de 10 euros de nominal - 31/12/2006 : émission de 9 actions de 10 euros de nominal	2 857 380 18 280 90	49 420
Variations de la prime d'émission : - 31/12/2005 : émission de 4 942 actions avec 4,96 euros de prime - 21/08/2006 : émission de 285 738 actions avec 7,50 euros de prime - 21/08/2006 : frais liés à l'émission des 285 738 actions - 31/12/2006 : émission de 1 828 actions de 4,96 euros de prime - 31/12/2006 : émission de 9 actions de 20 euros de prime	2 143 035 (513 324) 9 067 180	24 512
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	18 030 350 4 514 708	21 024 398 660 393

20.3.2.4.4.6 Avances remboursables

Dans le cadre de la mise en conformité du site de production de Bollène, la société a reçu au cours de l'exercice 2004 une avance de 63 900 euros attribuée par l'Agence de l'eau. Cette avance est remboursable en 10 annuités de 6 390 euros chacune, à compter du 16 septembre 2007.

20.3.2.4.4.7 Provisions

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques (euros)	31/12/2005	Dotations	Reprises	31/12/2006
Provisions pour perte de change	89 593	129 628	89 593	129 628
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	241 536	35 706	15 626	261 616
Autres provisions :				
- litiges sociaux	21 040		21 040	0
- situation nette négative d'Egima	57 532		57 532	0
Total	409 701	165 335	183 791	391 244
Dotations et reprises d'exploitation		35 706	36 666	
Dotations et reprises financières		129 628	147 125	
Dotations et reprises exceptionnelles		0	0	

La reprise de provision pour litiges sociaux a été utilisée au cours de l'exercice 2006 uniquement à hauteur de 3 k€ conformément à l'arrêt du 13 décembre 2006 de la Cour d'Appel de Nîmes.

20.3.2.4.4.8 Tableau des dépréciations

Rubriques (euros)	31/12/2005	Dotations	Reprises	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	2 757 517		337 680	2 419 837
Immobilisations financières	76 959 300	2 490 573		79 449 873
Stocks et encours	5 980 135	263 558	1 148 387	5 095 306
Créances	328 950	33 357	224 227	138 080
Total	86 178 351	2 787 488	1 710 294	87 255 545

20.3.2.4.4.9 Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2005	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2006
Concessions, brevets, licences	341 525	1 694		343 219

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2005	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2006
Concessions, brevets, licences	334 605	3 162		337 767

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés. La dotation aux amortissements est enregistrée en résultat d'exploitation.



20.3.2.4.4.10 Fonds commercial

Euros	31/12/2005	31/12/2006
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	(152 499)	(152 499)
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique » qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002. En effet, la technologie céramique qui était l'objet de l'acquisition de ce fonds en 1992 est liée majoritairement à la production de boîtiers utilisés dans les télécommunications. Le manque de visibilité dans ce secteur a conduit à déprécier par prudence cette valeur.

20.3.2.4.4.11 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Valeur brute au 31/12/2005	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2006
Terrains	160 680			160 680
Constructions	447 799	8 983		456 782
Install. techniques et outillage industriel	10 491 523	162 188	179 600	10 474 112
Autres immobilisations corporelles	1 569 543	13 378	2 348	1 580 573
Immobilisations corporelles en cours	373 761	204 187	6 500	571 448
Avances et acomptes	24 000		24 000	0
Total	13 067 306	388 736	212 448	13 243 595

Les diminutions d'immobilisations correspondent soit à des cessions à des tiers, soit à des mises au rebut de matériels obsolètes, non utilisables ou de composants remplacés en fin de vie.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Amortiss. cumulés au 31/12/2005	Dotations	Reprises	Amortiss. cumulés au 31/12/2006
Terrains	22 497	2 433		24 930
Constructions	224 306	32 343		256 649
Install. techniques et outillage industriel	6 751 597	1 076 649	155 814	7 672 432
Autres immobilisations corporelles	561 729	54 007	2 348	613 387
Total	7 560 129	1 165 432	158 162	8 567 398

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 810 K€ et en résultat exceptionnel pour 355 K€

Le transfert de dépréciation en amortissement en application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006 est de 338 K€ en 2006. Cette opération est enregistrée en résultat exceptionnel.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Dépréc. cumulées au 31/12/2005	Dotations	Reprises	Dépréc. cumulées au 31/12/2006
Install. techniques et outillage industriel	1 751 149		337 680	1 413 469
Autres immobilisations corporelles	709 664			709 664
Immobilisations corporelles encours	296 704			296 704
Total	2 757 517	0	337 680	2 419 837

L'arrêt de l'exploitation de l'usine de Trappes avait donné lieu à l'enregistrement de dépréciations en 2001 à hauteur 668 K€ pour le matériel industriel et à 710 K€ pour les agencements. De même, les immobilisations corporelles encours sont dépréciées à hauteur de 297 K€.

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2005 a conduit la société à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement élaborés par la Direction en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent. Sur ces bases, une dépréciation de 1 083 K€ a été estimée nécessaire. Au 31 décembre 2006, aucun nouveau test de dépréciation n'a été effectué en l'absence de nouvel indice de perte de valeur.

20.3.2.4.4.12 Immobilisations financières

Rubriques (en euros)	Valeur brute au 31/12/2005	Variation	Valeur brute au 31/12/2006	Dépréc. au 31/12/2005	Variation	Dépréc. au 31/12/2006
Actions Egima	1 444 198		1 444 198	1 444 198		1 444 198
Participation Egide USA LLC	72 688 338		72 688 338	69 761 425	825 971	70 587 396
Actions Egide UK Ltd	971 321		971 321	971 321		971 321
Créances ratt. aux particip. Egima	4 707 567	1 377 255	6 084 822	4 707 567	1 377 255	6 084 822
Créances ratt. aux particip. Egide UK Ltd	664 813	255 392	920 205	74 789	287 347	362 136
Créances ratt. aux particip. Egide USA Inc	169 535	314 275	483 810			
Dépôt de garantie	1 308	1 500	2 808			
Total	80 647 080	1 948 422	82 595 502	76 959 300	2 490 573	79 449 873

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritères pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières, le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide sur la base du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2006, dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des différentes filiales, les dépréciations de ces titres ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2006.

De même, les créances rattachées aux participations dans Egima et Egide UK Ltd ont été dépréciées de telle sorte que les dépréciations constituées, complétées pour Egima par la dépréciation de la créance client, couvrent les situations nettes négatives de ces sociétés.

20.3.2.4.4.13 Stocks et encours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques (en euros)	Valeur brute au 31/12/2005	Valeur brute au 31/12/2006	Dépréc. au 31/12/2005	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2006
Mat. prem. et approv.	6 788 080	6 761 746	4 530 617	145 779	515 744	4 160 652
Encours	557 896	882 207	929	18 573	16 399	3 103
Produits finis	1 702 884	1 190 736	1 391 273	99 206	614 853	875 626
Marchandises	64 740	63 332	57 316		1 391	55 925
Total	9 113 600	8 898 021	5 980 135	263 558	1 148 387	5 095 306



Le rebut de stocks de matières premières et produits finis antérieurement dépréciés a entraîné la reprise des dépréciations afférentes.

Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

20.3.2.4.4.14 Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2005	Valeur brute au 31/12/2006	Dépréc. au 31/12/2005	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2006
Créances clients	4 132 410	1 027 792	328 950	33 357	224 227	138 080

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur d'environ 95 % du chiffre d'affaires réalisé. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élèvent à 4 198 K€ au 31 décembre 2006, ce qui porterait à 5 226 K€ la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage.

20.3.2.4.4.15 Etat des créances et des dettes

Etat des créances (en euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans
Créances rattachées à des participations	7 488 837		7 488 837
Autres immobilisations financières	2 808		2 808
Avances et acomptes versés	43 926	43 926	
Clients douteux ou litigieux	104 723		104 723
Autres créances clients	923 069	923 069	
Personnel et comptes rattachés	10 519	10 519	
Etat : impôt sur les bénéfices	1 873 566	1 873 566	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	197 455	197 455	
Etat : créances diverses	258 157	121 161	136 996
Factors	1 352 606	1 352 606	
Débiteurs divers	94 604	94 604	
Charges constatées d'avance	213 097	213 097	
Total	12 562 737	4 829 373	7 733 364

La créance relative aux factors représente le fonds de garantie non financé ainsi que les sommes dé-financées suite à un retard de règlement du client ou à un dépassement de la garantie accordée par l'assurance crédit. La créance d'impôts sur les bénéfices pour le report en arrière des déficits de 1 874 K€ a été recouvrée en avril 2007.

Etat des dettes (en euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Clients, acomptes reçus	38 393	38 393		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 731 239	3 731 239		
Personnel et comptes rattachés	467 592	467 592		
Sécurité sociale, autres org. soc.	537 188	537 188		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	5 720	5 720		
Etat : autres impôts et taxes	131 690	131 690		
Dettes sur immobilisations	141 135	141 135		
Autres dettes	91 338	91 338		
Total	5 144 296	5 144 296		

20.3.2.4.4.16 Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées par des OPCVM dont la valeur comptable est de 4 104 576 euros. Les OPCVM sont réalisées au fur et à mesure des besoins de l'exploitation. La valeur comptable au 31 décembre 2006 des SICAV, soit 3 953 776 euros, fait apparaître une plus-value latente de 75 518 euros.

Ce poste comprend également la participation d'Egide dans le contrat de tenue de marché du titre « Egide » pour une valeur comptable de 150 800 euros. Dans le cadre de ce contrat, un compte de contrepartie a été ouvert dans les livres de la banque Crédit du Nord - Gilbert Dupont, teneur de marché de la société. Le solde de ce compte (titres et liquidités) s'élève à 136 742 euros à la clôture de l'exercice. Il en résulte une moins-value latente de 14 058 euros qui fait l'objet d'une dépréciation.

20.3.2.4.4.17 Charges constatées d'avance

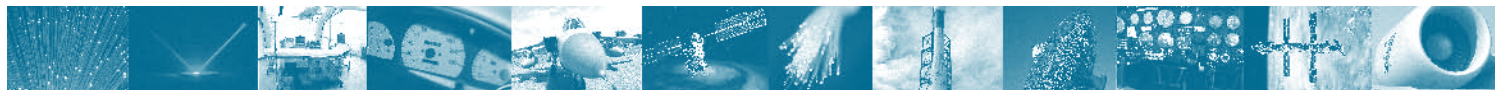
Rubriques (en euros)	31/12/2006	31/12/2005
Achats de matières et consommables divers	47 755	4 374
Loyers	31 916	26 414
Assurances	105 111	9 671
Divers (Maintenance, ...)	28 315	13 083
Total	213 097	53 542

20.3.2.4.4.18 Charges à payer

Rubriques (en euros)	31/12/2006	31/12/2005
Fournisseurs - factures non parvenues	843 680	692 007
Clients – avoirs à établir	13 497	215 176
Personnel – dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	570 355	450 473
Personnel – dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	31 666	52 175
Personnel – indemnités de sécurité sociale	4 174	5 775
Personnel – indemnités de prévoyance	4 041	
Etat – Autres charges à payer	131 690	123 662
Notes de frais à payer	2 459	4 017
Redevances à payer	13 183	13 183
Jetons de présence à payer	10 000	10 000
Total	1 624 745	1 566 468

20.3.2.4.4.19 Produits à recevoir

Rubriques (en euros)	31/12/2006	31/12/2005
Clients – factures à établir	0	178 641
Fournisseurs - avoirs à recevoir	47 940	19 865
Etat – Produits à recevoir	121 161	17 073
Divers – Produits à recevoir	41 070	41 924
Total	210 171	257 503



20.3.2.4.4.20 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	EGIMA Casablanca - Maroc	EGIDE USA, LLC Wilmington DW - USA	EGIDE UK Ltd Woodbridge - GB
Capital	14 800 000 MAD	66 878 828 USD	657 064 GBP
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	(69 389 632 MAD)	(364 694 USD)	(708 317 GBP)
Quote-part du capital détenu	100 %	100 %	100 %
Valeur comptable des titres détenus :			
- Brute	1 444 198 €	72 688 338 €	971 321 €
- Nette	0 €	2 100 942 €	0 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	6 084 822 €	Néant	920 205 €
Montant des cautions et avals donnés par la société	1 617 172 €	Néant	Néant
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	6 802 344 MAD	Néant	1 304 457 GBP
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	(20 806 056 MAD)	(51 USD)	(191 922 GBP)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Autres informations	Filiale constituée le 01/11/2000. Début d'exploitation en 2002.	Création le 08/11/2000 Société constituée pour la détention d'EGIDE USA Inc	Filiale constituée le 04/04/2002.

Créances et dettes avec les entreprises liées

Rubriques (en euros)	31/12/2006	31/12/2005
Créances rattachées à des participations	7 488 837	5 541 915
Créances clients et comptes rattachés	346 196	254 129
Fournisseurs et comptes rattachés	111 469	84 697

20.3.2.4.4.21 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Rubriques (en euros)	31/12/2006	31/12/2005
Clients – effets à recevoir	4 289	819 357
Fournisseurs – effets à payer	15 618	50 092

Les créances relatives aux clients payant habituellement par effet sont pour la plupart cédées aux factors depuis avril 2006.

20.3.2.4.4.22 Ecarts de conversion

Poste concerné	Devise	Ecart actif (en euros)	Ecart passif (en euros)
Fournisseurs	YEN	(4 003)	
Avances reçues	YEN	19 543	
Fournisseurs	MAD	(45)	
Divers	MAD	107 021	
Fournisseurs	CHF		472
Divers	GBP		3 612
Fournisseurs	USD	(10 117)	
Clients	USD	4 793	
Divers	USD	12 436	
Total		129 628	4 084

Une provision pour perte de change a été comptabilisée pour 129 628 euros.

20.3.2.4.4.23 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2006 s'élève à 33 182 132 euros.

Les moins-values nettes à long terme reportables sont les suivantes :

Année d'origine de la moins-value	Date limite de report	Montant (en euros)
2001	31/12/2011	33 000 000
2002	31/12/2012	32 497 460
2003	31/12/2013	3 257 550
2004	31/12/2014	2 414 113
2005	31/12/2015	1 007 821
2006	31/12/2016	2 490 573
Total		74 667 517

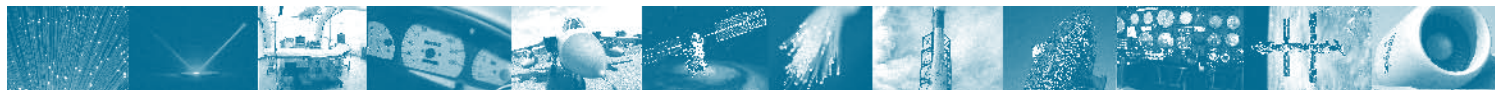
La situation fiscale à la clôture de l'exercice 2001 a conduit la société à enregistrer dans ses comptes un produit d'impôt sur les sociétés de 1 873 566 euros représentant la créance de carry back portant sur les bénéfices fiscaux de 1999 et 2000. Cette créance devient exigible au 1er janvier 2007.

Un crédit d'impôt recherche a été obtenu au titre de l'exercice 2006 et a été comptabilisé pour 60 372 euros.

20.3.2.4.4.24 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

Accroissements (en euros)	2006	2005
Provision pour perte latente de change de l'exercice	129 628	89 593
Total	129 628	89 593
Taux d'imposition	33,33%	33,33%
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	43 205	29 861

Allègements (en euros)	2006	2005
Perte de change latente	129 628	89 593
Organic	23 399	22 003
Dépréciation des créances clients	0	70 371
Profit latent sur OPCVM	75 518	65 974
Indemnités de départ à la retraite	29 820	168 709
Dépréciation des immobilisations corporelles	0	1 083 000
Déficits reportables	32 311 788	29 860 881
Total	32 570 153	31 360 531
Taux d'imposition	33,33%	33,33%
Soit un allègement de la dette future d'impôt	10 855 632	10 452 465



20.3.2.4.4.25 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2006 correspond principalement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteurs d'activité (en euros)	31/12/2006	31/12/2005
Verre-métal	7 364 912	8 046 759
Céramique	6 760 381	5 263 117
Etudes	13 890	44 408
Groupe	471 419	368 257
Total	14 610 603	13 722 541

20.3.2.4.4.26 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques (en euros)	31/12/2006	31/12/2005
France	6 593 091	5 502 290
CEE hors France	1 927 023	3 995 335
USA et Canada	3 686 601	2 831 851
Autres pays	1 932 469	1 024 808
Groupe	471 419	368 257
Total	14 610 603	13 722 541

20.3.2.4.4.27 Résultat financier

Rubriques (en euros)	31/12/2006	31/12/2005
Produits nets sur cessions de V.M.P.	58 783	42 107
Résultat net des opérations en devises	(83 780)	88 488
Intérêts et autres produits financiers	284 517	233 878
Dépréciation des titres de partic. et créances ratt.	(2 490 573)	(3 132 539)
Provision pour situation nette négative d'Egima	57 532	(57 532)
Dépréciation des V.M.P.	(14 058)	19 387
Commission spéciale de financement - affacturage	(93 532)	0
Total	(2 281 111)	(2 806 211)

Les comptes courants entre la société Egide SA et ses filiales Egima, Egide USA LLC, Egide USA Inc et Egide UK Ltd, donnent lieu à rémunération au taux de 4 % l'an. A la clôture, la société Egide SA a enregistré un produit financier correspondant aux intérêts sur comptes courants de 274 K€.

20.3.2.4.4.28 Résultat exceptionnel

Rubriques (en euros)	31/12/2006	31/12/2005
Amortissement des immobilisations	(17 472)	0
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	15 930	50
Boni sur cessions d'actions propres		134 817
Autres charges exceptionnelles		412
Total	(1 543)	135 279

20.3.2.4.4.29 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée au Président du conseil d'administration s'est élevée à 139 K€ en 2006. Les jetons de présence versés en 2006 aux membres du conseil d'administration représentent 10 K€.

20.3.2.4.4.30 Crédit bail immobilier

Le 25 octobre 1999, la société Lorbaïl s'est portée acquéreur pour le compte d'Egide de l'immeuble à usage industriel, siège social et usine de Trappes, qu'elle occupe depuis sa création en 1986. La durée du crédit bail est de 12 ans ; le taux d'intérêt appliqué est l'Euribor 3 mois + 1,3 points.

Euros	31/12/2006
Valeur des biens à la signature du contrat	969 271
Redevances payées en 2006 (capital + intérêts)	98 965
Redevances payées cumulées (capital + intérêts)	804 137
Redevances restant à payer HT (capital)	390 400
- dont à moins d'1 an	80 773
Intérêts restant à payer (sur la base d'un Euribor à 3,860 %)	50 931
- dont à moins d'1 an	18 370
Valeur résiduelle HT	0,15
Dotations aux amortissements en 2006 qui auraient été enregistrées si les biens avaient été acquis par Egide SA	31 118
Amortissements cumulés	223 026

20.3.2.4.4.31 Autres engagements

Engagements donnés :

En faveur des sociétés liées :

• La société a remis en gage des SICAV :

- au Crédit Lyonnais jusqu'au 12 février 2010, pour un montant à l'origine de 1 420 040 euros afin de garantir l'emprunt à moyen terme accordé à la filiale marocaine Egima. Le montant de ce gage est réduit chaque trimestre à hauteur du solde de l'emprunt restant à rembourser. Cette opération permet de libérer une SICAV nantie quand la réduction du gage est au moins égale à la valeur unitaire d'une SICAV support. Au 31 décembre 2006, le solde du gage, en valeur actualisée au 31 décembre 2006, est de 828 133 euros pour un solde d'emprunt de 792 633 euros
- au Crédit du Nord, pour un montant à l'origine de 57 447 euros afin de garantir la caution bancaire dans le cadre des cessions d'admissions temporaires accordée à la filiale marocaine Egima. La garantie est valable jusqu'à mainlevée de cette caution. La valeur actualisée des SICAV nanties au 31 décembre 2006 est de 59 998 euros.

Le montant du poste Valeurs Mobilières de Placement faisant ainsi l'objet de nantissement est de 888 131 euros soit 20 % de ce poste au 31 décembre 2006.

• La société s'est portée caution à première demande en faveur du Crédit du Maroc afin de garantir l'emprunt à long terme accordé par cette banque à Egima, jusqu'au remboursement complet de ce prêt le 21 mars 2015, pour un montant de 802 370 euros.

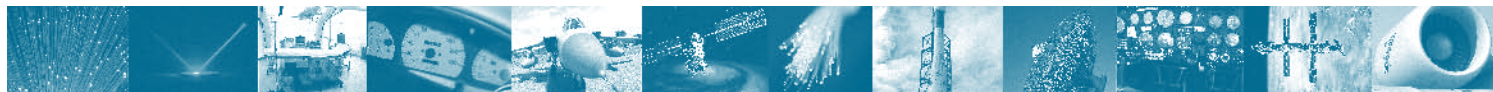
• Le nombre d'heures de formation utilisées en 2006 dans le cadre du Droit Individuel à la Formation est non significatif au regard du nombre d'heures acquises par les salariés de la société.

En faveur de tiers divers :

• Par arrêté de la Préfecture du Vaucluse du 17 mai 2005, l'autorisation à exploiter l'établissement de Bollène de la société Egide a été régularisée sous condition d'effectuer certains travaux de mise en conformité. Dans le but de supprimer totalement les rejets dans l'environnement, Egide a choisi de faire procéder à l'enlèvement des déchets de galvanoplastie par une société spécialisée, cette dernière se chargeant de leur traitement et de leur destruction. En 2004, la société a acquis un terrain jouxtant l'usine pour environ 30 K€ et obtenu un permis de construire d'un local de stockage avant enlèvement des effluents. La mise en service de la station de stockage des effluents est prévue en janvier 2007. Le montant des travaux relatifs à cette construction figurant en immobilisations corporelles encours est de 212 K€.

• La société a remis en gage et nantissement à la société Lorbaïl l'ensemble des éléments incorporels objets du contrat crédit-bail portant sur les locaux et terrain de Trappes ainsi que sur la promesse de vente.

• Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, la société a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. La limite de décaissement annuel est de 1 500 K€.



Engagements reçus :

- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.
- L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite les en-cours autorisés par client financé à 250 K€. Cette limite n'était pas atteinte au 31 décembre 2006.

20.3.2.4.4.32 Ventilation de l'effectif moyen

	2006	2005
Cadres et assimilés	32	30
Agents de maîtrise et techniciens	23	19
Employés	4	4
Ouvriers	131	122
Effectif moyen	190	175

20.3.2.4.5 Evénements postérieurs à la clôture

La créance d'impôt sur le résultat pour le report en arrière des déficits fiscaux a été encaissée en avril 2007 pour un montant de 1 874 K€.

20.3.2.5 Tableau de résultat des 5 derniers exercices

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31/12/06 12 mois	31/12/05 12 mois	31/12/04 12 mois	31/12/03 12 mois	31/12/02 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	12 858 310	9 982 560	9 933 140	9 862 150	9 847 870
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 285 831	998 256	993 315	986 215	984 787
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre d'actions max. à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	64 291	49 912	49 665	49 311	49 239
OPERATIONS ET RESULTATS (€)					
Chiffre d'affaires HT	14 610 603	13 722 541	11 964 492	9 083 067	15 921 373
Résultat avant impôt, participation, dépréciations et provisions	(2 738 482)	(1 923 153)	(3 580 809)	(4 095 766)	(8 489 092)
Impôts sur les bénéfices	(60 372)	(20 930)	(25 694)	18 750	18 750
Dépréciations et provisions	2 238 118	5 606 533	5 539 778	3 862 032	32 621 141
Résultat net	(4 916 228)	(7 508 756)	(9 094 913)	(7 976 548)	(41 128 983)
RESULTAT PAR ACTION (€)					
Résultat après impôt, participation et avant dépréciations et prov.	(2,08)	(1,91)	(3,58)	(4,17)	(8,64)
Résultat après impôt, participation, dépréciations et provisions	(3,82)	(7,52)	(9,16)	(8,09)	(41,76)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	190	175	177	140	173
Masse salariale (€)	4 942 017	4 530 775	4 468 189	4 189 009	4 540 021
Sommes versées en avantages sociaux (€)	1 728 995	1 790 983	1 687 187	1 546 314	1 694 529

20.3.2.6 Inventaire des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2006 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
Titres immobilisés		
Actions Egide USA LLC	-	2 100 942
Actions Egima	14 800	-
Actions Egide UK Ltd	657 064	-
Sous total titres immobilisés		2 100 942
Valeurs mobilières de placement		
SICAV CL Monétaire	16	757 355
SICAV Etoile Moné Euribor	21	2 220 387
SICAV CIC Eparcic	1 653	39 727
SICAV Etoile Jour Sécu	15	57 447
SICAV Etoile Euro Trésorerie	3	573 645
SICAV Etoile CT Absolue	30	305 215
Compte tenue de marché (actions Egide)	1 412	136 742
Sous total VMP		4 090 518
Total valeur nette comptable		6 191 460

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2006

«Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société EGIDE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme exposé dans les notes 20.3.1.5.4.5, 20.3.1.5.4.6 et 20.3.1.5.5.3 de l'annexe relatives aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée



si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. En l'absence de nouveaux indices de pertes de valeur, aucune dépréciation complémentaire n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et leur correcte application, et nous avons examiné l'approche mise en œuvre, reposant sur des hypothèses que la direction du groupe a jugées raisonnables, et des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 juin 2007.

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Cauchois

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray»

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2006

«Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Egide S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme exposé dans les notes 20.3.2.4.3.6 et 20.3.2.4.4.12 de l'annexe relatives aux immobilisations financières, votre société constitue des provisions pour dépréciation de ses titres de participation lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique d'acquisition.

Dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des filiales, les provisions pour dépréciation de ces titres ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2006.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 05 juin 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Xavier Cauchois

Jacques Wenig & Associés
Bernard Hinfray»



20.5 Politique de distribution des dividendes

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. La société à l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2007.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance d'Egide, il n'y a pas à ce jour de procédure qui a eu récemment ou pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

20.7 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Depuis la fin du dernier exercice et en date du présent document, il n'y a pas eu de changement significatif.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 décembre 2006, le capital social est de 12 858 310 euros, divisé en 1 285 831 actions de 10 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré.

21.1.2 Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte du 23 juin 2005 a conféré au conseil d'administration les délégations de compétences suivantes :

	Date d'expiration de la délégation	Montant maximal de la délégation	Utilisation des délégations
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	22/08/07	Actions : 10 000 000 € Titres créance : 100 000 000 €	Partielle, le 17 août 2006
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	22/08/07	Actions : 10 000 000 € Titres créance : 100 000 000 €	Néant

Il est précisé que la résolution déléguant au conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise institué à l'initiative de la société a été rejetée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale du 23 juin 2005.

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2006 a accordé au conseil d'administration la délégation de compétence suivante :

	Date d'expiration de la délégation	Montant maximal de la délégation	Utilisation de la délégation
Autorisation d'augmenter le capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sous la forme d'obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans appel public à l'épargne	12/09/07	Obligations : 10 000 000 € Actions issues de la conversion : 5 000 000 €	Néant

Il est précisé que la résolution déléguant au conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise institué à l'initiative de la société a été rejetée, à la demande du conseil d'administration, par l'assemblée générale du 13 mars 2006.

21.1.3 Capital potentiel

21.1.3.1 Autorisation d'émission de stocks options

L'assemblée générale du 8 juin 2004 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 5 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois. La situation des plans en vigueur au 31 mars 2007 est donnée au § 17.3.



21.1.3.2 Bons de Souscription d'Actions (BSA)

L'augmentation de capital du 17 août 2006 par émission de 285 738 actions nouvelles a été assortie de l'émission de 285 738 BSA. Chaque BSA donne la possibilité de souscrire à une action nouvelle à créer au prix unitaire de 30 euros, à raison de 4 BSA pour 1 action. L'exercice des BSA est ouvert du 21 août 2006 au 20 août 2009 inclus et pourra rapporter à la société un maximum de 2,14 millions d'euros sur cette période.

Il est précisé qu'au 31 mars 2007, un total de 816 BSA a été exercé, entraînant la création de 204 actions nouvelles (9 actions en 2006 et 195 actions au 1er trimestre 2007). Ainsi, le solde de BSA non exercé est de 284 922, soit un capital potentiel de 71 230 actions nouvelles (5,54 % du capital).

21.1.4 Evolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15,24 €	457 347
15/12/87	Augmentation (1)	320 143			51 000	15,24 €	777 490
30/09/88	Augmentation (1) (2)	654 311			93 920	15,24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation (1)	419 235		76 301	121 420	15,24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation (1) (3)	449 725			150 920	15,24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction (4)		920 304		150 920	9,15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation (1)	1 829 388			350 920	9,15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation (1)	927 262			452 294	9,15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation (5)	1 749 846		1 751 013	643 598	9,15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation (6)	3 659		3 297	643 998	9,15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation (7)	841 509		11 670 355	735 997	9,15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation (8)	2 244 037		93 435 443	981 329	9,15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation (9)	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation (10)	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation (11)	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation (12)	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation (13)	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation (14)	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation (15)	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation (16)	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/03/07	Augmentation (17)	1 950		3 900	1 286 026	10 €	12 860 260

(1) Apports en numéraire

(2) Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F)

(3) Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F)

(4) Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F)

(5) Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris – Visa COB n° 99-775 du 7 juin 1999

(6) Levée de stock options suite au décès d'un bénéficiaire

(7) Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000

(8) Augmentation de capital en numéraire – Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000

(9) Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F)

(10) Levée de stock options au cours de l'exercice 2001

(11) Levée de stock options au cours de l'exercice 2003

(12) Levée de stock options au cours de l'exercice 2004

(13) Levée de stock options au cours de l'exercice 2005

(14) Levée de stock options au 28 février 2006

(15) Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006

(16) Exercice de 36 BSA entraînant la création de 9 actions nouvelles

(17) Exercice de 780 BSA entraînant la création de 195 actions nouvelles au 31 mars 2007

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.

Par contre, Egide détient indirectement une partie de ses propres actions, par le biais de la société Gilbert Dupont, prestataire de services d'investissement et teneur de marché des titres de la société. Le nombre d'actions ainsi détenues varie quotidiennement dans le cadre de l'utilisation du programme de rachat d'actions par Gilbert Dupont (voir § 21.2.9).

21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/06			Situation au 31/12/05			Situation au 31/12/04		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
Dirigeants	3 012	0,23	0,41	3 010	0,30	0,41	36 616	3,69	6,01
FCPR 21 et 21 Esenga	217 152	16,89	26,49	217 152	21,75	31,70	217 152	21,86	30,47
SNVB Part.	0	0,00	0,00	45 711	4,58	7,47	45 711	4,60	7,50
Autocontrôle	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00	18 396	1,85	0,00
Public	1 065 667	82,88	73,10	732 383	73,37	58,98	675 439	68,00	56,02
Total	1 285 831	100,00	100,00	998 256	100,00	100,00	993 314	100,00	100,00

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts) :

- la conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique,
- dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger,
- et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : «La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur est rééligible.»

Article 14 des statuts : «Les administrateurs doivent être propriétaire de UNE action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.»

Article 15 des statuts : «Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 65 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus.»

Article 16 des statuts : «Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Le règlement intérieur établi par le conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la



majorité les administrateurs participant à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, révocation, fixation de la rémunération du président, du directeur général, du ou des directeurs généraux délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe».

Article 17 des statuts : «Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.»

21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 11 des statuts (extrait) : «Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.»

21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts (extrait) : «L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.»

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : «Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.»

Article 23 des statuts (avant mise en conformité avec le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006) : «Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant 1/10ème au mois du capital. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. En cas d'appel public à l'épargne, un avis de réunion est publié au BALO 30 jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée des actionnaires.»

Article 24 des statuts : «L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.»

Article 25 des statuts (avant mise en conformité avec le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006) : «Tout actionnaire a droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat d'un intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.»

Article 27 des statuts : «Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle.»

Article 28 des statuts : «L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.»

Article 29 des statuts : «L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.»

Article 30 des statuts : «S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut-être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.»

Article 31 des statuts : «Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminés par la loi.»



21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissement de seuils

Article 11 des statuts : «Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du code de commerce s'appliqueront.»

21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : «Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite»

L'assemblée générale mixte du 29 juin 2006 a autorisé la société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions avec pour objectif l'animation du cours de l'action par un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

En conformité avec ce programme, la société a donné mandat à la société de bourse Gilbert Dupont d'assurer la tenue de marché du titre Egide. Dans le cadre de ce contrat de liquidité et en date du 31 mars 2007, la société Gilbert Dupont a acheté 52 809 titres (cours moyen : 29,60 euros) et revendu 53 937 titres (cours moyen: 29,13 euros). Au 31 mars 2007, le solde de titres Egide au sein du contrat de tenue de marché est de 1 254 actions.

21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2006 de 1 285 831 et d'un cours de clôture en date du 29 décembre 2006 de 32,70 €, la capitalisation boursière était de 42,05 millions d'euros.

En date du 30 mars 2007, la capitalisation boursière de la société était de 40,96 millions d'euros (1 286 026 d'actions au cours de 31,85 €).

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions de l'action sur les 12 derniers mois :

	Cours de l'action en euros			Volume des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres
Avril 2006	33,75	43,00	39,35	4 550
Mai 2006	28,56	41,90	35,95	1 642
Juin 2006	22,94	28,02	26,02	817
Juillet 2006	21,78	27,01	24,06	1 334
Août 2006	19,00	24,93	21,10	5 454
Septembre 2006	22,10	28,97	25,08	3 467
Octobre 2006	24,61	28,48	26,26	3 032
Novembre 2006	25,11	28,90	26,34	3 203
Décembre 2006	26,30	32,89	28,52	4 706
Janvier 2007	32,90	40,80	36,09	7 546
Février 2007	31,05	37,38	34,75	4 821
Mars 2007	29,70	34,45	32,37	3 209

21.4 Marché des Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions du BSA depuis sa cotation :

	Cours du BSA en euros			Volume des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de BSA
Août 2006	0,81	2,22	1,68	15 708
Septembre 2006	2,08	3,67	2,73	5 779
Octobre 2006	2,52	3,35	2,90	2 418
Novembre 2006	3,05	4,50	3,40	1 364
Décembre 2006	4,00	6,51	5,11	2 384
Janvier 2007	6,01	9,50	7,46	1 245
Février 2007	5,00	7,30	6,61	654
Mars 2007	5,20	6,50	5,96	464

Il est rappelé qu'en date du présent document, 284 922 BSA sont cotés sous la référence ISIN FR0010361568 (GIDBS)



22. CONTRATS IMPORTANTS

Dans le cadre normal des affaires, Egide USA a signé plusieurs « Long Term Agreement » ou contrats de longue durée avec des clients américains du secteur de la défense. Ces contrats ont chacun fait l'objet d'un communiqué de presse :

- signature avec Textron Systems d'un contrat de 5 ans d'une valeur totale de 1 million de dollars, publié le 27 novembre 2006,
- signature avec Crane Aerospace & Electronics d'un contrat de 2 ans d'une valeur totale de 1,5 million de dollars, publié le 5 avril 2007.

L'objet de ces contrats est de définir un cadre de coopération sur plusieurs années entre Egide et ses clients, illustrant ainsi leur volonté de compter sur un approvisionnement sûr de leurs produits, tant en terme de qualité que de respect des délais.

En dehors des contrats ci-dessus, il n'existe aucun autre contrat signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social :

- statuts,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence,
- les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document de référence.

24.2 Document d'information annuel

Il est précisé que depuis l'application de la Directive Transparence le 20 janvier 2007, la société utilise les services d'un diffuseur réglementé pour assurer la diffusion de toute ses informations.

24.2.1 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) et/ou sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) :

20/06/2006 05/07/2006 17/07/2006 24/07/2006 17/08/2006 19/10/2006 19/10/2006 27/11/2006	Descriptif du programme de rachat d'actions Bilan semestriel du contrat de liquidité Chiffre d'affaires du 1er semestre 2006 Lancement d'une augmentation de capital avec maintien du DPS Succès de l'augmentation de capital Résultats au 30 juin 2006 Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2006 Important contrat aux USA avec la société Textron Systems
03/01/2007 10/01/2007 22/01/2007 12/03/2007 05/04/2007 24/04/2007 24/04/2007	Bilan annuel du contrat de liquidité 2006 Chiffre d'affaires de l'exercice 2006 Le cap de 50 000 boîtiers franchi pour une application infrarouge Renforcement des équipes R&D et commerciales Nouveau contrat longue durée aux USA Résultats annuels 2006 Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2007

24.2.2 Documents de référence

Les documents de référence sont disponibles en téléchargement, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) :

28/09/2001 30/07/2002 05/06/2003 08/07/2004 14/06/2005 23/06/2006 06/06/2007	Document de référence - Exercice 2000 Document de référence - Exercice 2001 Document de référence - Exercice 2002 Document de référence - Exercice 2003 Document de référence - Exercice 2004 Document de référence - Exercice 2005 Document de référence - Exercice 2006
--	---



24.2.3 Informations publiées au BALO

Les informations suivantes ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, et sont disponible sur le site Internet du BALO (www.balo.journal-officiel.gouv.fr) :

07/07/2006	Nombre d'actions et de droits de vote suite à l'assemblée générale du 29 juin 2006 Résultats sociaux et consolidés 2006 Résultats sociaux et consolidés 2006 approuvés par l'assemblée générale du 29 juin 2006 Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2006 Avis d'augmentation de capital Nombre d'actions et de droits de vote suite au 31 août 2006 Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2006 Résultats au 30 juin 2006
07/07/2006	
07/07/2006	
26/07/2006	
26/07/2006	
27/09/2006	
20/10/2006	
15/11/2006	
24/01/2007	Nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2006 Chiffre d'affaires 2006 Désignation du teneur de compte de titres nominatifs Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2007 Projets de comptes sociaux et consolidés 2006 Avis de réunion d'une assemblée générale mixte
05/02/2007	
23/02/2007	
30/04/2007	
04/05/2007	
09/05/2007	

24.2.4 Opérations financières

21/07/2006	Note d'opération – Emission de 285 738 ABSA – Visa AMF n°06-271 du 21 juillet 2006
------------	--

24.3 Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers

Date	Informations	Communication
24 avril 2007	Projets de comptes sociaux et consolidés 2006	Réunion SFAF
24 avril 2007		Publication BALO
06 juin 2007		Dépôt AMF
20 juin 2007	Document de référence exercice 2006	Assemblée générale
12 juillet 2007		Publication au BALO
16 octobre 2007	Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2007	Publication au BALO
23 octobre 2007	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2007	Réunion SFAF
10 janvier 2008	Résultats consolidés semestriels 2007	Publication BALO
	Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2007	

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir § 7.2 – Liste des filiales

26. PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 JUIN 2007

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2006,
- lecture du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, du rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne, et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- lecture du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations de rachat d'actions,
- approbation des comptes sociaux, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce,
- affectation du résultat,
- approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions,
- approbation du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations de rachat d'actions,
- renouvellement des mandats des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement d'un co-commissaire aux comptes suppléant démissionnaire,
- attribution de jetons de présence,
- pouvoirs pour formalités.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- lecture du rapport du conseil d'administration,
- lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes,
- examen des plans de souscription d'actions,
- autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions,
- délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription,
- délégation de compétence pour augmenter le capital au profit des salariés,
- mise en harmonie des articles 23 et 25 des statuts avec les nouvelles dispositions réglementaires,
- pouvoirs pour formalités.



TEXTE DES RESOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil, du président et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 4 916 227,50 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne, en conséquence, aux administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé. Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

DEUXIEME RESOLUTION - Convention de l'article L.225-38 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, approuve chacune de ces conventions, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

TROISIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 4 916 227,50 euros de la manière suivante :

- imputation sur le poste " Prime d'émission " pour 4 183 231,70 euros,
- affectation sur le poste " Report à nouveau " pour le solde, soit 732 995,80 euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION - Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 5 063 648,45 euros.

CINQUIEME RESOLUTION - Approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, et du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve lesdits rapports.

SIXIEME RESOLUTION - Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve ledit rapport.

SEPTIEME RESOLUTION - Approbation du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations de rachat d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations de rachat d'actions, élaboré en application de l'article L.225-209 alinéa 2 du code de commerce, approuve ledit rapport.

HUITIEME RESOLUTION - Renouvellement des mandats des co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'assemblée générale, constatant que le mandat de la société PriceWaterhouseCoopers, co-commissaire aux comptes titulaire, vient à expiration ce jour, décide de renouveler le mandat de la société PriceWaterhouseCoopers (co-commissaire aux comptes titulaire) pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes du 6ème exercice à venir à compter de ce jour.

L'assemblée générale, constatant que le mandat de Monsieur Marc Ghilotti, co-commissaire aux comptes suppléant, vient à expiration ce jour, décide de ne pas renouveler le mandat de ce dernier et de nommer en remplacement Monsieur Etienne Boris (co-commissaire aux comptes suppléant), domicilié 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, né le 20 février 1956 à Boulogne-Billancourt pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes du 6ème exercice à venir à compter de ce jour.

NEUVIEME RESOLUTION - Nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement d'un co-commissaire aux comptes suppléant démissionnaire

L'assemblée générale, constatant la démission de Monsieur Christian Brossier, co-commissaire aux comptes suppléant de la société, décide de nommer Monsieur Jean-Marc Le Mer, domicilié 65 avenue Kléber, 75116 Paris, né le 28 février 1957 à Paris (15ème) en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Christian Brossier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes du 3ème exercice à venir à compter de ce jour.

DIXIEME RESOLUTION - Attribution de jetons de présence

L'assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 15 000 euros.

ONZIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

TEXTE DES RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

DOUZIEME RESOLUTION - Examen de plans d'options de souscription d'actions

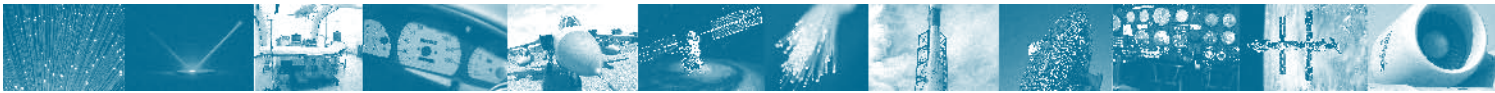
L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du conseil d'administration, constatant que certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions ne répondent plus au critère requis pour exercer leurs options, à savoir être liés avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties, décide d'annuler un total de 2 327 options attribuées qui ne seront jamais exercées.

TREIZIEME RESOLUTION - Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au conseil d'administration, dans le cadre des articles 225-177 et suivants du code de commerce, les pouvoirs nécessaires à l'effet de consentir au bénéfice de certains membres du personnel salarié et des dirigeants de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement conformément aux dispositions de l'article L.225-180 du code de commerce, pendant un délai qui expirera le 21 août 2010, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social.

La présente délégation sera exécutée en une ou plusieurs fois dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et par la réglementation en vigueur.

En conséquence, le conseil d'administration fixera les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder le délai maximum autorisé par la loi.



Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration sur rapport spécial du commissaire aux comptes, à un montant au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %.

Les options devront être levées dans un délai maximum de sept ans à compter du jour où elles seront consenties. Tous pouvoirs seront consentis au conseil d'administration pour déterminer, le cas échéant, une période initiale de blocage des options.

Si la société réalise l'une des opérations prévues par l'article L. 225-181 du code de commerce, le conseil d'administration prendra, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

La présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'augmentation du capital social résultant des levées d'option sera définitivement réalisée par le seul fait de la souscription des actions nouvelles accompagnée des déclarations de levée d'option et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la société.

Le conseil d'administration disposera de tous les pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux, fixer toutes autres conditions et modalités de l'opération, notamment, les conditions de libération des actions et leur jouissance, le cas échéant, limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires, constater les augmentations successives du capital social et remplir les formalités consécutives et notamment apporter les modifications nécessaires aux statuts dans les conditions prévues à l'article 225-178, alinéa 3 du code de commerce, avec faculté de délégation à son Président.

QUATORZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du code de commerce :

- délègue au conseil d'administration les compétences nécessaires à l'effet d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,
- décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder dix millions (10 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables le cas échéant. Sur ce montant autorisé s'imputera le montant nominal des actions émises ou devant être émises en vertu de la 15ème résolution de la présente assemblée,
- décide en outre que le montant nominal des titres de créances donnant accès à des actions et susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder cent millions (100 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies. Sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la 15ème résolution de la présente assemblée,
- décide que le montant total des augmentations de capital résultant de l'incorporation des réserves, primes et bénéfices ou autres, visé ci-dessus, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment des plafonds globaux d'augmentations de capital fixés dans la présente résolution et dans la 15ème résolution de la présente assemblée, ne pourra dépasser le montant global des sommes pouvant être incorporées,
- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande,
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

• décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu, soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes,

• constate et décide, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit,

• décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions de la société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émissions et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2005.

QUINZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129 L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du code de commerce :

• délègue au conseil d'administration les compétences nécessaires à l'effet d'augmenter le capital par voie d'appel public à l'épargne en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital,

• décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder dix millions (10 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi ainsi qu'aux stipulations contractuelles applicables le cas échéant, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 14ème résolution de la présente assemblée,

• décide que cette augmentation de capital pourra résulter de l'exercice d'un droit d'attribution, par voie de conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, ou de toute autres manière, résultant de toutes valeurs mobilières émises par toute société dont la société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, et avec l'accord de cette dernière,

• décide en outre que le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital et susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder cent millions (100 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 14ème résolution de la présente assemblée,

• décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu qu'en contrepartie, les actionnaires bénéficieront d'une priorité pour souscrire tout ou partie des titres émis pendant un délai et selon les conditions qui seront arrêtées par le conseil d'administration conformément à la réglementation en vigueur au moment de sa décision.



Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables,

• décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

• constate et décide, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit,

• décide que, en cas d'émission immédiate ou à terme d'actions de numéraire, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera égale (a) à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ou (b) à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il sera fait usage de la présente délégation, si elle est différente,

• décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions de la société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la société et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée et se substitue à la précédente délégation octroyée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2005.

SEIZIEME RESOLUTION - Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

• délègue au conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale), notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché,

• décide que le montant nominal des augmentations de capital décidées dans le cadre de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond applicable à l'émission initiale et sur le plafond global prévu à la 14ème résolution de la présente assemblée.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION - Délégation de compétence pour augmenter le capital au profit des salariés

L'assemblée générale, en conséquence des délégations de compétence visées aux 14ème et 15ème résolutions, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise institué à l'initiative de la société.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à 1 % du capital actuel de la société, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximal d'augmentation de capital fixé par la 14ème résolution de la présente assemblée. Le prix de souscription sera fixé par le conseil d'administration, sans pouvoir excéder la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne.

L'assemblée décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des salariés adhérents au plan d'épargne entreprise de la société.

Cette autorisation est valable vingt six mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir, et notamment de déterminer le prix d'émission des actions nouvelles ; elle lui confère tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire, avec faculté de subdélégation au directeur général dans les conditions fixées par la loi.

DIX-HUITIEME RESOLUTION - Mise en harmonie des articles 23 et 25 des statuts avec les nouvelles dispositions réglementaires

L'assemblée générale décide de modifier les articles 23 et 25 des statuts pour les mettre en harmonie avec les nouvelles dispositions réglementaires, ainsi qu'il suit :

• Article 23 - Convocation aux assemblées

Le dernier alinéa est désormais rédigé de la façon suivante :

“ La société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article 130 du décret du 23 mars 1967. ”

Le reste de l'article reste sans changement.

• Article 25 - Accès aux assemblées - Pouvoirs - Vote par correspondance

Le premier alinéa est désormais rédigé de la façon suivante :

“ Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. ”

Le reste de l'article reste sans changement.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.